



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément aux dispositions juridiques applicables

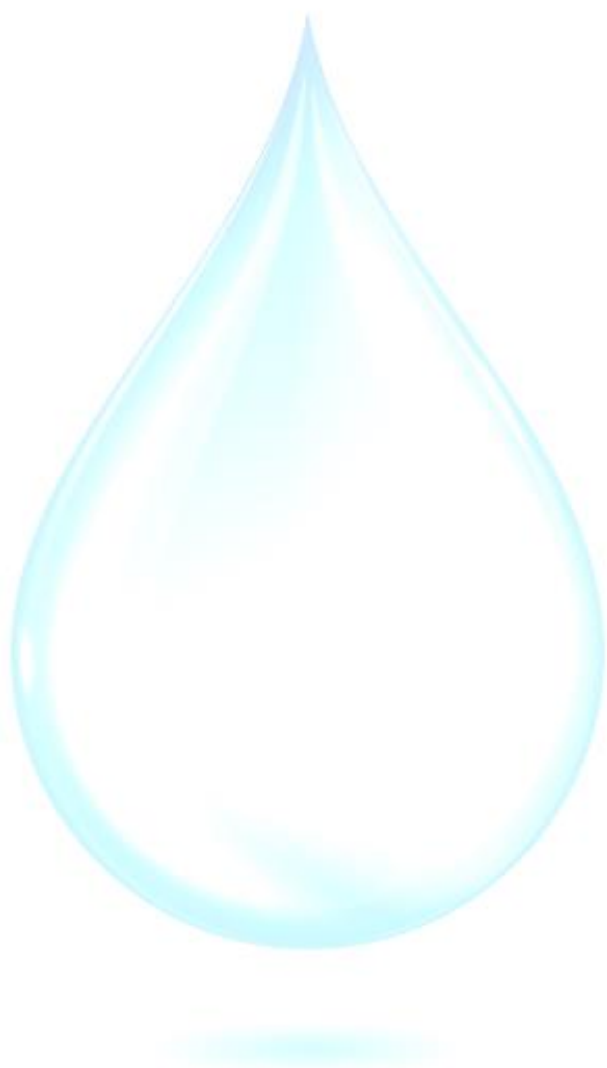
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS.....	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts	6
2. Les chiffres-clés	7
B. LE TERRITOIRE	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable ».....	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable ».....	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire	11
C. LES COMPETENCES EXERCEES.....	12
1. Le cadre général d'intervention	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable.....	13
4. La distribution de l'eau potable.....	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion.....	19
a. La régie	19
b. Le marché public de prestations	19
F. LES INSTANCES	22
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	24
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	26
A. LA PRESENTATION GENERALE	27
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau	27
2. Les périmètres de protection des captages.....	28
3. Les aires d'alimentation de captage	29
4. L'observatoire de la qualité de l'eau	32
5. Les restrictions d'eau.....	32
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	34
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION	36
1. Les sources de Moulines.....	36
2. Le forage d'Anguerny.....	36
3. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer.....	36
4. Les forages de la Gronde.....	36
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE.....	37
1. Les actions agricoles.....	37
2. Les actions non agricoles.....	37
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.....	38
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	39
1. La présentation générale	39
2. Les caractéristiques des installations	40
a. Les adductions	42
b. Les systèmes de production et de traitement.....	42
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau).....	46
B. LES INDICATEURS DE GESTION.....	47
1. Les volumes	47
a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs	47
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC	49
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC	50
d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC	51
e. Le bilan des volumes	52

2. La qualité de l'eau	53
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	56
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX	57
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	57
2. L'usine de l'Orne	58
3. Les forages de Lion-sur-Mer	59
4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer	59
5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC	59
6. Les forages de la Mue	59
7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen	60
8. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines	61
9. La synthèse des montants financiers	61
D. LES FINANCES	62
1. Le compte administratif	62
a. La section d'investissement	62
b. La section de fonctionnement	66
2. La dette	70
a. L'état de la dette	70
b. L'encours de la dette	71
c. La durée d'extinction de la dette	71
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	72
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	73
B. LES INDICATEURS DE GESTION	76
1. La population desservie	76
2. Le nombre d'abonnés	78
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	79
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	81
5. Les volumes	83
a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable	83
b. Les volumes mis en distribution	83
c. Les volumes consommés comptabilisés	85
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques	87
6. Le rendement du réseau de distribution	88
7. L'indice linéaire des volumes non comptés	90
8. L'indice linéaire de pertes en réseau	92
9. La qualité de l'eau	94
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	96
11. Les branchements en plomb	97
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	101
14. Le taux de réclamations	102
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	102
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité	106
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX	106
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable	106
a. Les ouvrages de distribution	106
b. Les canalisations de distribution	108
2. Les opérations du programme 2021 en cours au 31 décembre 2021 ou reportées sur l'exercice 2021 ou ultérieur	109
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage	110
4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable	112
5. La synthèse des montants financiers	112
D. LES FINANCES	113
1. Le compte administratif	113
a. La section d'investissement	113
b. La section de fonctionnement	117
2. La dette	120
a. L'état et l'encours de la dette	120

b. La durée d'extinction de la dette	120
V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	121
A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION	122
1. Le service de production de l'eau potable	122
2. Le service de distribution de l'eau potable	122
B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M3)	122
VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	123
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	123
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION	123





I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du bassin caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service d'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Par ailleurs, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service d'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autre*).

De plus, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours d'élaboration. Il donnera lieu notamment à l'établissement d'un schéma de distribution de l'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2021, le syndicat EBC se compose de douze (12) membres à savoir :

- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières-Langrune-Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguery,
- La commune de Courseulles-sur-Mer,
- La commune de Val d'Arry.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2021 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2020.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2021, les chiffres-clés sont les suivants :

PRODUCTION



341 233 habitants
desservis



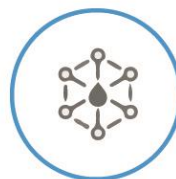
104 communes membres



1 prise d'eau superficielle
2 zones de captage de source
45 forages actifs
=> le tout regroupés en **27**
systèmes de production



1 usine de production d'eau
1 unité de charbon actif
4 unités de décarbonatation
6 unités de déferrisation



143 km
de canalisation
d'adduction



21 000 000 m³
d'eau potable produits
(soit $\approx$ 57 000 m³/jour)



11 réservoirs ou
châteaux d'eau
de production
32 000 m³ de stockage



100%
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques



99,07%
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

DISTRIBUTION



76 communes membres



300 776
habitants desservis



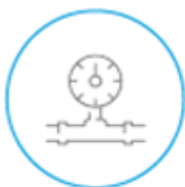
110 515 abonnés



2 136 km
de canalisation de
distribution (hors
branchements et
adduction)



44 sites de stockage
55 000 m³ de stockage



15 443 729 m³
d'eau facturé



86,16 %
de rendement



100 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques

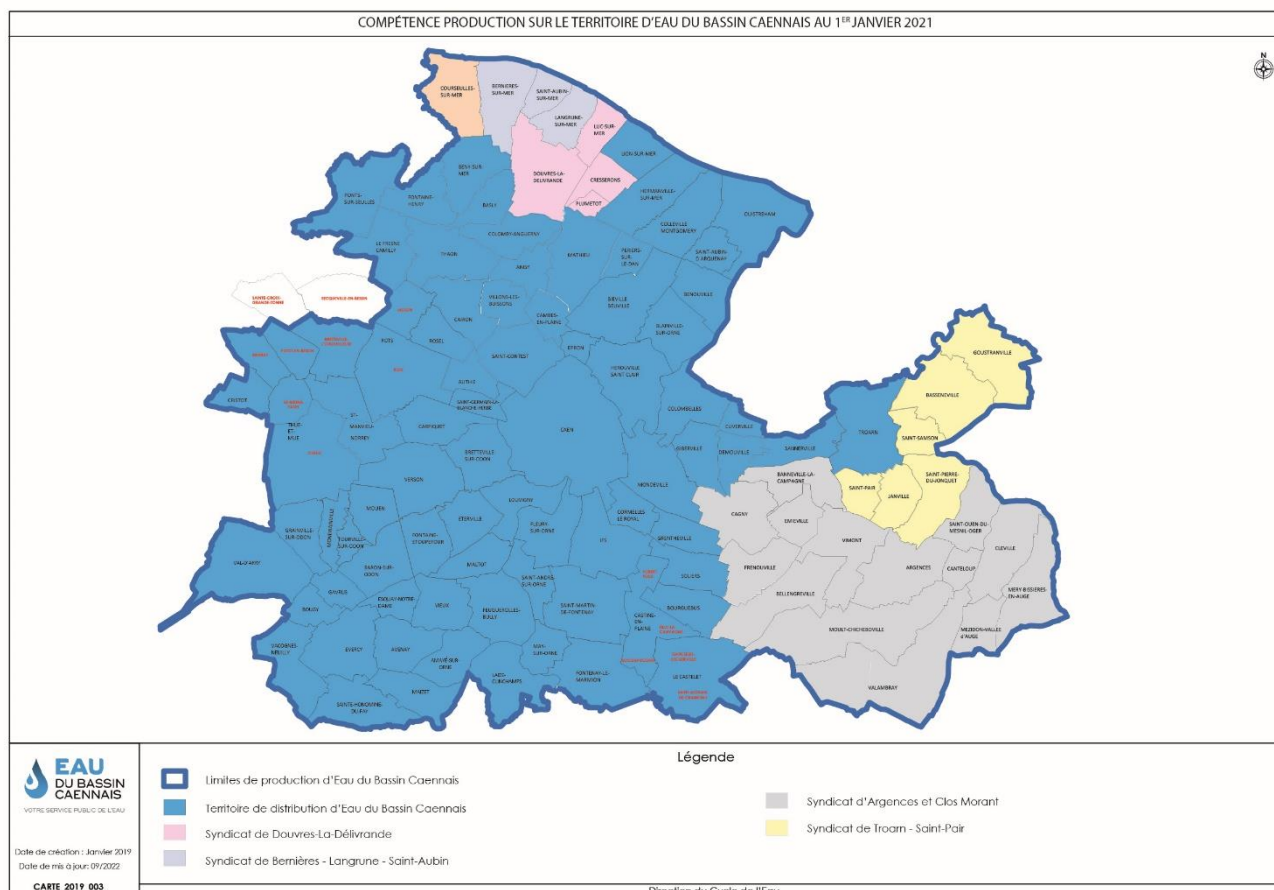


100%
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2021, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :

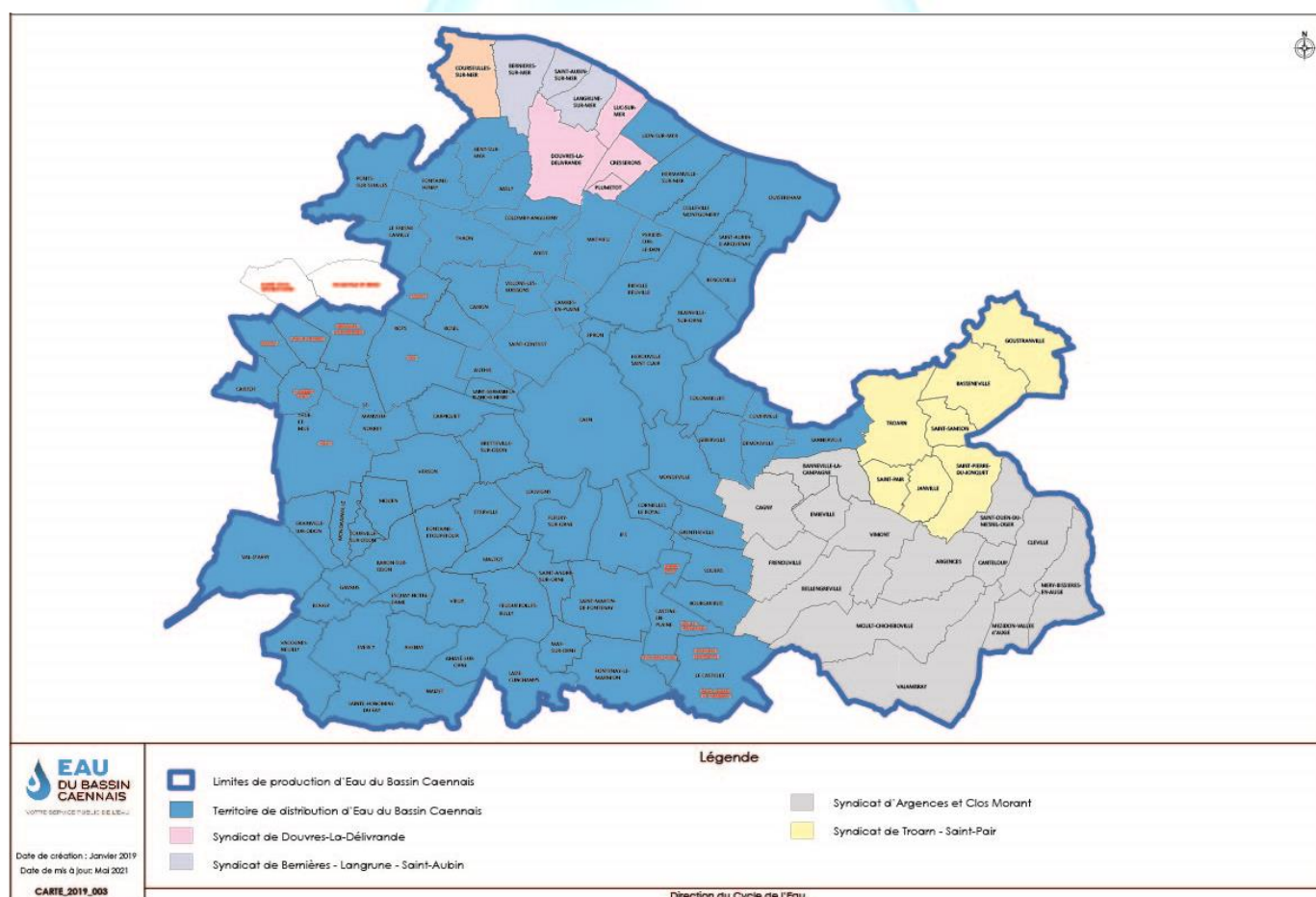


Ce périmètre est composé des douze (12) membres du syndicat EBC. Il représente 104 communes soit 341 233 habitants. Il regroupe alors près de 49 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial - Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial - Exclusivement - Production de l'eau potable
<u>12 membres composent le syndicat EBC</u>	
7 membres	5 membres
. La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seules Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny . La commune de Val d'Arry	. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant . Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer

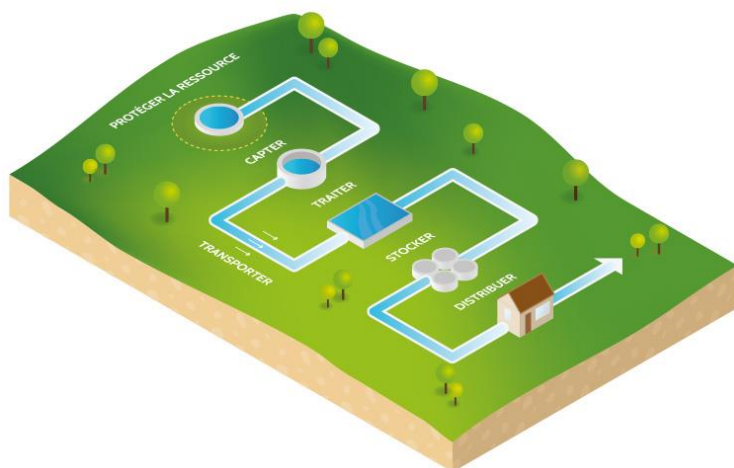


C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatifs. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (*eaux de surface*),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, non collectif et pluvial*).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers par le syndicat,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ces compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	Informier au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

1. La présentation des modes de gestion

Au 1^{er} janvier 2021, le service public de l'eau potable est géré soit :

- Directement par le syndicat EBC à savoir en régie,
- Par un tiers (*Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA*) en application des dispositions d'un marché public de prestations ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

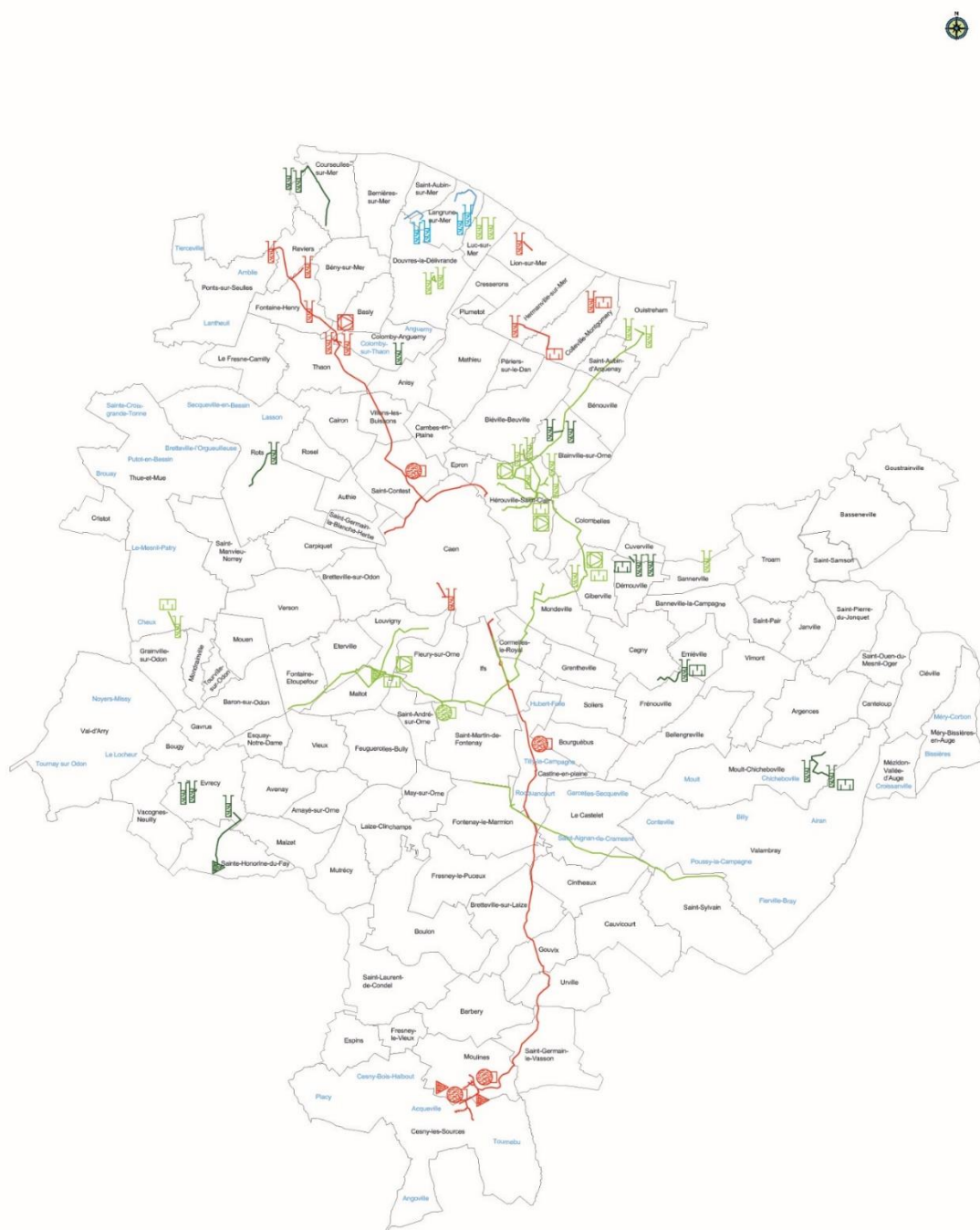
On distingue alors :

Service	Mode de gestion
Production de l'eau potable	Un (1) marché public de prestations
	Cinq (5) conventions de DSP
Distribution de l'eau potable	Une (1) régie
	Quinze (15) conventions de DSP
Production et distribution de l'eau potable	Huit (8) conventions de DSP
Une (1) régie Un (1) marché public de prestations Vingt-huit (28) conventions de DSP	

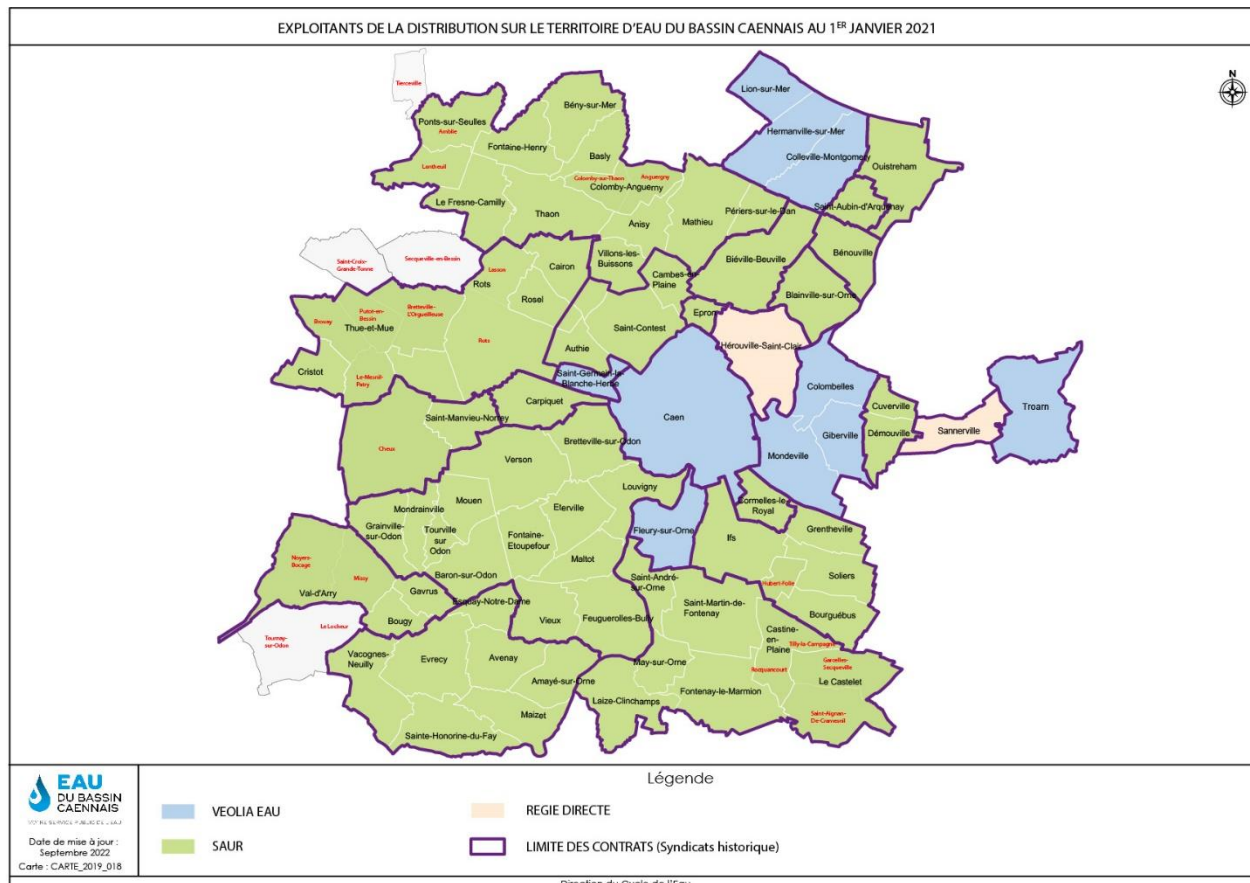
Les gestionnaires et leur répartition sur le territoire du syndicat EBC figurent sur les cartes ci-après.

Production de l'eau potable

Carte des exploitants des ouvrages de production d'AEP



Distribution de l'eau potable



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires, délégataires et régie ainsi que la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

Au regard de ces modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (*production/distribution de l'eau potable*) et de territoires, le syndicat EBC a engagé en 2020 des études portant notamment sur les modes de gestion du service afin de pouvoir les rationaliser et les optimiser.

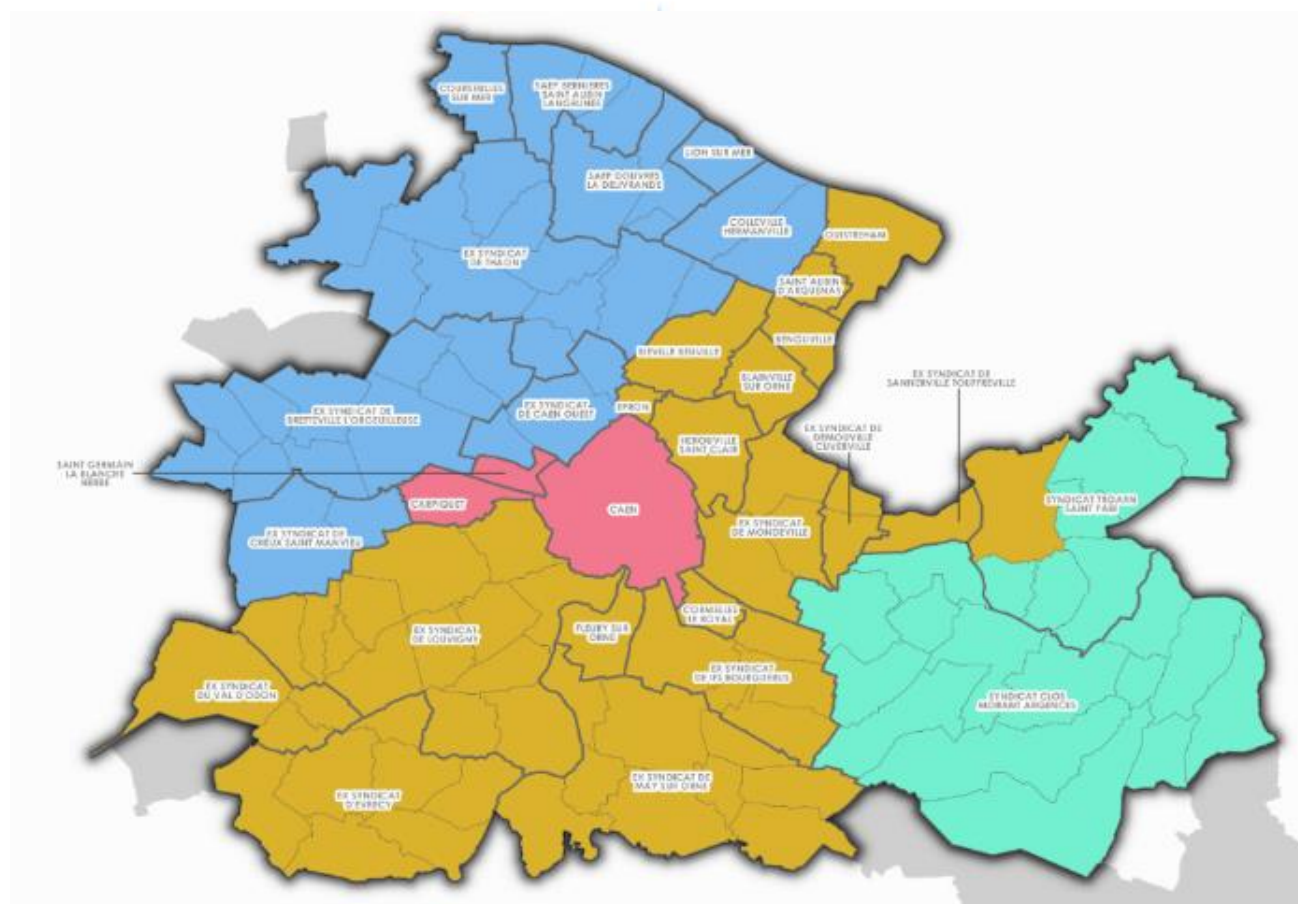
Dans ce cadre, à compter du 1^{er} janvier 2023, il est prévu l'entrée en vigueur de nouveaux modes de gestion répartis comme suit :

Secteur Littoral et Mue

Une (1) convention de DSP

Secteur Caennais

Une (1) convention de DSP



Secteur Eaux de l'Orne

Une (1) convention de DSP

Secteur Argences - Clos-Morant

Un (1) marché public de prestations
-
Exploitation du service de production
et de transport de l'eau potable

2. La description des modes de gestion

a. La régie

En 2021, le syndicat EBC assure la gestion, en régie, du service de distribution de l'eau potable sur les territoires d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville.

Régie
-
Communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville
215, rue Marie Curie 14 200 Hérouville-Saint-Clair
☎ 02.31.45.33.00 ✉ ebc@caenlamer.fr

b. Le marché public de prestations

Une partie de la gestion des ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC est régie par un marché public de prestations. Ce marché a pris effet le 1^{er} novembre 2014 pour une durée de cinquante (50) mois soit un peu plus de 4 ans.

La société SAUR est le titulaire de ce contrat. En application des dispositions contractuelles, la durée du contrat a été reconduit portant son terme au 31 décembre 2021.

Ce marché a pour objet :

- La garde, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de production d'eau potable : Forages, prises d'eau, stations de potabilisation, adductions, réservoirs, stations de reprise et de chloration, postes de livraison et comptages de vente d'eau,
- Les travaux de renouvellement des équipements et de réparations des adductions confiés au prestataire dans le cadre du marché,
- La maintenance des équipements électromécaniques du service,
- La mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir d'urgence vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et sept (7) jours sur sept (7).

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Production de l'Orne	Usine, adduction et réservoir	1 ^{er} novembre 2014
Installation des Mines de May	Forage	1 ^{er} novembre 2014
Liaison Saint-Sylvain Rocquancourt	Canalisation	1 ^{er} novembre 2014
Production de la Gronde	Forage et adduction (réservoir démoli en 2019)	1 ^{er} novembre 2014

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Installation de l'adduction Nord	Pôle de regroupement de la Gronde et de Lebisey, adduction et points de livraison	1 ^{er} novembre 2014
Installation de production de Ouistreham	Forages	1 ^{er} janvier 2015
Installation de Sannerville	Forage	
Installation de production de Luc-sur-Mer	Forages	1 ^{er} janvier 2016
Installation de production d'Hérouville-Saint-Clair	Forage, usine de décarbonatation, réservoir et station de reprise	
Installation de production de Cheux - Saint-Manvieu	Forage et station de déferrisation	1 ^{er} juillet 2017
Installation de production de Troarn - Saint-Pair	Forages	
Installation de production de Douvres-la-Délivrande	Forages	1 ^{er} janvier 2018

c. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2021, vingt-huit (28) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire d'une (1) convention de DSP,
- SAUR, attributaire de vingt (20) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de sept (7) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Agence</u> Chemin du grand clos 14 830 Langrune-sur-Mer Le mercredi 9h00-12h00 / 13h15-15h30 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet d'EAUX DE NORMANDIE <u>Service clientèle</u> 09.69.36.52.65 Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Le mercredi de 13h30 à 16h30 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.usagers.eaux-de-normandie.fr	<u>Agence</u> Rue des Frères Chappe 14 540 Grentheville 02.14.37.40.00 Du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de SAUR <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	<u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen BP 40460 14 461 Colombelles Cedex 31 09.69.39.56.34 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de VEOLIA <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.service.eau.veolia.fr

Ces conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Production de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Argences	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Clos Morant	31 décembre 2021
		Commune de Courseulles-sur-Mer	30 juin 2022
	EAUX DE NORMANDIE	Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	30 juin 2028
	VEOLIA	Commune de Troarn	31 décembre 2030

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Distribution de l'eau potable	SAUR	Commune de Ouistreham	31 décembre 2029
		Ex-syndicat Région de Louvigny et commune de Cormelles-le-Royal	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Caen Ouest	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	31 décembre 2021
		Commune de Biéville-Beuville	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Val d'Odon	31 décembre 2021
		Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	31 décembre 2021
		Commune de Carpiquet	31 décembre 2021
		Commune d'Epron	30 juin 2027
		Commune de Bénouville	31 décembre 2027
		Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	31 décembre 2027
	VEOLIA	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	28 février 2022
		Commune de Fleury-sur-Orne	30 juin 2022
		Ex-syndicat Mondeville - Colombelle - Giberville	31 décembre 2022

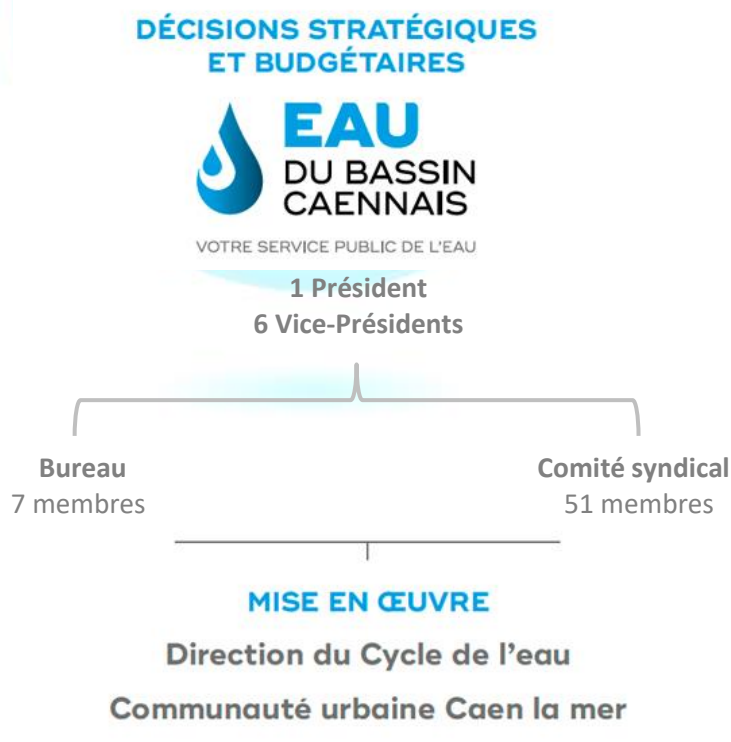
Service	Délégataire	Territoire		Echéance de la DSP
Production et distribution de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Source de Thaon		31 décembre 2021
		Commune de Blainville-sur-Orne		31 décembre 2021
		Ex-syndicat Démouville - Cuverville		31 décembre 2021
		Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse		31 décembre 2023
		Ex-syndicat Région d'Evrecy		31 décembre 2025
	VEOLIA	Commune de Caen		28 février 2022
		Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	Colleville - Hermanville	30 juin 2024
			Lion-sur-Mer	31 décembre 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023, il est prévu que la durée des conventions de DSP arrivant à échéance au 31 décembre 2021 soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

F. Les instances

Depuis 2020, suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du syndicat EBC et des élections (*Président et Vice-Présidents - Comité syndical en date du 15 septembre 2020*), l'organisation et le fonctionnement des instances sont les suivants :

Le syndicat EBC est administré par des élus (« *délégués* ») représentant chacun de ses 12 membres. Il est organisé comme suit :



Le comité syndical est ainsi composé de délégués, élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux milles (2 000) habitants (*vote plural*). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) : le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Le bureau rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établies :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont des comités ad hoc permettant un échange et du partage d'informations avec le territoire, dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des membres du bureau et des membres du comité syndical inscrits sur la base du volontariat.

Ces groupes de travail sont organisés par thématique, à savoir :

- Le règlement intérieur approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 15 décembre 2020,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable,
- Le schéma directeur et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource,
- La communication

Les instances et les structures se sont réunies, en 2021, aux dates suivantes :

Bureau syndical	Comité syndical
1^{er} semestre	
11 janvier	26 janvier
8 mars	6 avril
6 avril	20 avril
17 mai	2 juin
2^{ème} semestre	
28 juin	6 juillet
6 septembre	5 octobre
25 octobre	16 novembre
6 décembre	14 décembre

Groupes de travail	
Modes de gestion	6 réunions : Les 18 et 29 janvier, le 4 février, les 19 et 31 mars ainsi que le 20 septembre
Tarification de l'eau	1 réunion : Le 21 juin
Transition écologique et résilience du territoire	2 réunions : Les 16 février et 5 mai
Préservation de la ressource	2 réunions : Les 5 mai et 25 juin
Communication	1 réunion : Le 7 décembre

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - *article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales*). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autre, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (*articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales*). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la Communauté urbaine Caen la mer.

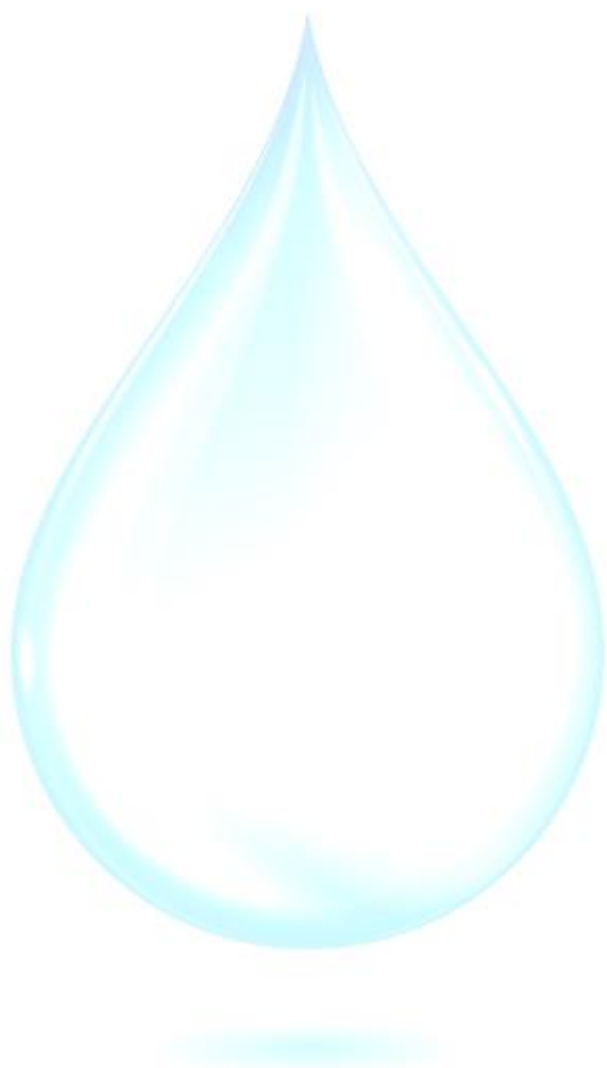
Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14 027 Caen Cedex 9
☎ 02.31.75.07.50
✉ ebc@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotés et coordonnés par la Directrice du cycle de l'eau, cinq (5) services composés de près de quatre-vingt-cinq (85) agents ont en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable :

- Le service administratif,
- Le service financier (*régie d'eau potable, production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service études et travaux : études prospectives, maîtrise d'œuvre (*conception et exécution*), maîtrise d'ouvrage, système d'information géographique et données patrimoniales, instruction et appui technique en matière d'urbanisme,
- Le service exploitation : eau potable (*production, distribution, régie, instruction des branchements*) et assainissement (*maîtrise des effluents, régie, instruction des demandes d'informations*),
- Le service préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, le personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*), afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers.





II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

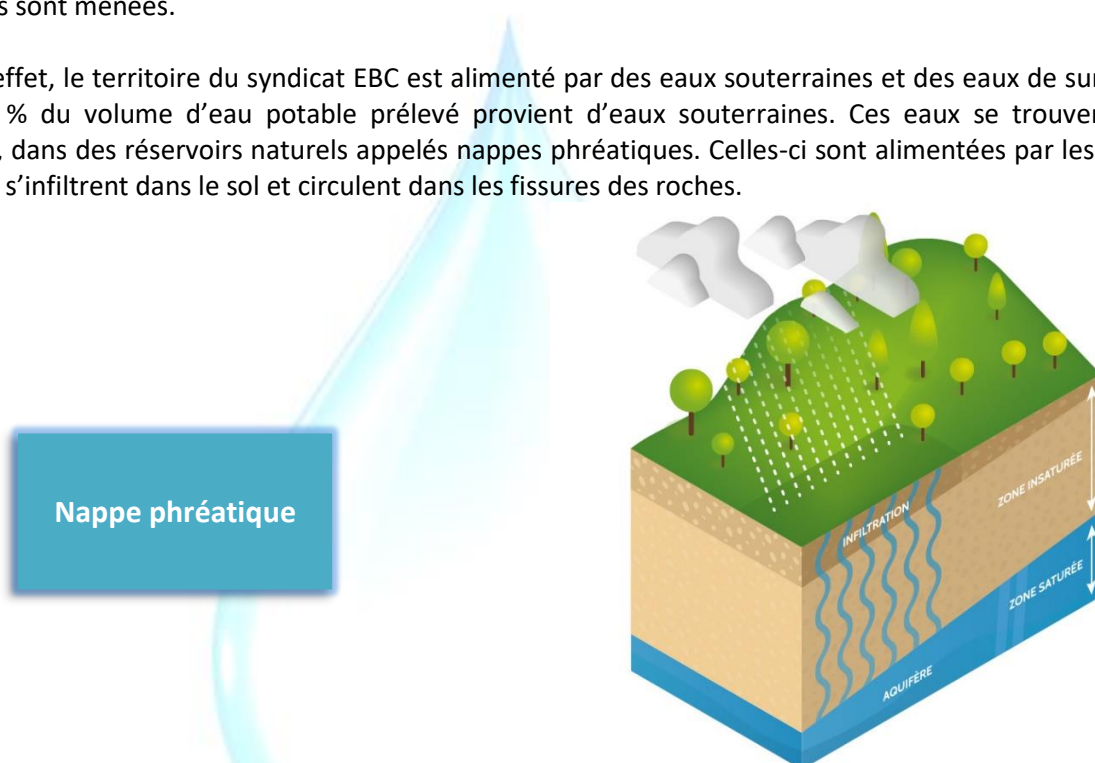
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

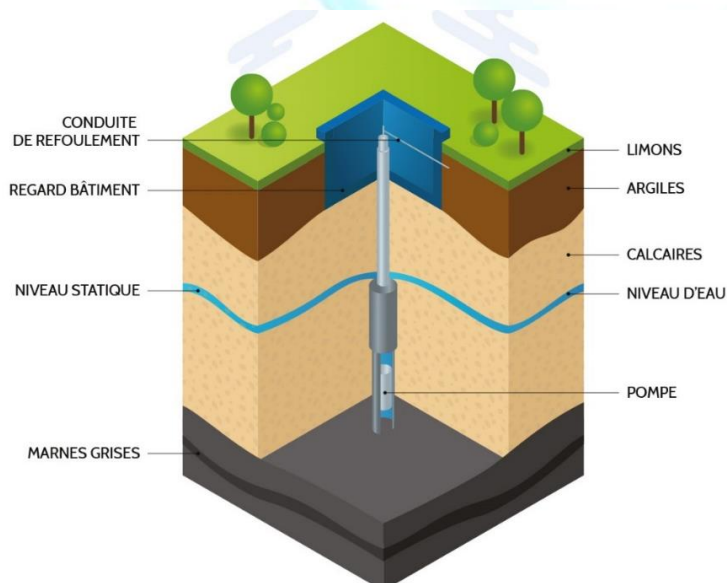
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Coupe d'un forage

Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35 %*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

30 % des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, près de 92 % des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Les autres sont concernés par des procédures en cours pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

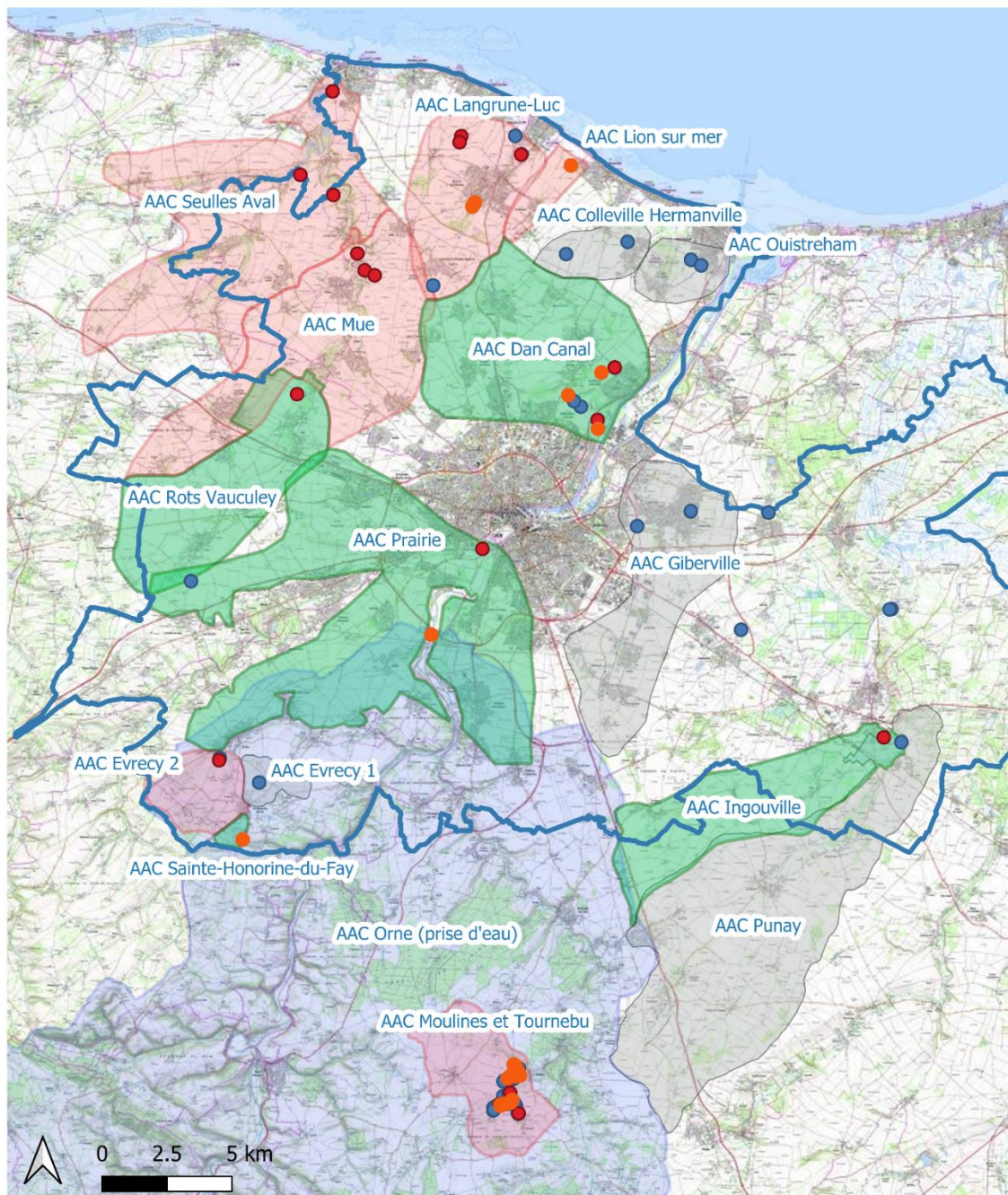
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

3. Les aires d'alimentation de captage

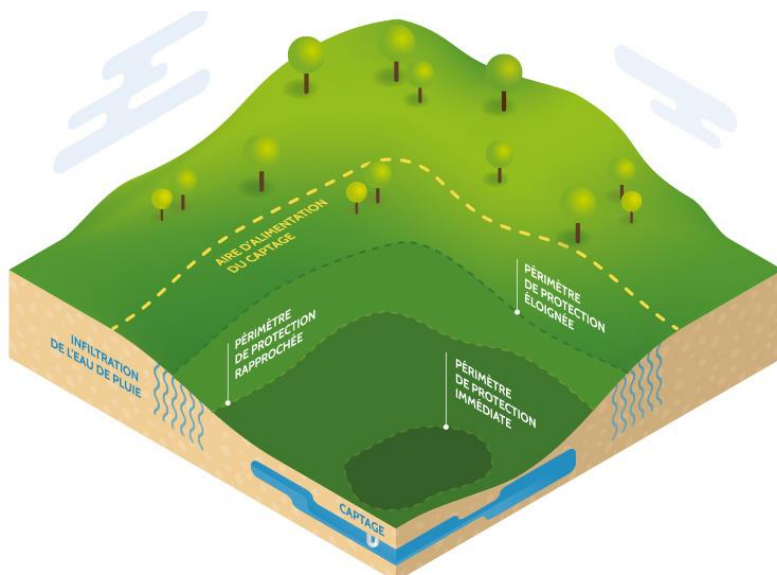
Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrant contribuent à l'alimentation du captage. En 2021, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (*10 AAC sur 17 sont prioritaires*) représentées ci-après :



Classement des captages		Problématiques des AAC	
●	Captage prioritaire	■	/
●	Captage sensible	■	Pesticides
●	/	■	Nitrates
		■	Nitrates et pesticides
		■	Délimitation d'Eau du bassin caennais

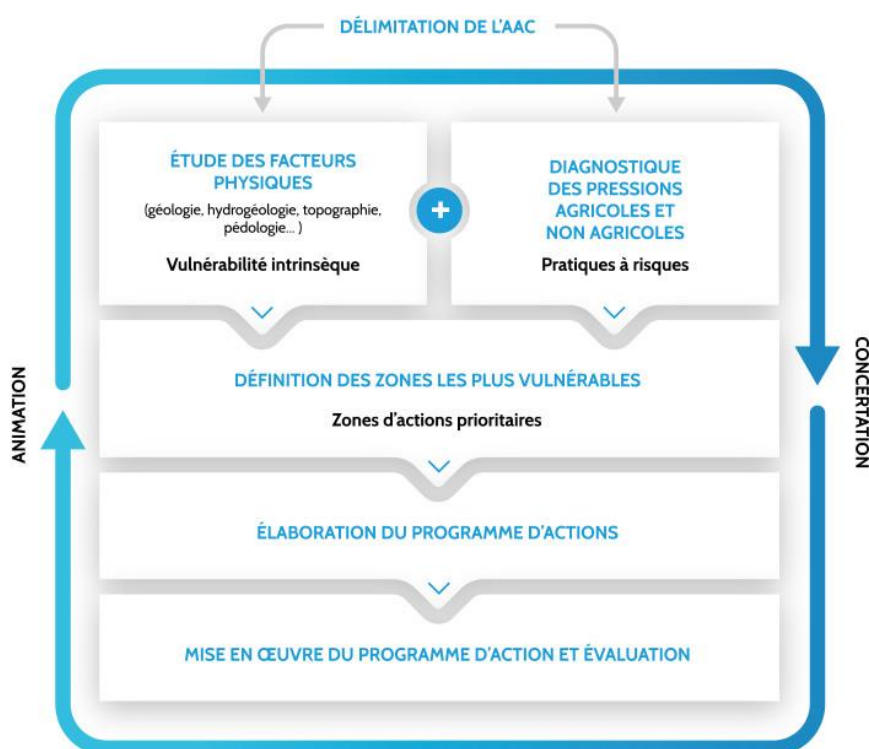
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seulles aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvrent une superficie d'environ 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de co-construire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour co-construire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Enfin, des actions spécifiques sont mises en œuvre auprès de différents publics à savoir :

- Le monde agricole,
- Les collectivités,
- Les particuliers.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

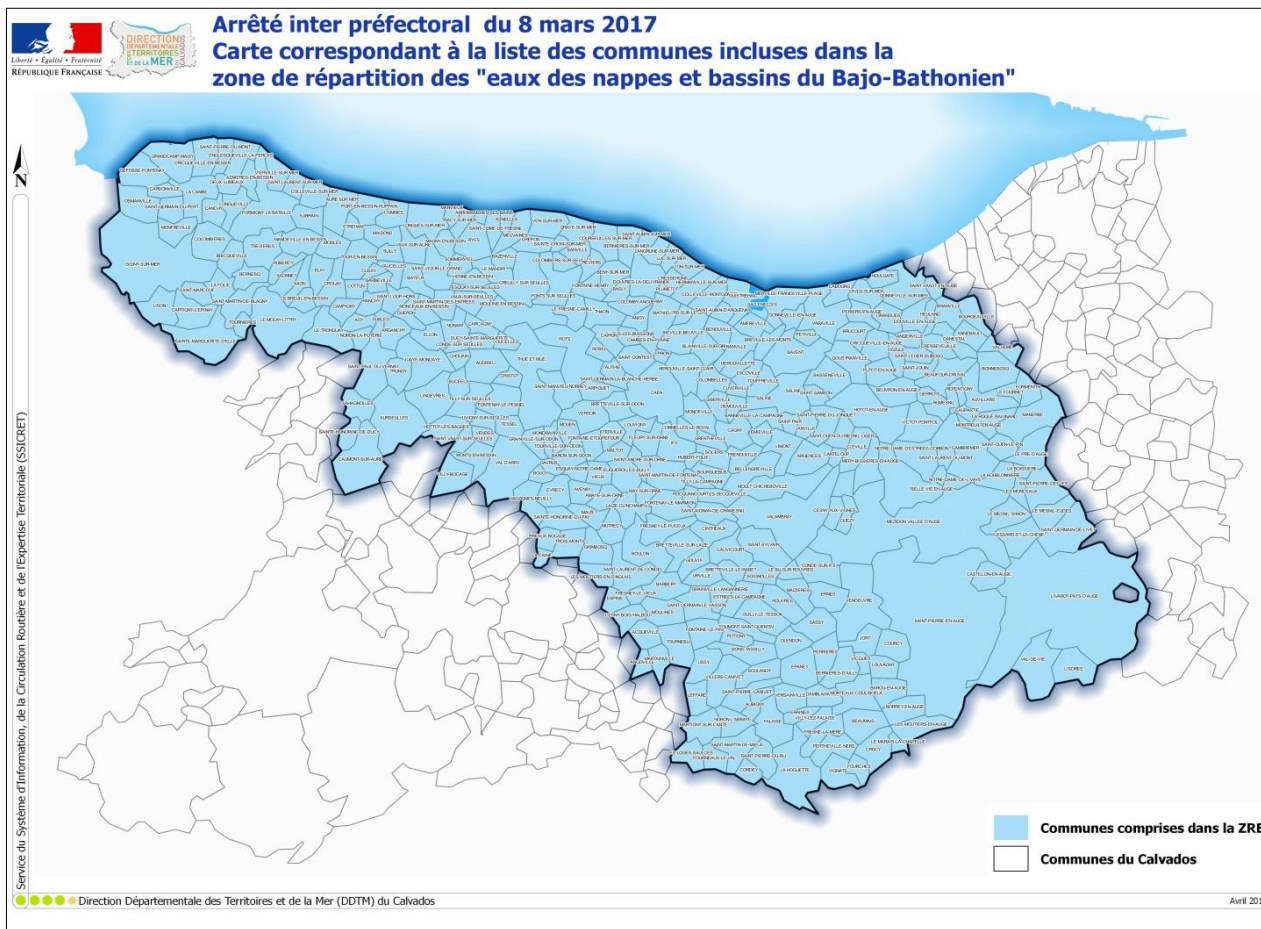
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages sont ainsi équipés pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2021, un arrêté constatant le franchissement du seuil de vigilance sécheresse a été appliqué du 30 avril au 28 juillet 2021, sur l'ensemble du département du Calvados. Cet arrêté prévoyait des mesures de restrictions de certains usages de l'eau tels que l'arrosage des espaces verts en journée.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribué. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, les données sont les suivantes :

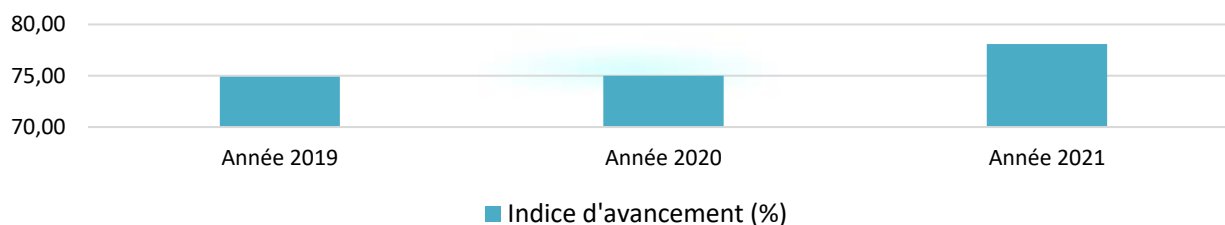
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
1	Usine de l'Orne - Louvigny	7 427 655 m3	5 942 124 m3	80%
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 542 891 m3	925 735 m3	60%
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	39 678 m3	23 807 m3	60%
4	La Gronde - Giberville	411 605 m3	205 803 m3	50%
5	La Mue - Thue et Mue	3 199 235 m3	2 559 388 m3	80%
6	Forages de Prairie I - Caen	1 776 387 m3	1 065 832 m3	60 %
7	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer	228 168 m3	182 534 m3	80%
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 419 535 m3	1 135 628 m3	80%
9	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	186 344 m3	149 075 m3	80%
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	422 904 m3	338 323 m3	80%
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	224 540 m3	179 632 m3	80%
12	Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	52 131 m3	41 705 m3	80%
13	Forage de Vauculey - Rots	583 087 m3	466 470 m3	80%
14	Forages de Démouville (F2, F3)	127 978 m3	102 382 m3	80%
15	Forage d'Anguerny - Colomby-Anguerny	52 242 m3	41 794 m3	80%

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	153 207 m3	122 566 m3	80%
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	193 089 m3	154 471 m3	80%
18	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-mer	147 904 m3	118 323 m3	80%
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	371 475 m3	297 180 m3	80%
20	Forages du Marais (F2bis) Langrune-sur-Mer	0 m3	0 m3	80%
21	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	481 547 m3	192 619 m3	40%
22	Forage du Clos Morant - Frénouville	277 336 m3	221 869 m3	80%
23	Forage de Sannerville	93 303 m3	74 642 m3	80%
24	Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) - Janville	350 544 m3	280 435 m3	80%
26	Forages de Moulton (F2bis, F3)	738 218 m3	590 574 m3	80%
26	Forage Prébende (F1) - Evrecy	102 191 m3	81 753 m3	80%
	Forage Prébende (F2) - Evrecy	94 773 m3	75 818 m3	80%
27	Forage « Les Longues Acres » - Evrecy	42 141 m3	33 713 m3	80%
TOTAL Territoire du syndicat EBC		20 740 708 m3	15 604 195 m3	78,1%

Depuis 2019, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2019	74,9 %
Année 2020	75 %
Année 2021	78,1%

**Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
sur le territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est de 78,1 %. Son évolution à la hausse s'explique par la mise en œuvre complète de l'arrêté préfectoral de DUP du forage d'Anguerny signé en novembre 2019.

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Suite au retrait du contentieux contre cet arrêté en 2020 et aux premiers versements des conventions d'indemnisation, de nouvelles conventions ont été signées en 2021, en particulier pour l'établissement des servitudes d'accès aux ouvrages.

Le syndicat EBC a également poursuivi les négociations pour l'acquisition des périmètres de protection immédiate, demandée par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013. Cela a permis l'acquisition du PPI de l'antenne du vallon de la Ballière, antenne la plus productive des sources de Moulines.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté, les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées par le bureau d'études Suez Consulting, en prévision des travaux demandés dans l'arrêté. Ceux-ci devraient pouvoir démarrer en 2022.

En ce qui concerne le volet non agricole, le choix du nouveau système d'assainissement du hameau de Fontaine-Halbout, retenu par la commune en 2020, a été remis en cause. La commune a demandé qu'un nouveau scénario avec un dispositif semi-collectif soit examiné. Ce scénario a été examiné par le bureau d'études AFEAss à partir de mars 2021.

2. Le forage d'Anquerny

En 2021, suite à l'établissement des différentes conventions d'indemnisation des préjudices liés à l'arrêté préfectoral, le comité syndical a validé le principe des indemnisations et les montants lors du comité syndical du 6 avril 2021. Sur les quatorze (14) conventions proposées, treize (13) d'entre elles ont été signées en 2021 et ont donné lieu au versement des indemnités correspondantes (125 000 €).

Les travaux demandés dans l'arrêté, prévoyant la pose de glissières de sécurité pour éviter qu'un véhicule accidenté entre dans le PPI, ont été réalisés au cours du second semestre 2021. Ces mêmes travaux ont été réalisés à Blainville-sur-Orne, au niveau du forage F1. Ils répondent à une prescription de l'arrêté préfectoral en date de 1979 qui n'avait pas été mise en œuvre jusqu'à présent.

3. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

Suite à la proposition d'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique par l'agence régionale de santé (ARS) en fin d'année 2020, le projet a été présenté au comité local d'information et de concertation (CLIC) en janvier 2020. L'ensemble des propriétaires et des exploitants concernés ont ainsi été informés.

Comme le prévoit la procédure, le syndicat EBC a ensuite missionné un groupement de prestataires pour réaliser l'étude d'évaluation des préjudices. La chambre d'agriculture du Calvados et Suez Consulting ont été chargés d'identifier et de chiffrer les préjudices avérés. Dans le cadre du suivi de cette démarche, deux autres réunions du CLIC ont été organisées au cours de l'année 2021.

4. Les forages de la Gronde

Depuis plusieurs années, le syndicat EBC est à la recherche de nouvelles ressources en eau potable susceptibles d'alimenter l'agglomération caennaise. Dans ce cadre, un projet de création de nouveaux forages sur la commune de Giberville (*en substitution de l'ancien forage de la SMN*) avait conduit le syndicat à engager une démarche d'établissement de périmètres de protection en 2007. Cette démarche s'était achevée en 2011

par un arrêté préfectoral de refus demandant une justification des besoins et des études complémentaires sur la relation nappe-rivière.

Les études complémentaires ont été réalisées par le syndicat EBC. Avec la phase 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat a également pu justifier des besoins supplémentaires de la collectivité. La démarche a donc été reprise en 2021 avec le lancement d'un marché pour la réalisation de nouveaux forages. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par Suez consulting qui sera également chargé d'actualiser les dossiers relatifs aux périmètres de protection.

D. L'animation du territoire

1. Les actions agricoles

En 2021, l'équipe d'animation a poursuivi le travail de concertation pour élaborer les premiers programmes d'actions sur les aires d'alimentation de captages (AAC) du territoire. Vingt-six (26) réunions de concertation ont ainsi eu lieu pour établir les actions sur les AAC de Mue Seulles aval, Rots, Lion-sur-Mer, Dan canal, Prairie et l'Orne. Les différents comités de pilotage, associant les acteurs du territoire concerné et des représentants d'agriculteurs, ont validé les programmes d'actions en fin d'année 2021.

Deux (2) autres AAC ont fait l'objet d'études de vulnérabilité en 2021 : l'AAC de Moulton Ingouville (*réalisation des diagnostics agricoles et non agricoles en avril 2021, datation des eaux du forages*), par l'intermédiaire du bureau d'études ANTEA, et les AAC d'Evrecy et de Sainte-Honorine-du-Fay (*étude hydrogéologique et vulnérabilité par le bureau d'études Explor-e*). En parallèle, une réunion d'information a été organisée en mai 2021 sur l'AAC de Ouistreham.

L'année 2021 a également été marquée par des actions sur les problématiques d'érosion et de ruissellement sur l'AAC de Dan canal. Une démarche a été engagée avec les exploitants agricoles riverains des forages d'Hérouville-Saint-Clair pour procéder à des aménagements visant à réduire les phénomènes de ruissellement et la turbidité dans les forages. Tous les exploitants agricoles ont, par ailleurs, été conviés à une demi-journée technique sur l'érosion et les couverts végétaux en décembre 2021. Cette demi-journée était organisée en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados.

2. Les actions non agricoles

Suite aux élections municipales de 2020, il a été décidé de proposer aux nouveaux élus du syndicat EBC des journées thématiques d'information sous la forme d'une classe d'eau. La classe d'eau ciblait en particulier les élus référents travaillant avec les animatrices sur les aires d'alimentation de captages et ceux qui souhaitaient renforcer leurs connaissances.

En raison du contexte sanitaire, la classe d'eau sur le thème de la préservation de la ressource en eau, initialement envisagée en 2020, a été reportée en 2021. Elle a été organisée sur cinq (5) journées non consécutives à savoir les 19 mai (*cycle de l'eau*), 15 juin (*qualité de l'eau*), 2 juillet (*enjeux eau potable*), 7 septembre (*préservation de la ressource*) et 1^{er} octobre (*eau et agriculture*). Le programme des cinq (5) journées comprenait des présentations d'intervenants spécialisés, en salle, ainsi que des visites sur sites. Une dizaine d'élus du syndicat EBC a participé à cette classe d'eau.

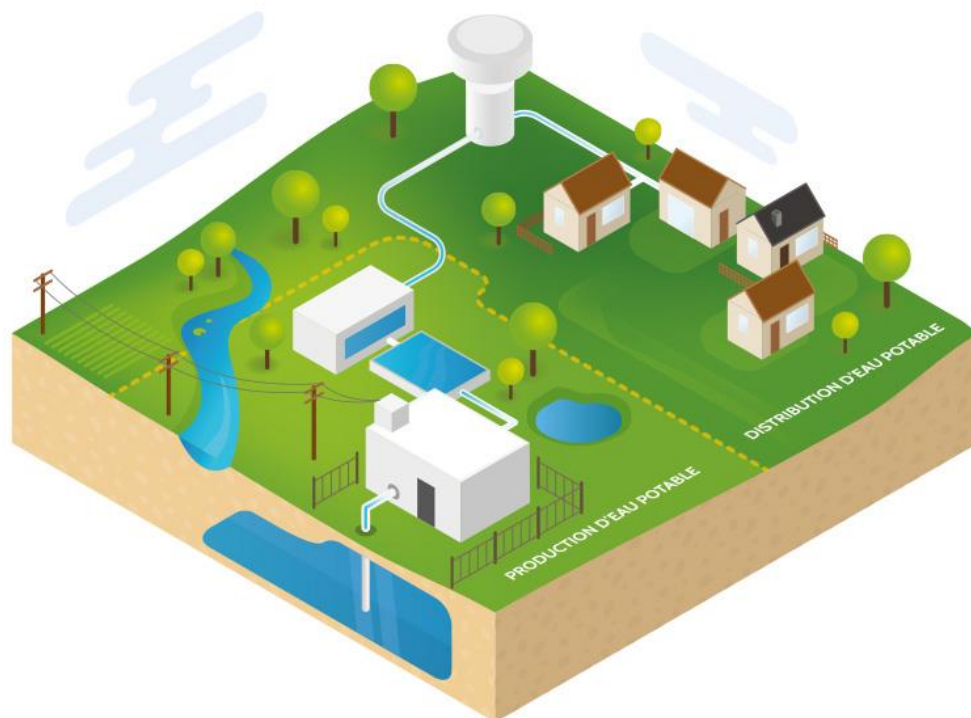


III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-huit (48) sites de production d'eau potable à savoir :

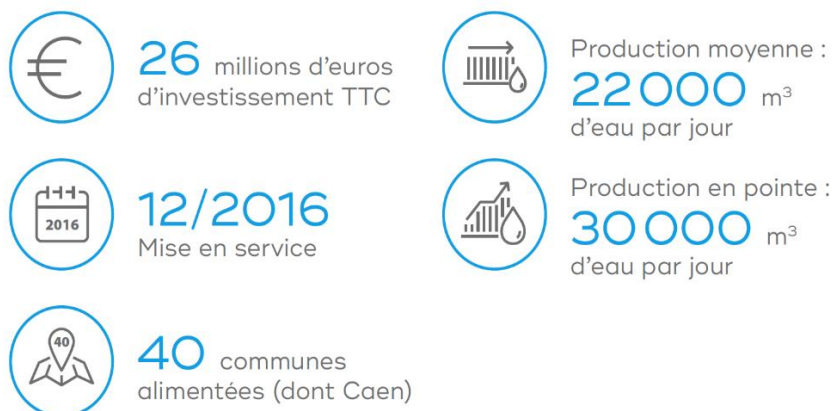
- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-cinq (45) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-sept (27) systèmes de production.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



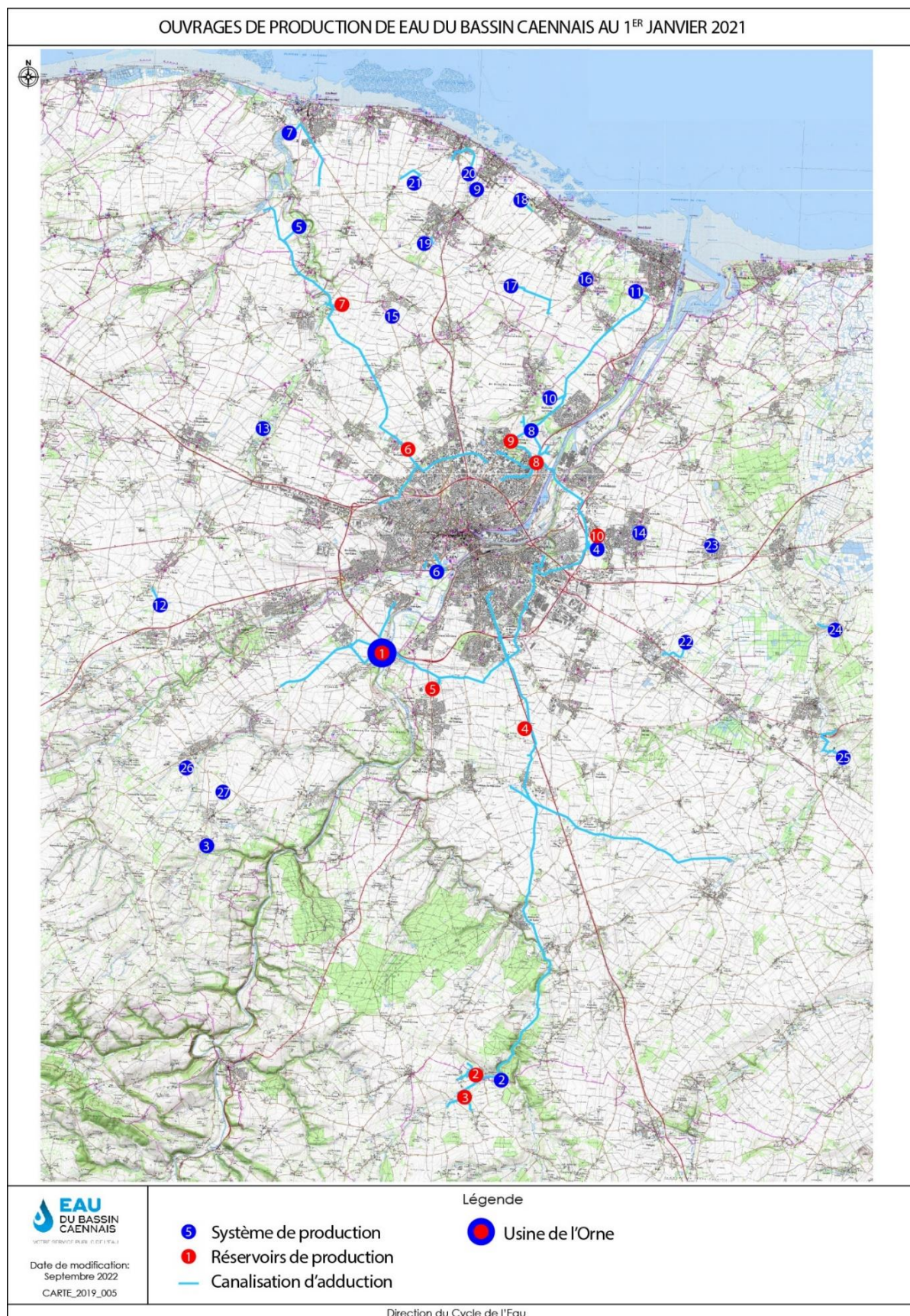
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt (20) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue, les sources de Moulines et les forages de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Roncheville.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2021 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Nord	19 665 m
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283 m
Adduction Orne	17 915 m
Adduction Sud Plaine	8 812 m
Adduction Moulines	32 978 m
Adduction Mue	20 730 m
Autres	35 244 m
TOTAL	143 627 m

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2021, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-sept (27) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
1 prise d'eau superficielle				
1	Usine de l'Orne Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Loculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2 zones de captage				
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (<i>pack javel</i>)

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
45 forages exploités				
4	La Gronde Giberville		2 forages	Chloration
5	La Mue Thue et Mue		5 forages	Chloration
6	Forages de Prairie I Caen		3 forages	Chloration
7	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
8	Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair		5 forages	Décarbonatation (<i>avant du 6 000</i>) Chloration
9	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration
10	Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
11	Forages de Ouistreham (F1, F3) Ouistreham		2 forages	Chloration
12	Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)		1 forage	Chloration Déferrisation
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3) Démouville		2 forages	Chloration Déferrisation
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
18	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-mer		1 forage	Chloration Décarbonatation

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
20	Forages du Marais (F2 bis) Langrune-sur-Mer		1 forage	Chloration
21	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
22	Forage du Clos Morant Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
23	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration
24	Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) Janville		2 forages	Chloration
25	Forages de Moulton (F2bis, F3) Moulton-Chicheboville (Moulton)		2 forages	Déferrisation (<i>Punay</i>) Chloration
26	Forages de Prébendes (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
27	Forage « Les Longues Acres » Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2021, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
1	Bâche de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		25 m ³
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		6400 m ³ (2 x 3 200 m ³)
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de la Mue		2 000 m ³
8	Réservoir d'Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
9	Pôle de regroupement de Leбіsey		1 000 m3 (2 x 500 m3)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m3 (2 x 500 m3)

B. Les indicateurs de gestion

1. Les volumes

a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs

Dénomination et localisation du système de production	2020			2021		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Usine de l'Orne Louvigny	8 796 923	8 288 790	94,2 %	7 939 510	7 427 655	93,6 %
Captage de Moulines et de Tournebu	1 325 184	1 266 238	95,6 %	1 623 585	1 542 891	95 %
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	46 643	46 643	100 %	39 678	39 678	100 %
Forages de la Gronde Giberville	408 674	408 674	100 %	411 605	411 605	100 %
Forages de la Mue Thue et Mue	2 568 276	2 491 074	97 %	3 199 235	3 199 235	100 %
Forages de Prairie I Caen	2 217 304	2 215 486	99,9 %	1 778 623	1 776 387	99,9 %
Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer	267 577	264 864	99 %	240 600	228 168	94,8 %
Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair	1 252 976	1 237 997	98,8 %	1 488 787	1 419 535	95,3 %
Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	199 370	199 370	100 %	186 344	186 344	100 %
Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne	399 910	399 910	100 %	422 904	422 904	100 %
Forages de Ouistreham (F1, F3) - Ouistreham	210 804	210 804	100 %	224 540	224 540	100 %

Dénomination et localisation du système de production	2020			2021		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	61 273	59 405	97 %	52 319	52 131	100 %
Forage de Vauculey - Rots	576 882	576 882	100 %	583 087	583 087	100 %
Forages de Démouville (F2, F3) - Démouville	128 977	128 977	100 %	127 978	127 978	100 %
Forage d'Anguerny Colomby Anguerny	57 564	57 564	100 %	52 242	52 242	100 %
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	164 609	160 802	97,7 %	159 004	153 207	96,4 %
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	204 375	202 136	98,9 %	193 089	193 089	100 %
Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-Mer	146 661	146 661	100 %	151 228	147 904	97,8 %
Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	392 373	392 373	100 %	371 475	371 475	100 %
Forages du Marais (F2bis) Langrune-sur-Mer	39 872	39 872	100 %	0	0	
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	514 901	499 597	97 %	499 525	481 547	96,4 %
Forage du Clos Morant Frénouville	277 744	277 336	99,9 %	277 744	277 336	99,9 %
Forage de Sannerville	96 363	95 894	99,5%	93 594	93 303	99,7 %
Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) - Janville	360 140	360 140	100 %	350 544	350 544	100 %
Forages de Moulton (F2bis, F3)	734 742	734 742	100 %	738 218	738 218	100 %
Forage Prébende 1 Evrecy	104 406	104 406	100 %	102 191	102 191	100 %
Forage les Longues Acres Evrecy	38 051	37 676	99 %	42 356	42141	99,5 %
Forage Prébende 2 Evrecy	94 494	94 494	100 %	94 773	94 773	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 687 068	20 998 807	96,8 %	21 444 778	20 740 108	96,7 %

Depuis 2019, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actif sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2019	22 097 902 m3	+ 1,7 %
Année 2020	20 998 807 m3	- 4,9 %
Année 2021	20 740 108 m3	- 1.2 %



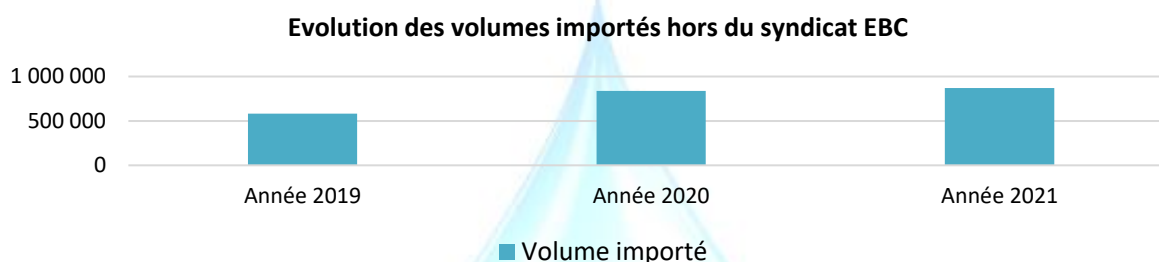
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2020	Volume - 2021
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	157 647 m3	159 518 m3*
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de la Bretteville-l'Orgueilleuse	0 m3	3 981 m3
Syndicat Sud Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de May-sur-Orne	258 219 m3	318 580 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de Laize-Clinchamps	117 169 m3	88 171 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de Le Castelet	35 849 m3	37 623 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen	8 943 m3	3 044 m3
Syndicat du Pré Bocage	Syndicat EBC pour le territoire de la commune du Val d'Arry	122 967 m3	119 584 m3
Syndicat de la Rive Droite de l'Orne	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouistreham	138 317 m3	139 769 m3
TOTAL		839 111 m3	870 270 m3

* Cet achat d'eau est nécessaire pour maintenir une teneur en nitrate inférieure à 50mg/l.

Depuis 2019, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2019	583 386 m3	+ 7,3 %
Année 2020	839 111 m3	+ 43,8 %
Année 2021	870 270 m3	+ 3,7 %



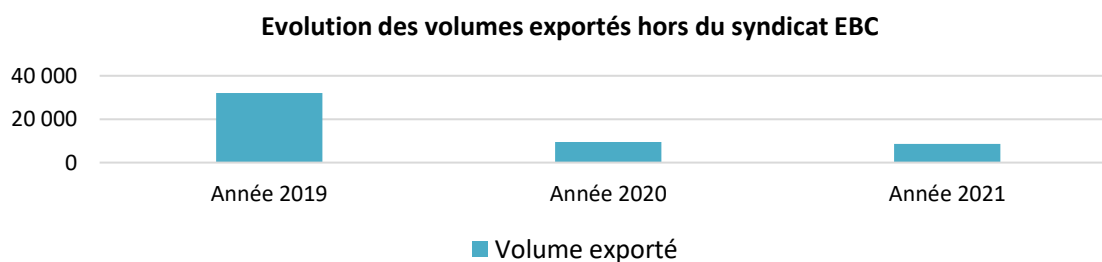
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2020	Volume - 2021
EBC via le territoire de Sannerville	Touffréville	9 470 m3*	8 659 m3
TOTAL		9 470 m3	8 659 m3

*La commune de Touffréville ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020

Depuis 2019, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2019	32 064 m3	- 58,1 %
Année 2020	9 470 m3	- 70,5 %
Année 2021	8 659 m3	- 8,6 %



d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC

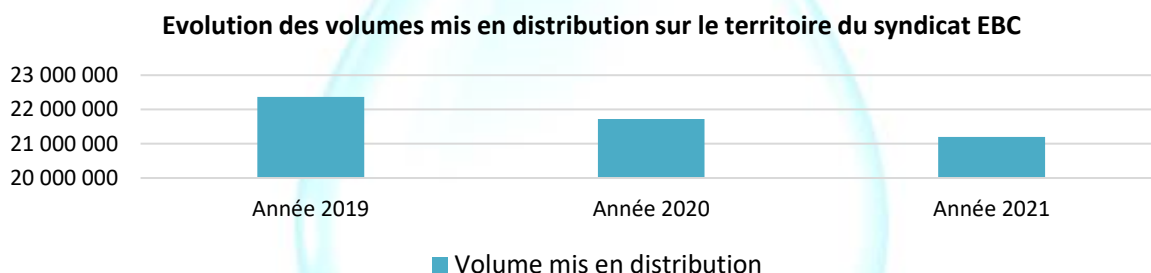
Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution au cours de l'année civile.

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2020 (m3)	Volume - 2021 (m3)	Variation
Commune de Bénouville	127 355	122 761	- 3,6 %
Commune de Biéville-Beuville	209 564	225 898	+ 7,8 %
Commune de Blainville-sur-Orne	301 501	318 569	+ 5,7 %
Commune de Caen	7 460 295	7 335 782	- 1,7 %
Commune de Carpiquet	211 199	232 147	+ 9,9 %
Commune de Cormelles-le-Royal	280 149	256 529	- 8,4 %
Commune de Courseulles-sur-Mer	422 245	397 650	- 5,8 %
Commune d'Epron	79 358	89 697	+ 13 %
Commune de Fleury-sur-Orne	269 609	272 276	+ 1 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 548 734	1 556 328	+ 0,5%
Commune de Luc-sur-Mer (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	199 370	186 344	- 6,5 %
Commune de Ouistreham	688 658	699 506	+ 1,6 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	51 645	50 611	- 2 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	91 547	96 648	+ 5,9 %
Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	511 630	467 300	- 8,7 %
Ex-syndicat Bretteville-L'Orgueilleuse	510 137	506 615	+ 0,7 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	130 222	135 066	+ 3,7 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	509 599	496 013	- 2,7 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	245 601	263 702	+ 7,4 %
Territoire de Douvres - Cresserons - Plumetot (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	420 478	385 758	- 8,3 %
Ex-syndicat Argences	734 742	738 218	+ 0,5 %
Ex-syndicat Caen Ouest	375 683	324 817	- 13,5 %
Ex-syndicat Source de Thaon	674 312	736 915	+ 9,3 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 318 235	1226 861	- 6,4 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	508 851	516 188	+ 1,4 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 589 054	1 606 307	+ 1,1 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	95 894	93 809	- 2,2 %
Syndicat Troarn - Saint-Pair	360 140	350 544	- 2,7 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	883 919	876 044	- 0,9 %
Ex-syndicat Clos Morant	277 336	264 894	- 4,5 %

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2020 (m3)	Volume - 2021 (m3)	Variation
Ex-syndicat Région d'Evrecy	359 001	366 894	+ 2,1 %
Ex-syndicat Val d'Odon	122 967	119 584	- 2,8 %
Commune Le Castelet	35 849	37 623	+ 4,9 %
Commune de Laize-Clinchamps	117 169	88 171	- 24,7 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 722 048	21 196 154	- 2,4 %

Depuis 2019, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2019	22 370 029 m3	+ 2,2 %
Année 2020	21 722 048 m3	- 2,9 %
Année 2021	21 196 154 m3	- 2,4 %



e. Le bilan des volumes

Volume	2019	2020	2021	Variation 2020/2021
Volume produit	22 097 902 m3	20 998 807 m3	20 740 108 m3	- 1,2 %
Volume importé hors du syndicat EBC	583 386 m3	839 111 m3	870 270 m3	+ 3,7 %
Total	22 681 288 m3	21 837 918 m3	21 610 378 m3	- 1 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	32 064 m3	9 470 m3	8 659 m3	- 8,6 %
Volume mis en distribution par le syndicat EBC à ses membres	22 370 029 m3	21 722 048 m3	21 204 813 m3	- 2,4 %
Total	22 402 093 m3	21 731 518 m3	21 213 472 m3	- 2,4 %
Rendement global	98,7 %	98,9 %	98,1 %	

2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau (*indicateurs P101.1 et P102.1*) est un enjeu majeur des services de production et de distribution de l'eau potable afin de garantir une eau propre à la consommation humaine et répondre aux exigences de santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés par l'agence régionale de santé (ARS) au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

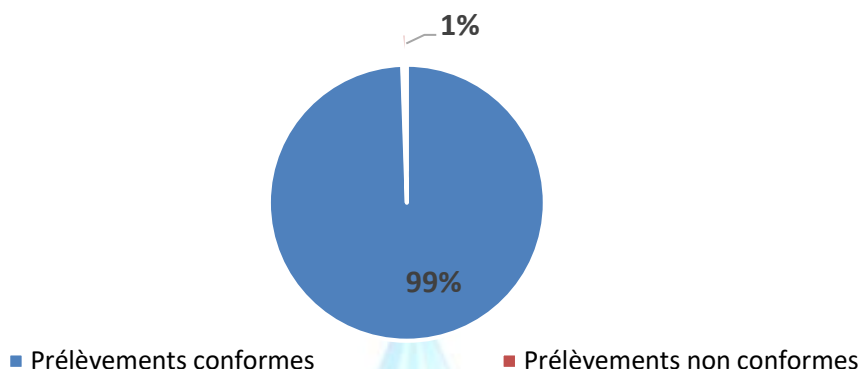
Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Sannerville	3	0	100 %	3	0	100 %
Chemin aux ânes Luc-sur-Mer	12	0	100 %	12	0	100 %
Poterie Douvres-la-Délivrande	3	0	100 %	12	0	100 %
Prébende Evrecy	4	0	100 %	4	0	100 %
Longues Acres Evrecy	2	0	100 %	2	0	100 %
Gros Orme Cheux	2	0	100 %	2	0	100 %
Vauculey Rots	3	0	100 %	3	0	100 %
Blainville-sur-Orne F1 et F2	5	0	100 %	13	0	100 %
Blainville-sur-Orne F2	2	0	100 %	2	0	100 %
Anguerny	3	0	100 %	3	0	100 %
Thaon	3	0	100 %	3	0	100 %
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	6	0	100 %	14	1	93 %
Usine de l'Orne Louvigny	25	0	100 %	25	1	96 %
Fontaines aux malades Courseulles-sur-Mer	2	0	100 %	2	0	100 %

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Clos Morant Frénouville	3	0	100 %	3	0	100 %
Route de Cuverville	3	0	100 %	3	0	100 %
Réservoir de Moul	5	0	100 %	5	0	100 %
Ouistreham	5	0	100 %	12	0	100 %
Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	2	0	100 %	2	0	100 %
Fontenay Fontenay-le-Marmion	6	0	100 %	11	0	100 %
Janville	5	0	100 %	5	0	100 %
Pôle de la Gronde Giberville	6	0	100 %	11	0	100 %
Bassin de la Mue Thue et Mue	6	0	100 %	12	0	100 %
Prairie I Caen	12	0	100 %	12	0	100 %
Moulines en mélange*	6	0	100 %	12	0	100 %
Haut lion Lion-sur-Mer	3	0	100 %	6	0	100 %
Grande Epine Hermanville-sur-Mer	2	0	100 %	5	0	100 %
Croix Vautier Colleville-Montgomery	3	0	100 %	6	0	100 %
CHU Caen	5	0	100 %	6	0	100 %
Delle au Mont Langrune-sur-Mer	5	0	100 %	5	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	152	0	100 %	216	2	99,07 %

* Le point de prélèvement est situé au réservoir de la Guérinière, les eaux analysées sont issues d'un mélange entre les sources de Moulines et l'eau de l'usine de l'Orne

Au cours de l'année 2021, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (368 *prélèvements réalisées*), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2021, deux (2) non conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Point de prélèvement concerné - Installation de traitement, de production et de transport de l'eau (TTP)	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Date du contrôle	Paramètres	Teneur constatée	Seuil de qualité
Réservoir 6 000 Hérrouville-Saint-Clair	1	Physico-chimique	20 mai	Bromate	12 µg/L	10 µg/L
Usine de l'Orne Louvigny	1		11 janvier	Esa metolachlore	0,21 µg/L	0,10 µg/L

µg: microgramme

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (*indicateur P103.2B*) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	5/5 (100%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	12/15 (86%)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	Sans objet
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	Sans objet

+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2019, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2019	81	0 %
Année 2020	82	+ 1,2 %
Année 2021	92	+ 10,9 %

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 92. Cette évolution s'explique par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considération les modifications successives du syndicat EBC en terme de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique.

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude est décomposée en trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,
- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources

et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est de 600 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (*phase 1*) a été finalisé en 2020. Il souligne la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper l'abandon de certains forages côtiers dû au réchauffement climatique et à la montée du niveau marin à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (*Janville*), de Moulton, du Clos Morant (*Frénouville*) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (*Thue et Mue*), d'Hérouville-Saint-Clair (F8) et de Prairie I (*Caen*) dans un second temps.

Ces investigations permettent de qualifier l'état du forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020.

La construction du modèle numérique du réseau (*phase 2*) est en cours en 2021. Son importance et sa complexité ont nécessité de créer des sous-secteurs de modélisation. Le calage a conduit à des investigations complémentaires sur le terrain afin que les résultats des simulations soient cohérents avec les résultats des campagnes.

La fin de la phase 2 est prévue pour l'année 2022. La phase 3 sera ensuite engagée pour une fin d'étude programmée en 2023.

2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB.

Une expertise menée par le LERM montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de floculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois DELREB.

Une étude de maîtrise d'œuvre sera menée en 2023.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2021, les deux (2) pompes d'eau brute qui se situent dans l'ancien exhaure présentent des désordres de fonctionnement (*vibrations, fuites sur ligne d'arbre...*). La capacité de l'usine est donc réduite. Face à cette dégradation de la capacité de production, des solutions ont été trouvées afin de remettre en ordre le fonctionnement pérenne de ces deux (2) pompes.

3. Les forages de Lion-sur-Mer

Ce système de production et de traitement de l'eau potable relève du périmètre de la convention de délégation de service public (DSP) confiée à VEOLIA. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation ainsi que la réalisation d'un diagnostic du forage F2 du Haut Lion par le délégataire.

Suite au diagnostic effectué par VEOLIA en 2014, il est apparu que ce forage F2 ne pouvait pas être réhabilité et que la création d'un nouveau forage s'avérerait nécessaire.

Dans ce cadre, le nouveau forage F3 a été conçu en 2020. L'hydrogéologue a rendu son avis fin 2021. Les périmètres de protection sont maintenus en l'état. Il sera nécessaire de procéder à la mise en place d'un suivi en continu des différentes nappes via les piézomètres existants et d'une mesure en continu de la conductivité pour suivre l'avancée du biseau salé. Il conviendra également de combler les anciens forages qui mettent en communication les différentes nappes.

La mise en route du forage est conditionnée par l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) par les services de l'Etat. Cette dernière est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre est prévue en 2022.

4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer

Les forages de Courseulles-sur-Mer présentent des teneurs en nitrates qui dépassent périodiquement la norme de cinquante (50) microgrammes par litre (*mg/l*). Les forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer ont, quant à eux, des teneurs qui avoisinent la norme.

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer des unités temporaires de dénitrification en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC).

Les études ont été menées sur l'année 2019. Il en résulte la création de deux (2) unités de traitement d'une capacité de cent (100) mètres cube par hectare (*m³/h*) chacune. La première unité sera installée sur le périmètre des forages de Courseulles-sur-Mer et la seconde sur le site du réservoir de Tailleville.

Le marché a été attribué en mars 2020 au groupement OTV-GAGNERAUD-VEOLIA.

Les travaux ont débuté en janvier 2021 et devraient s'achever en septembre 2022.

La mise en route pour les essais est prévue en mars 2022 pour le site de Tailleville et en septembre 2022 pour le site de Courseulles-sur-Mer.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 860 000 € HT pour les deux (2) unités.

5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC

L'étude de sécurisation de la zone Sud du syndicat via la liaison entre l'usine de l'Orne et l'ex-syndicat de la région de Louvigny a été reportée, en attente des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

6. Les forages de la Mue

Les forages de la Mue, notamment le F8 qui est le plus productif, présentent des teneurs en pesticides (*déséthyl-atrazine déisopropyl*) qui dépassent périodiquement la norme de 0,1 microgramme par litre (*µg/l*).

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer une unité temporaire de traitement des pesticides par charbon actif sur ces forages en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation de captages (AAC). L'implantation de cette unité est prévue sur le site du réservoir de Colomby-sur-Thaon (*commune de Colomby-Anguerny*).

Cette station est prévue pour traiter 4 000 m³ par jour et sera installée dans un bâtiment à ossature bois avec bardage en bois.

Préalablement au lancement de la consultation, il a été détecté un nouveau pesticide, la chloridazone, ainsi que ses produits de dégradation. Le taux de ce nouveau composé est supérieur au taux usuel de 0,1µg/l. N'ayant pas été incorporé dans le programme sanitaire, son seuil de restriction n'est pas encore connu.

Le syndicat EBC a donc décidé de suspendre la consultation des entreprises.

Une étude complémentaire sur le traitement de la chloridazone et ses dérivés a été engagée.

7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen

L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation des ouvrages des siphons A et B : Nettoyage des puits, réhabilitation des siphons, construction d'ouvrages maçonnés,
- La réalisation de terre-pleins végétalisés et de clôtures autour des siphons,
- La réhabilitation des conduites entre les siphons A et B et le puits central,
- La réhabilitation du puit central : Mise aux normes des équipements d'accès, traitement de la corrosion des équipements hydrauliques, traitement et reprise des bétons...,
- Le détournement des deux (2) canalisations d'eaux pluviales traversant la parcelle des périmètres avec comblement du réseau d'eaux pluviales existant,
- La reprise des canalisations d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking Est du parc des expositions de Caen à proximité immédiat du siphon A,
- Le détournement de voirie et la création de muret au niveau du siphon B.

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés en 2020.

Pour le reste, une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en 2021 à savoir :

- Lot 1 : Réhabilitation des siphons et de ses canalisations et ouvrages associés,
- Lot 2 : Aménagement de voiries et réseaux divers (VRD), caniveaux SNCF et espaces verts,
- Lot 3 : Réhabilitation du génie civil de la station de pompage et mise en sécurité.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise SADE CGTH, le lot 2 à l'entreprise BOUTTE TP et le lot 3 au groupement GAGNERAUD-JOUSSE.

Les travaux ont débuté en octobre 2021 pour se terminer au second trimestre 2023.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 3 400 000 € HT.

8. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013.

Cet arrêté induit différents travaux, notamment :

- La protection des périmètres de protection immédiate (PPI),
- La réhabilitation des ouvrages et des canalisations existantes,
- La déconnexion des ouvrages abandonnés,
- La mise en place de suivi de la production des captages,
- L'installation de contrôle d'accès sur les ouvrages.

En 2021, le syndicat EBC a engagé des études sur « les sources de Moulines » afin d'améliorer le potentiel de production des captages.

Concomitamment à ces études, des travaux sur le bief du ruisseau de Bactot ont été réalisés afin d'améliorer son fonctionnement. De plus, une ancienne faisanderie acquise dans le cadre de la mise en place des PPI a été démolie. Le coût de ces deux (2) opérations s'élève à 90 000 € HT.

9. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2019	1 063 148,84 €	- 34,5 %	1 206 559,43 €	113,5 %	0 €
Exercice 2020	3 103 569,67 €	+ 191,9 %	32 698 €	- 97,3 %	0 €
Exercice 2021	1 852 958,52 €	- 40,3 %	1 106 258 €	59,6 %	0 €

D. Les finances

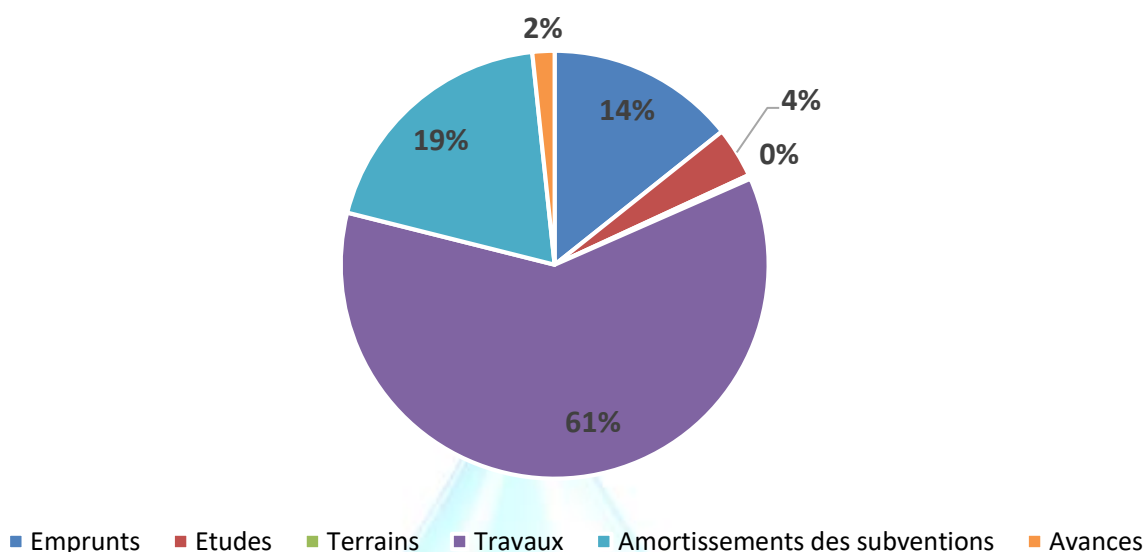
1. Le compte administratif

a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	770 000	737 450,16	740 000	733 283,25	646 000	649 173,77
<i>Emprunts</i>	420 000	414 491,65	420 000	416 791,40	42 000	419 160,02
<i>Emprunt Agence de l'Eau</i>	350 000	322 958,51	320 000	316 491,85	22 600	230 013,75
<i>Autres dettes</i>	0	0	0	0	0	0
TOTAL ETUDES	791 335,07	151 843,59	706 905,87	195 768,95	398 200	164 993,72
TOTAL TERRAINS	24 060,67	9 780,34	35 750	15 322,50	34 000	810
TOTAL TRAVAUX	4 700 051,50	1 063 148,84	9 988 064,04	3 103 569,67	5 223 000	1 852 958,52
<i>Travaux divers</i>	2 732 654,66	280 114,13	8 007 706,79	2 601 323,20	2 730 000	1 089 483,22
<i>Programme EAU 2009/2013</i>	238 170,70	144 202,91	87 218,31	17 218,31	38 000	0
<i>AP 8001 Travaux sur les installations</i>	399 999,53	247 923,97	342 032,97	277 288,99	250 000	145 394,30
<i>AP 8002 Forage de la Gronde</i>	0	0	0	0	425 000	0
<i>AP 8003 Forage de Vimont</i>	100 000	0	0	0	0	0
<i>AP 8004 Sécurisation zone Sud</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AP 8005 Forage de Prairie</i>	541 537,91	12 149,88	1 100 000	53 940,94	1 500 000	537 111,64
<i>AP 8006 Moulins</i>	287 000	87 175,22	332 000	138 637,28	280 000	79 626,29
<i>AP 8007 Réhabilitation réservoir Mue</i>	400 688,70	291 582,73	119 105,97	15 160,95	0	1 343,07
Amortissement Subventions	407 000	323 047,38	1 058 000	995 377,82	404 500	402 600,37
Avances	107 000	14 194,81	86 100	86 067,62	100 000	317,85
TOTAL	6 799 447,24	2 299 465,12	12 614 819,91	5 129 389,81	6 805 700	3 070 854,23

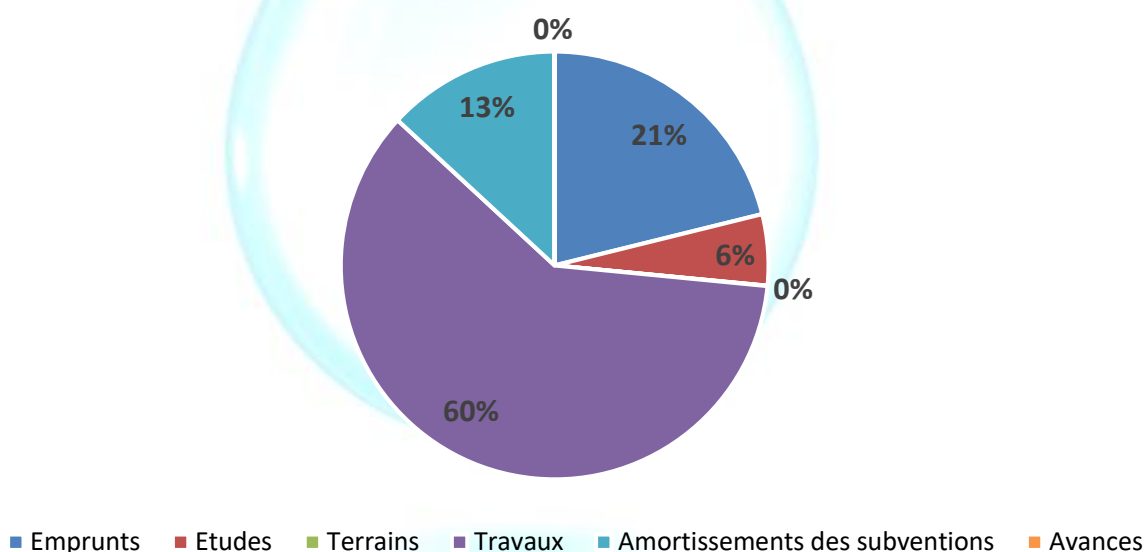
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 40,7 % des dépenses d'investissement inscrites au budget avaient été réalisés.

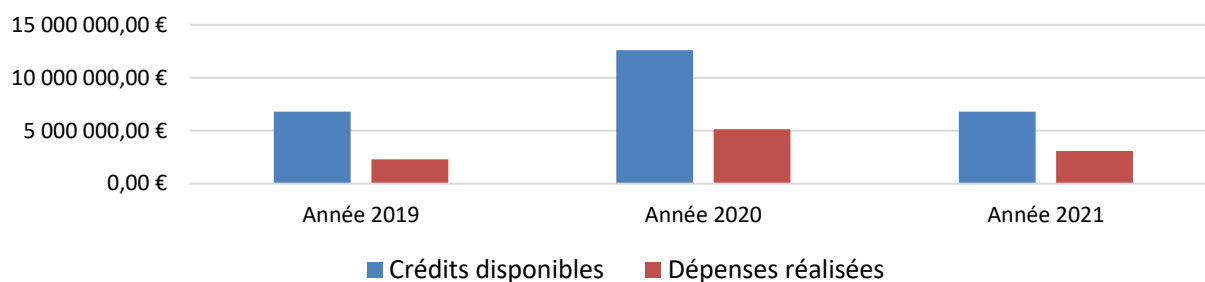
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 45,1 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

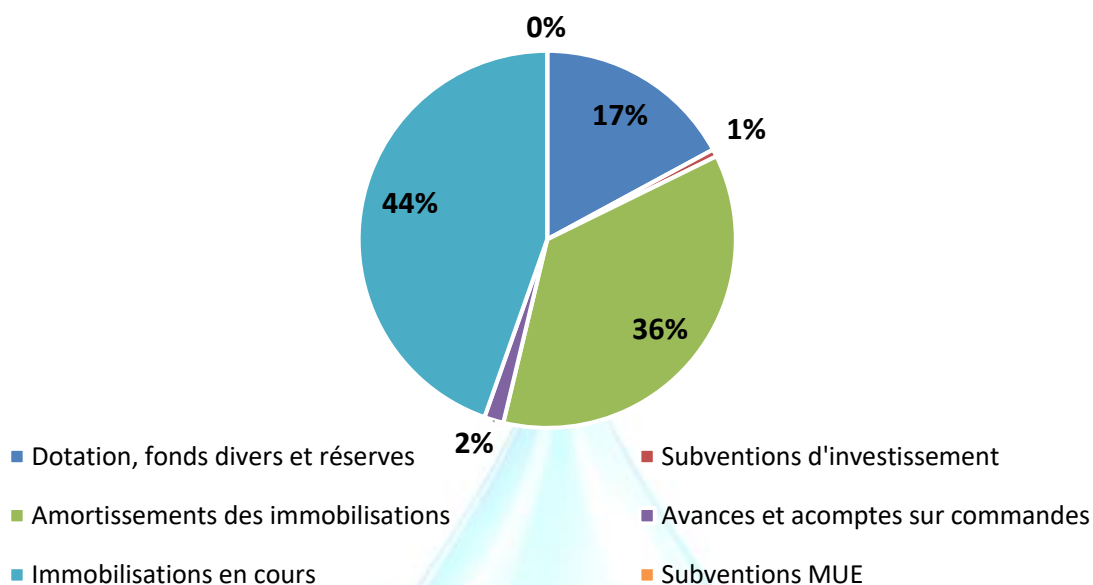


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	1 010 602,54	1 010 602,54	887 839,99	887 839,99	0	1 917 339,66
Virement de la section d'exploitation	4 036 634,66	0	5 203 815,79	0	766 500	0
Subventions d'investissement	2 036 382	1 206 559,43	1 082 840	32 698	78 000	1 106 258
Emprunts	693 400	0	693 400	61 308	3 341 200	657 377
Amortissement des immobilisations	1 135 000	1 130 036,67	1 875 806	1 869 030,42	1 235 000	1 359 066,50
Régularisation Usine de l'Orne	0	0	0	0	0	0
Avances et Acomptes sur commandes	107 000	14 194,81	86 100,00	86 067,62	100 000	317,85
Immobilisations incorporelles			0	2 013,90	0	139,34
Immobilisations en cours	50 000	49 605,57	3 686 425,00	2 315 117,86	1 250 000	743 807,48
Subventions Mue	0	131,19	0	0	0	0
TOTAL	9 069 019,20	3 411 130,21	13 516 226,78	5 254 075,79	6 770 700	5 784 305,83

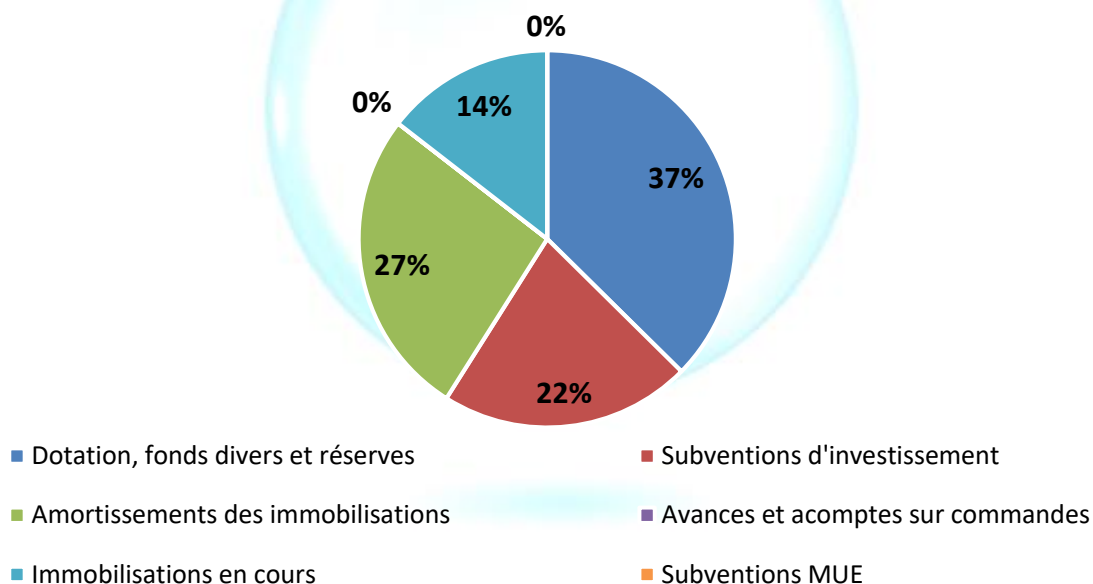
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 38,9 % des recettes d'investissement inscrites au budget avaient été réalisés.

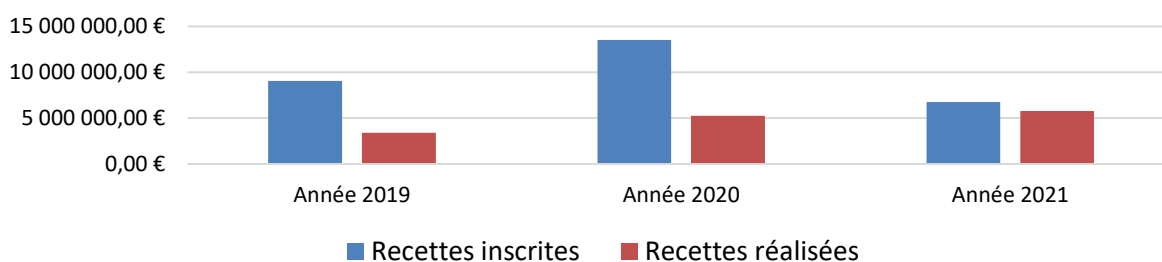
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 85,4 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



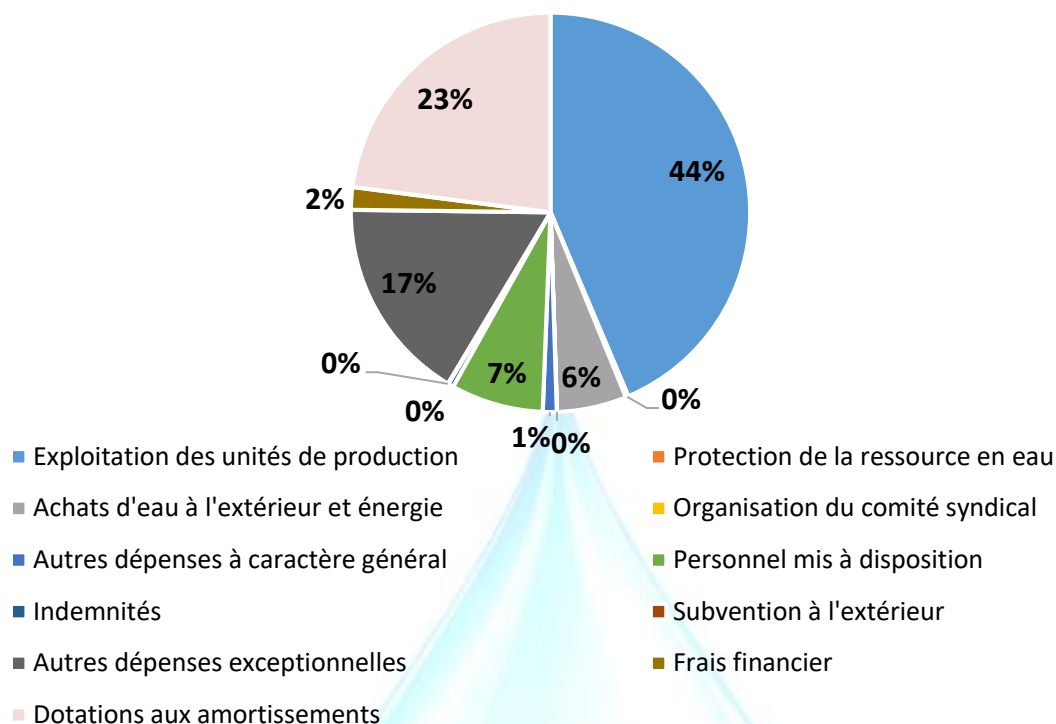
Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 235 000 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 872 000	3 803 161	3 879 900	3 550 134	3 755 000	3 295 909
Protection de la ressource en eau	47 300	21 072	37 300	17 499	32 500	10 770
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	475 100	385 616	648 100	458 923	564 500	381 159
Organisation du comité syndical	10 000	4 508	10 000	1 069	5 000	1 386
Autres dépenses à caractère général	152 050	171 313	368 500	91 717	403 000	158 198
Personnel mis à disposition	823 000	599 642	821 000	609 329	821 000	779 020
Indemnités	37 500	36 937	38 500	35 250	38 700	37 565
Subvention à l'extérieur	22 500	20 750	22 500	3 904	22 500	20 826
Autres dépenses exceptionnelles	140 000	1 097	2 341 000	1 351 683	826 000	85 928
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Frais financier	160 000	146 496	150 000	149 001	135 000	130 497
Dotations aux amortissements	1 135 000	1 130 037	1 137 000	1 869 030	1 235 000	1 359 067
Dépenses imprévues	50 000	0	50 000	0	50 000	0
TOTAL	6 924 450	6 320 629	9 503 800	8 137 540	7 888 200	6 260 325

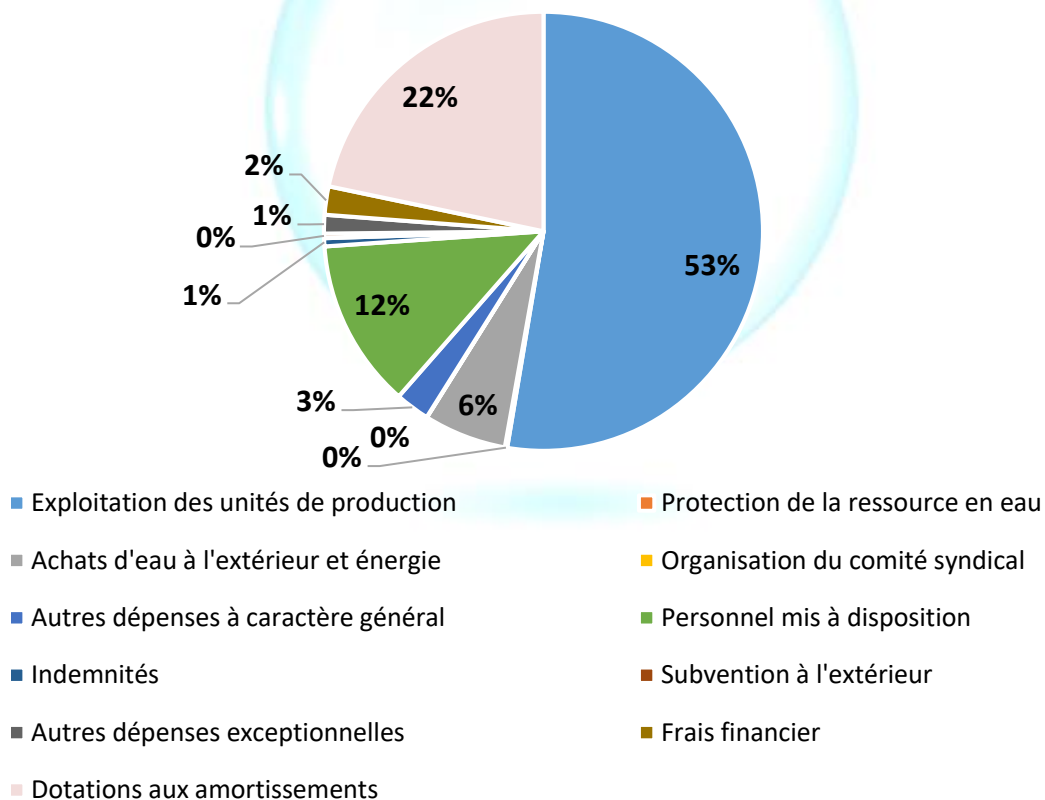
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2020



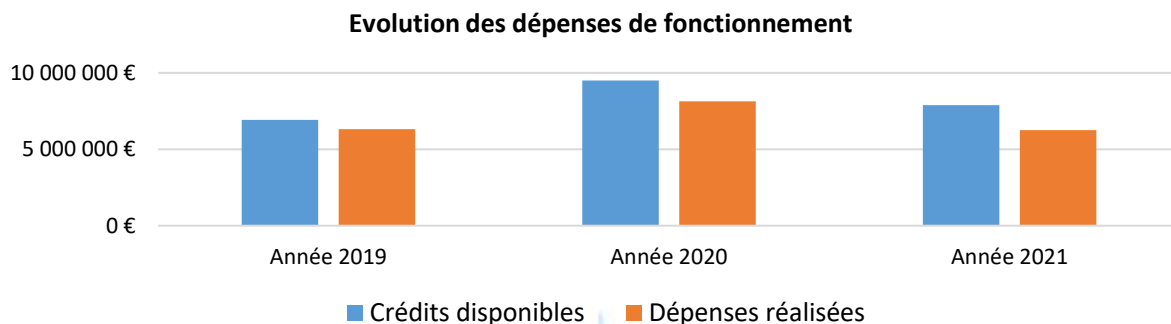
Au cours de l'exercice 2020, 85,6 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget avaient été réalisés.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 79,3 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

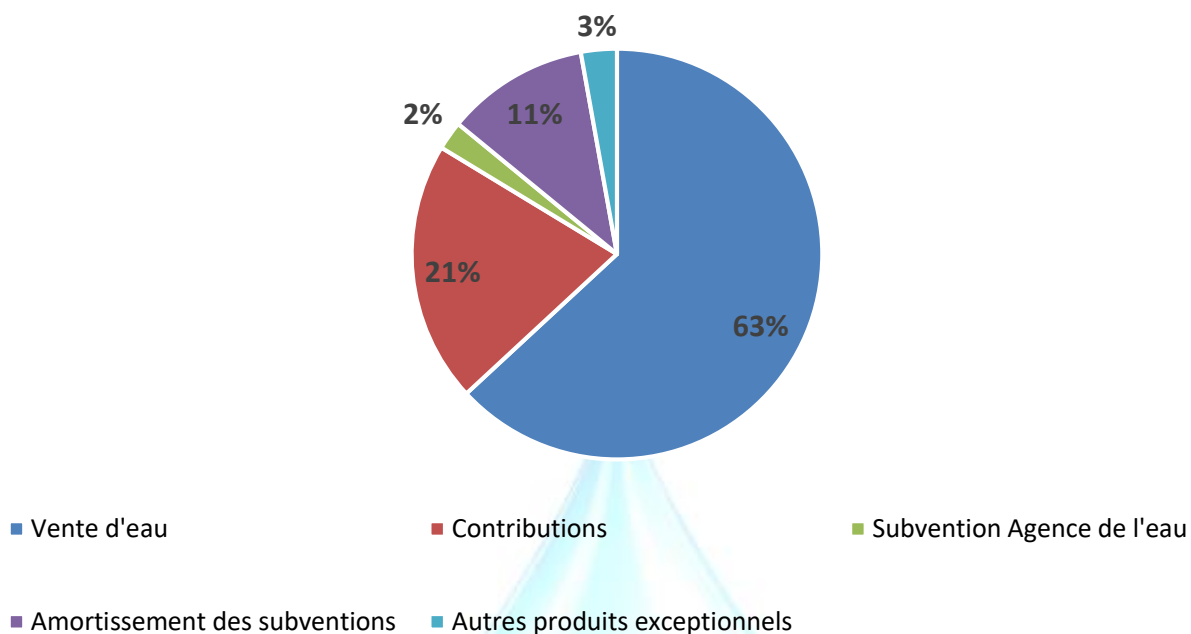


Recettes de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	4 684 084,66	0	4 888 721,79	0	3 684 954	0
Vente d'eau	5 400 000	5 068 723,78	5 380 000	5 585 785	5 782 000	5 399 513,08
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	1 840 000	1 823 847,77	1 815 000	1 820 169,52	1 875 000	1 875 775,67
Subvention Agence de l'eau	126 000	186 992	126 000	199 556	126 000	84 450
Autres produits de gestion courantes	0	0	0	3,07	0	0
Amortissement des subventions	407 000	323 047,38	466 000	995 377,82	404 500	402 600,37
Autres produits exceptionnels	0	8006,72	2 048 000	250 216,35	468 000	358 499,39
Remboursement électricité	0	2 489,83	2 000	0	0	0
TOTAL	12 457 084,66	7 413 107,48	14 725 721,79	8 851 107,76	12 340 454	8 120 838,51

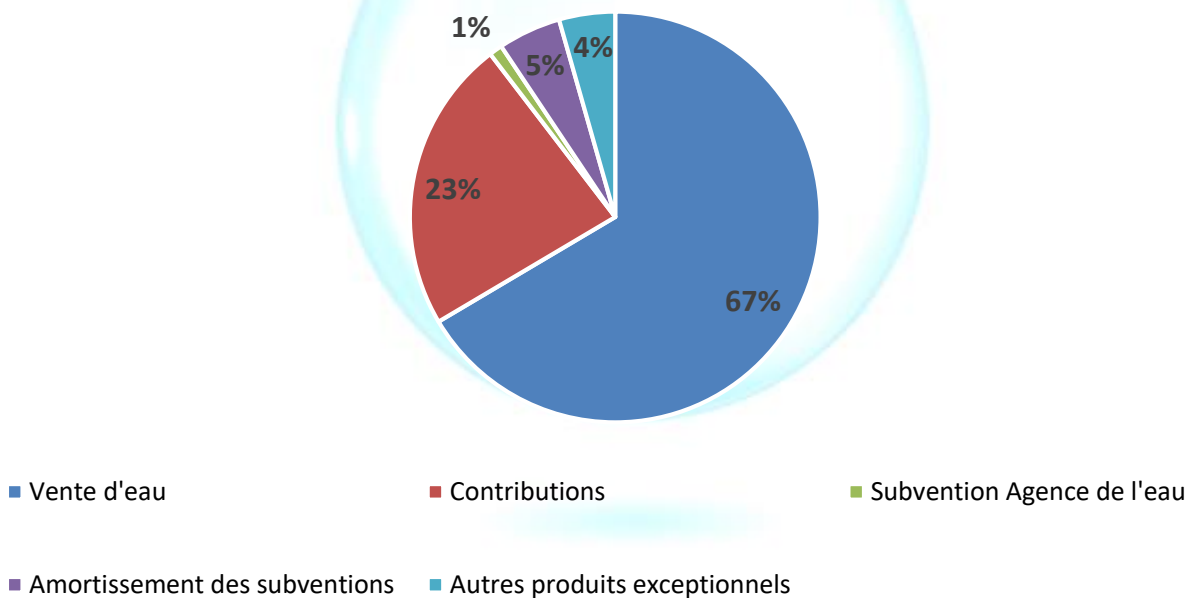
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2020



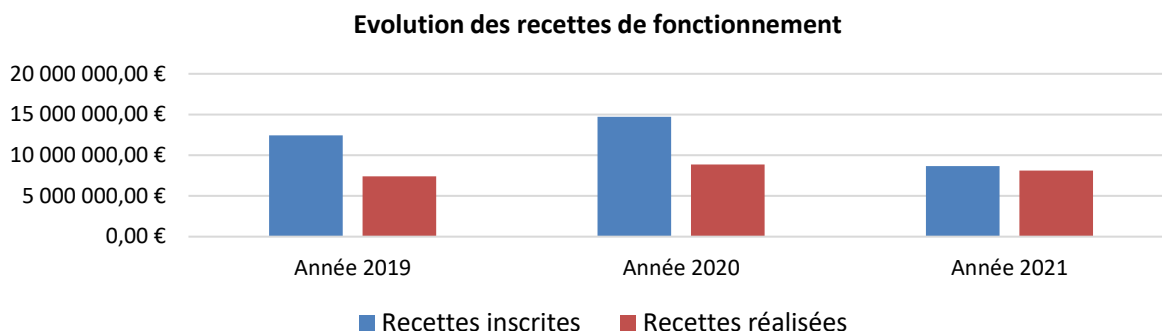
Au cours de l'exercice 2020, 60,1 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget avaient été réalisés.

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 65,8 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2021	Réalisé en 2021
CDC - 5112438	5 000 000	30	4 166 667	166 667
CE - 8234321	40 500	9	4 500	4 500
CA-100000195710	5 000 000	30	4 041 667	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	15	0	81 327
<i>Sous total Emprunt</i>	11 040 500		8 212 833	419 160
AESN 050008 01	339 620	15	22 642	22 641
AESN 063776A	46 400	15	3 093	3 093,34
AESN 64770	19 600	15	1 307	1 306,67
AESN 1020499	117 831	15	47 132	7 855,40
AESN 10376352/01	2 773 600	15	1 664 160	184 906,67
AESN 1064804	91 847	15	67 354	6 123,13
1081814 - LOAN 123	61 308	15	57 221	4 087,20
AESN LOAN	657 377	15	657 377	0
<i>Sous total AESN</i>	4 844 378		2 520 286	230 013
TOTAL GENERAL			10 733 120	649 173

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2021	Réalisé en 2021
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	4 166 667	166 667
CE - 8234321	40 500	3,61 %	4 500	4 500
CA-100000195710	5 000 000	1,88 %	4 041 667	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	3,95 %	0	81 327
TOTAL	11 040 500		8 212 833	419 160

b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 10 733 120 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contracter pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2019, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2019	11 396 892 €	1 899 468 €	6
Année 2020	10 724 916 €	1 587 220 €	6,76
Année 2021	10 733 120 €	2 816 979 €	3,81

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 3 ans et 7 mois.



IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

En 2021, le réseau de distribution de l'eau potable représente 2 136 kilomètres (km) de canalisation hors branchement.

2. Les caractéristiques des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m3
Réservoir de la Guérinière	Caen		3 000 m3
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m3
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m3
Réservoir de la Maladrerie	Caen		1 000 m3
Réservoir de la Girafe	Caen		1 500 m3
Réservoir Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m3
Réservoirs Saint-Gabriel	Caen		1 750 m3 + 1 750 m3
Château d'eau de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Station de reprise de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		200 m3
Château d'eau de la Sphère	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m3
Château d'eau du Stade Prestavoine (bleu)	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m3
Réservoir de Montmorency	Hérouville-Saint-Clair		500 m3
Réservoir de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m3
Bâche de surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m3
Réservoir de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m3
Réservoir de Rots	Rots		400 m3
Réservoir de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m3
Surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m3
Réservoir de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m3
Réservoir du Grand Parc	Plumetot		600 m3
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m3
Réservoir de Cuverville	Cuverville		1000 m3
Réservoir d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m3
Réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m3
Bâche du forage de la Prébande 1	Evrecy		100 m3
Réservoir d'Evrecy	Evrecy		300 m3
Réservoir de Vacognes	Vacognes-Neully		150 m3
Bâche d'Eterville	Eterville		500 m3
Réservoir R2	Fontaine-Etoupefour		600 m3
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 + 1 600 m3
Réservoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 + 400 m3
Réservoir R7	Mondrainville		250 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir R8	Grainville-sur-Odon		300 m3
Réservoir de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m3
Réservoir d'Ifs - Reprise	Ifs		2 000 m3
Surpression de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m3
Réservoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m3
Château d'eau d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m3
Réservoir au sol d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m3
Réservoir de Thaon	Thaon		500 m3
Réservoir de Sannerville	Sannerville		200 m3
R1 Réservoir de Noyers	Val d'Arry (Noyers-Bocage)		150 m3

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant

d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants *		Variation
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	
Commune de Bénouville	2 046	2 042	- 0,2 %
Commune de Biéville-Beuville	3 476	3 561	+ 2,4 %
Commune de Blainville-sur-Orne	5 942	5 855	- 1,5 %
Commune de Caen	105 512	106 230	+ 0,7 %
Commune de Carpiquet	2 747	2 886	+ 5,1 %
Commune de Cormelles-le-Royal	4 959	4 957	- 0,1 %
Commune de Epron	1 633	1 623	- 0,6 %
Commune de Fleury-sur-Orne	4 954	4 938	- 0,3 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	22 638	22 555	- 0,4 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	22 776	23 044	+ 1,2 %
Commune de Ouistreham	9 250	9 344	+ 1,0 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 396	5 376	- 0,4 %
Commune de Sannerville	1 912	1 906	- 0,3 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	10 164	10 182	+ 0,2 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2 380	2 384	+ 0,1 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	5 601	5 665	+ 1,1 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 498	2 536	+ 1,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	17 033	17 283	+ 1,5 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	13 145	13 333	+ 1,4 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	21 785	21 865	+ 0,4 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1 068	1 093	+ 2,3 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2 302	2 298	- 0,2 %
Ex-syndicat Caen Ouest	5 860	5 974	+ 1,9 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 731	1 798	+ 3,9 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	8 300	8 391	+ 1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	10 953	10 198	- 6,9 %
Commune de Troarn	3 481	3 459	- 0,6 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	299 542	300 776	+ 0,4 %

* Source : INSEE

Depuis 2019, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2019	292 304	+ 8,4 %
Année 2020	299 542	+ 2,5 %
Année 2021	300 776	+ 0,4 %

2. Le nombre d'abonnés

Depuis 2019, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2019	104 668	+ 10,4 %
Année 2020	108 553	+ 3,7 %
Année 2021	110 515	+ 1,8 %



En 2021, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 110 515.

Par ailleurs, en 2021, la répartition des abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	
Commune de Bénouville	908	943	+ 3,9 %
Commune de Biéville-Beuville	1 650	1 693	+ 2,6 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 231	2 314	+ 3,7 %
Commune de Caen	29 537	29 881	+ 1,2 %
Commune de Carpiquet	1 516	1 606	+ 5,9 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 187	2 253	+ 3 %
Commune d'Épron	573	577	+ 0,7 %

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	
Commune de Fleury-sur-Orne	1 864	1 941	+ 4,1 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3 969	3 949	- 0,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	10 209	10 449	+ 2,3 %
Commune de Ouistreham	5 074	5 203	+ 2,5 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 406	2 432	+ 1,1 %
Commune de Sannerville	847	840	- 0,8 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 066	4 111	+ 1,1 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 243	1 286	+ 3,5 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	3 084	3 130	+ 1,5 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 533	1 530	- 0,2 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 439	6 562	+ 1,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	5 582	5 646	+ 1,2 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	8 767	9 066	+ 3,4 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	489	496	+ 1,4 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	937	999	+ 6,6 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 852	2 896	+ 1,5 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 124	1 153	+ 2,6 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2 972	3 005	+ 1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 914	4 972	+ 1,2 %
Commune de Troarn	1 580	1 582	+ 0,1 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	108 553	110 515	+ 1,8 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (*indicateur P103.2B*) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5 (94%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	11/15 (73%)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2019, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2019	100	- 0,9 %
Année 2020	100	0 %
Année 2021	100	0 %

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

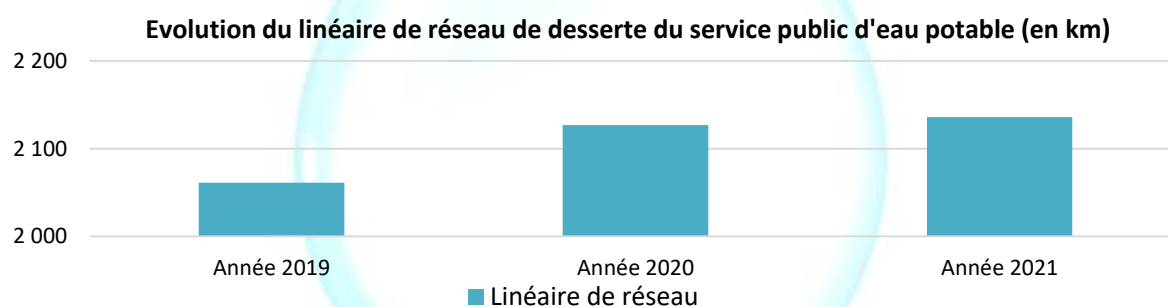
Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2020	2021	
Commune de Bénouville	18,686	18,977	+ 1,6 %
Commune de Biéville-Beuville	36,49	37,321	+ 2,3 %
Commune de Blainville-sur-Orne	30,837	30,833	0 %
Commune de Caen	394,62	394,62	0 %
Commune de Carpiquet	30,738	30,793	+ 0,2 %
Commune de Cormelles-le-Royal	35,142	35,143	0 %
Commune d'Epron	13,082	13,08	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	33,201	33,107	- 0,3 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	88,634	91,027	+ 2,7 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	251,336	251,851	+ 0,2 %
Commune de Ouistreham	78,843	78,943	+ 0,1 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	36,613	36,613	0 %
Commune de Sannerville	18,209	20,045	+ 10,1 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	107,609	107,601	0 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	37,904	37,904	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	70,883	70,508	- 0,5 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	25,195	25,116	- 0,3 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	117,397	118,252	+ 0,7 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	134,279	136,056	+ 1,3 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	151,277	151,277	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	11,58	12,001	+ 3,6 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	12,41	12,41	0 %

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2020	2021	
Ex-syndicat Caen Ouest	65,076	65,09	0 %
Ex-syndicat Val d'Odon	44,568	44,055	- 1,2 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	107,463	107,691	+ 0,2 %
Ex-syndicat Source de Thaon	141,974	141,963	0 %
Commune de Troarn	33,3	33,3	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	2 127	2 136	+ 0,4 %

* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2019, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2019	2 061 km	+ 17,2 %
Année 2020	2 127 km	+ 3,2 %
Année 2021	2 136 km	+ 0,4 %

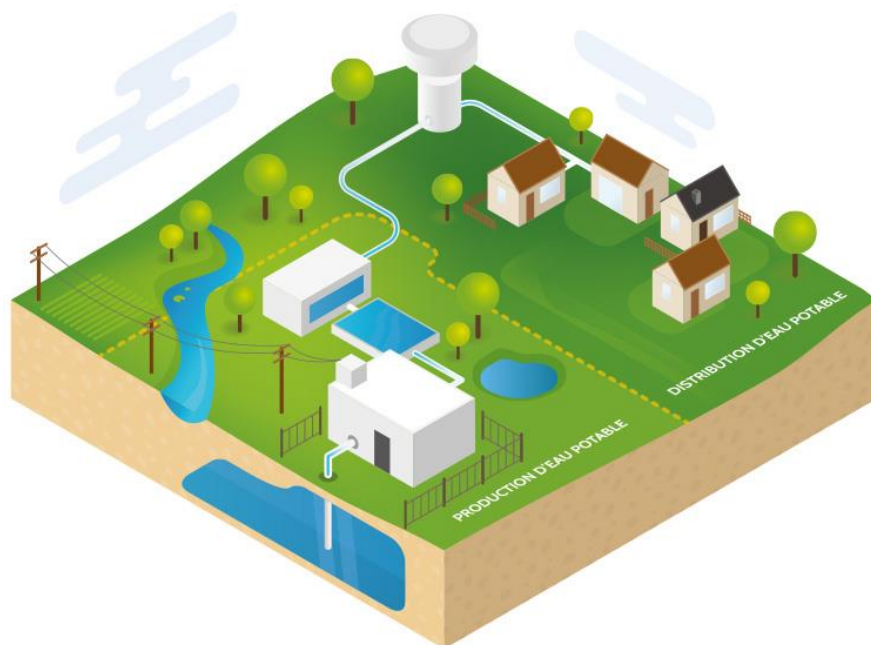


Au 31 décembre 2021, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 136 kilomètres (km) de canalisation hors branchement et adduction.

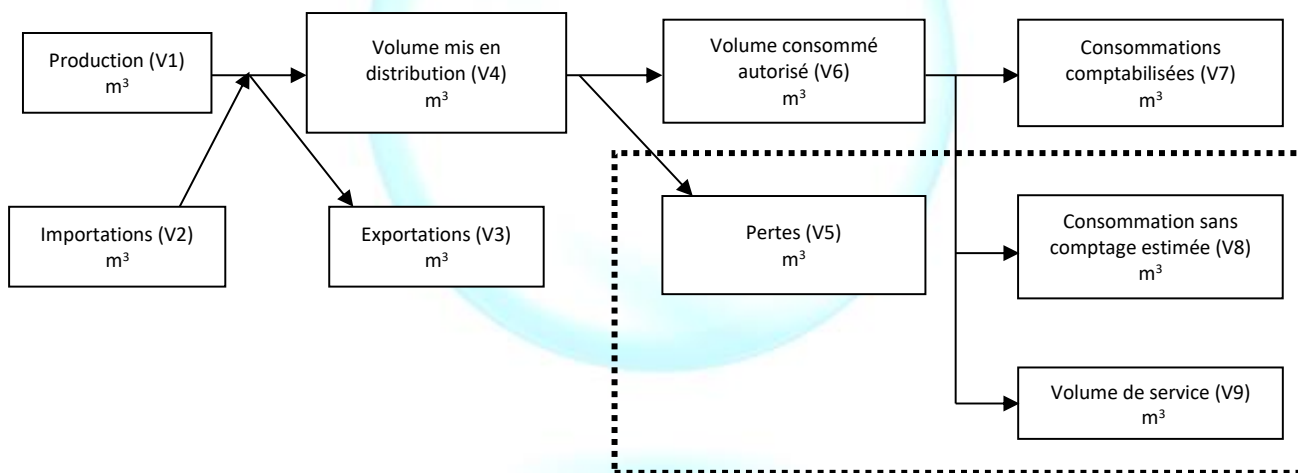
5. Les volumes

a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

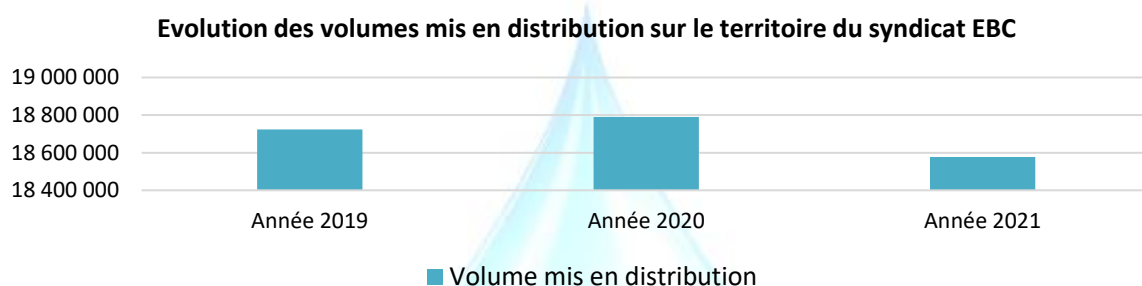
Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m3) V4		Variation
	2020	2021	
Commune de Bénouville	124 977	118 157	- 5,5 %
Commune de Biéville-Beuville	209 279	219 250	+ 4,8 %
Commune de Blainville-sur-Orne	296 487	319 809	+ 7,9 %
Commune de Caen	7 592 535	7 388 595	- 2,7 %
Commune de Carpiquet	221 250	228 270	+ 3,2 %
Commune de Cormelles-le-Royal	276 342	258 076	- 6,6 %
Commune d'Epron	80 968	87 072	+ 7,5 %
Commune de Fleury-sur-Orne	269 609	272 276	+ 1 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 555 046	1 544 780	- 0,7 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 281 976	1 266 426	- 1,2 %
Commune de Ouistreham	699 460	709 211	+ 1,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	244 029	240 262	- 1,5 %
Commune de Sannerville	84 593	85 497	+ 1,1 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	494 103	508 922	+ 3 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	131 638	137 220	+ 4,2 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	361 994	343 006	- 5,3 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	147 323	147 659	+ 0,2 %
Ex-syndicat Iffs - Bourguébus	872 655	861 466	- 1,3 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	647 192	646 501	- 0,1 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 600 605	1 606 307	+ 0,4 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	51 377	50 118	- 2,5 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	91 552	96 648	+ 5,6 %
Ex-syndicat Caen Ouest	371 168	365 489	- 1,5 %
Ex-syndicat Val d'Odon	121 702	121 037	- 0,6 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	357 419	364 750	+ 2,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	604 245	589 982	-2,4 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	18 789 524	18 576 786	- 1,1 %

* Donnée non disponible

Depuis 2019, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2019	18 722 951 m3	+ 7,1 %
Année 2020	18 789 524 m3	+ 0,4 %
Année 2021	18 576 786 m3	- 1,1 %



En 2021, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 18 576 786 m3.

c. Les volumes consommés comptabilisés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé comptabilisé correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Par ailleurs, il est obtenu par la soustraction du volume consommé autorisé (V6), le volume consommé sans comptage estimée (V8) et le volume de service (V9).

Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2020	2021	
Commune de Bénouville	103 370	97 020	- 6,1 %
Commune de Biéville-Beuville	168 477	175 002	+ 3,9 %
Commune de Blainville-sur-Orne	254 068	285 399	+ 12,3 %
Commune de Caen	5 719 919	5 796 929	+ 1,3 %
Commune de Carpiquet	199 858	213 534	+ 6,8 %
Commune de Cormelles-le-Royal	249 141	235 164	- 5,6 %
Commune d'Epron	76 332	82 624	+ 8,2 %
Commune de Fleury-sur-Orne	222 195	241 573	+ 8,7 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 463 082	1 407 854	- 3,8 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 044 137	1 077 748	+ 3,2 %
Commune de Ouistreham	567 220	596 006	+ 5,1 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	227 586	217 576	- 4,4 %

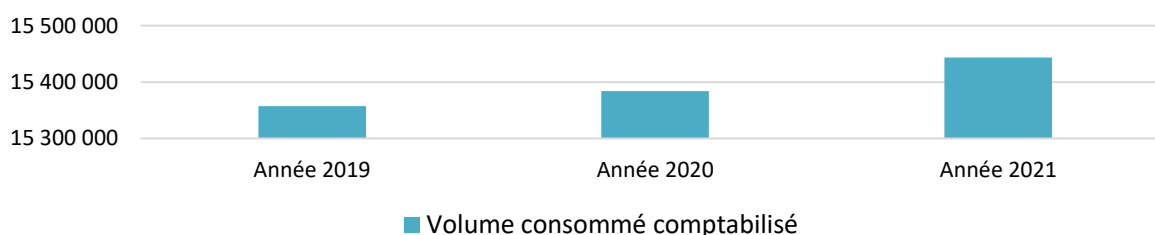
Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2020	2021	
Commune de Sannerville	74 834	69 622	- 7 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	406 740	413 893	+ 1,8 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	119 138	119 778	+ 0,5 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	300 465	300 935	+ 0,2 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	134 461	144 608	+ 7,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	744 024	785 053	+ 5,5 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	560 241	564 765	+ 0,8 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 266 724	1 233 801	- 2,6 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	45 678	47 060	+ 3 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	77 154	94 101	+ 22 %
Ex-syndicat Caen Ouest	312 843	331 465	+ 6 %
Ex-syndicat Val d'Odon	106 460	108 408	+ 1,8 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	275 685	294 170	+ 6,7 %
Ex-syndicat Source de Thaon	494 512	509 641	+ 3,1 %
Commune de Troarn	169 584	n.d*	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 383 928	15 443 729	1,5 %

* Donnée non disponible

Depuis 2019, l'évolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé comptabilisé (V7) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2019	15 357 427 m3	+ 7,1 %
Année 2020	15 383 928 m3	+ 0,2 %
Année 2021	15 443 729 m3	+ 1,5 %

Evolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC



En 2021, le volume total vendu aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 15 443 729 m3.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

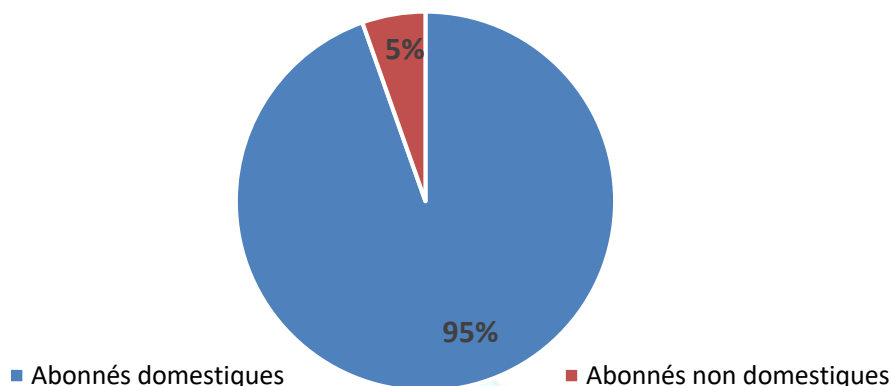
Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques en 2021 est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés domestiques	Volume vendu aux abonnés non domestiques	Volume total vendu
	En mètre cube (m3)		
Commune de Bénouville	96 985	35	97 020
Commune de Biéville-Beuville	173 343	1 659	175 002
Commune de Blainville-sur-Orne	231 361	54 037	285 398
Commune de Caen	5 649 009	104 006	5 753 015
Commune de Carpiquet	208 621	4 912	213 533
Commune de Cormelles-le-Royal	223 481	11 683	235 164
Commune d'Epron	82 595	28	82 623
Commune de Fleury-sur-Orne	239 657	0	239 657
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 043 747	364 107	1 407 854
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 026 653	51 095	1 077 748
Commune de Ouistreham	595 768	419	596 187
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	217 257	319	217 576
Commune de Sannerville	69 622	0	69 622
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	410 437	3 456	413 893
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	113 903	4 544	118 447
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	298 943	70	299 013
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	142 764	0	142 764
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	775 146	8 479	783 625
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	516 398	48 367	564 765
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 052 550	169 832	1 222 382
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	56 832	228	57 060
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	93 983	118	94 101
Ex-syndicat Caen Ouest	331 065	578	331 643
Ex-syndicat Val d'Odon	107 562	846	108 408
Ex-syndicat Région d'Evrecy	292 342	1 828	294 170
Ex-syndicat Source de Thaon	506 417	3 225	509 642
Commune de Troarn	186 080	7 996	194 076
TOTAL Territoire du syndicat EBC	14 742 521	841 867	15 584 388

En 2021, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2019, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2019	14 224 965 m3	+ 6,9 %	1 066 941 m3	+ 5,9 %	15 291 906 m3	+ 6,8 %
Année 2020	14 398 697 m3	+ 1,2 %	943 367 m3	- 11,6 %	15 342 064 m3	+ 0,3 %
Année 2021	14 742 521 m3	+ 2,4 %	841 867 m3	- 10,76 %	15 584 388 m3	+ 1,6 %

6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (*indicateur P104.3*) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (*à consommation constante*) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Territoire de distribution	Taux de rendement		Volume vendu par rapport au volume mis en distribution	
	2020	2021	2020	2021
Commune de Bénouville	90,02 %	90,55 %	82,71 %	82,11 %
Commune de Biéville-Beuville	80,79 %	80,25 %	80,50 %	79,82 %
Commune de Blainville-sur-Orne	93,34 %	94,93 %	85,69 %	89,24 %
Commune de Caen	79,87 %	82,78 %	75,34 %	78,46 %
Commune de Carpiquet	90,69 %	93,86 %	90,33 %	93,54 %
Commune de Cormelles-le-Royal	90,38 %	91,41 %	90,16 %	91,12 %
Commune de Epron	94,62 %	95,19 %	94,27 %	94,89 %
Commune de Fleury-sur-Orne	83,08 %	89,50 %	82,41 %	88,72 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	94,45 %	91,72 %	94,09 %	91,14 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	87,42 %	87,14 %	81,45 %	85,10 %
Commune de Ouistreham	81,43 %	84,37 %	81,09 %	84,04 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	93,97 %	91,26 %	93,26 %	90,56 %
Commune de Sannerville	91,44 %	84,43 %	88,46 %	81,43 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	84,93 %	84,67 %	82,32 %	81,33 %
Ex-syndicat Cheux-Saint-Manvieu	91,33 %	88,15 %	90,50 %	87,29 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	83,33 %	88,07 %	83,00 %	87,73 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	91,72 %	98,28 %	91,27 %	97,93 %
Ex-syndicat Ifs-Bourguébus	85,68 %	91,59 %	85,26 %	91,13 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	94,51 %	94,79 %	86,56 %	87,36 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	80,93 %	78,97 %	79,14 %	76,81 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	89,17 %	94,17 %	88,91 %	93,90 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	84,46 %	97,50 %	84,27 %	97,36 %
Ex-syndicat Caen Ouest	84,81 %	91,09 %	84,29 %	90,69 %
Ex-syndicat Val d'Odon	87,84 %	89,99 %	87,48 %	89,57 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	78,36 %	81,91 %	77,13 %	80,65 %
Ex-syndicat Source de Thaon	84,22 %	88,31 %	81,84 %	86,38 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	84,42%	86,16 %	80,97%	83,13 %

* Données non disponibles

Depuis 2019, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2019	85,05 %
Année 2020	84,42 %
Année 2021	86,16 %



En 2021, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 86,16 %.

7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (*indicateur P105.3*) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)		Variation
	2020	2021	
Commune de Bénouville	3,17	3,05	- 4 %
Commune de Biéville-Beuville	3,06	3,25	+ 6 %
Commune de Blainville-sur-Orne	3,77	3,06	- 19 %
Commune de Caen	13,00	11,05	- 15 %
Commune de Carpiquet	1,91	1,31	- 31 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2,12	1,79	- 16 %
Commune d'Epron	0,97	0,93	- 4 %
Commune de Fleury-sur-Orne	3,91	2,54	- 35 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,84	4,12	+ 45 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,59	2,05	- 21 %

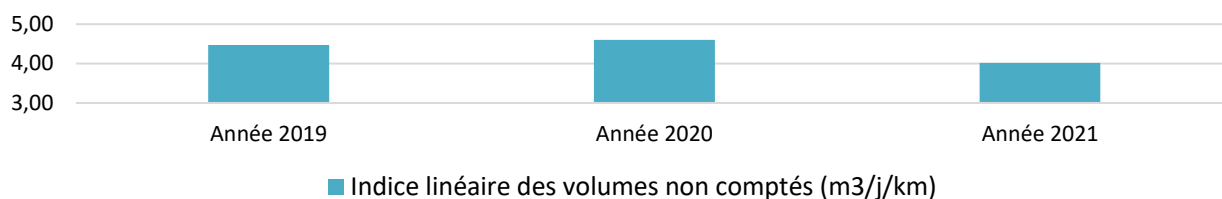
Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2020	2021	
Commune de Ouistreham	4,60	3,93	- 15 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,23	1,70	+ 38 %
Commune de Sannerville	1,47	2,17	+ 48 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,22	2,42	+ 9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	0,90	1,26	+ 40 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2,38	1,63	- 31 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,40	0,33	- 76 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	3,00	1,77	- 41 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,77	1,65	- 7 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,05	6,75	+ 12 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,35	0,70	- 48 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	3,18	0,56	- 82 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2,46	1,43	- 42 %
Ex-syndicat Val d'Odon	0,94	0,79	- 16 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2,08	1,80	- 14 %
Ex-syndicat Source de Thaon	2,12	1,55	- 27 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,60	4,02	- 12,7 %

* Données non disponibles

Depuis 2019, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2019	4,47 m ³ /j/km	- 8,6 %
Année 2020	4,60 m ³ /j/km	+ 2,9 %
Année 2021	4,02 m ³ /j/km	- 12,7 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 4,02 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

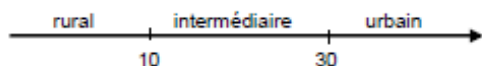
Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)		Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2020	2021	2021		2021
Commune de Bénouville	1,83	1,61	15	Intermédiaire	Bon
Commune de Biéville-Beuville	3,02	3,18	13	Intermédiaire	Bon
Commune de Blainville-sur-Orne	3,61	2,89	54	Urbain	Bon
Commune de Caen	12,58	10,77	52	Urbain	Moyen
Commune de Carpiquet	1,86	1,26	19	Intermédiaire	Bon
Commune de Cormelles-le-Royal	2,07	1,73	18	Intermédiaire	Bon
Commune d'Epron	0,91	0,88	17	Intermédiaire	Bon
Commune de Fleury-sur-Orne	3,77	2,37	20	Intermédiaire	Bon
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,81	4,07	45	Urbain	Bon
Ex-syndicat Région de Louvigny	1,83	1,85	13	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	4,51	3,85	21	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,10	1,57	16	Intermédiaire	Bon
Commune de Sannerville	1,21	2,00	11	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,14	2,34	13	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	0,83	1,18	9	Rural	Bon
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2,34	1,59	12	Intermédiaire	Bon

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2020	2021	2021		2021
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,33	0,28	16	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2,92	1,68	18	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,71	1,58	29	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	5,94	6,65	25	Intermédiaire	Moyen
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,32	0,67	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	3,14	0,53	21	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Caen Ouest	2,37	1,37	14	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Val d'Odon	0,91	0,75	7	Rural	Bon
Ex-syndicat Région d'Evrecy	1,97	1,68	8	Rural	Bon
Ex-syndicat Source de Thaon	2,05	1,48	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Troarn	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,37	3,88	24	Intermédiaire	Bon

** Données non disponibles

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon
60	75	85	
55	70	80	
50	65	75	
			réseau urbain
			réseau intermédiaire
			réseau rural

Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

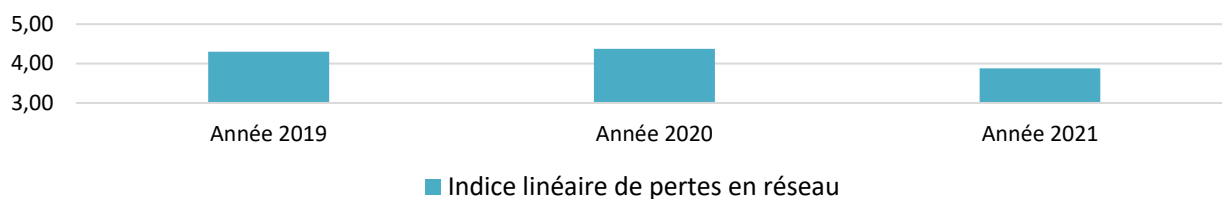
mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2019, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2019	4,30 m ³ /j/km	Bon	- 8,5 %
Année 2020	4,37 m ³ /j/km	Bon	+ 1,6 %
Année 2021	3,88 m ³ /j/km	Bon	- 0,11 %

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2021, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 3,88 m³/j/km.

9. La qualité de l'eau

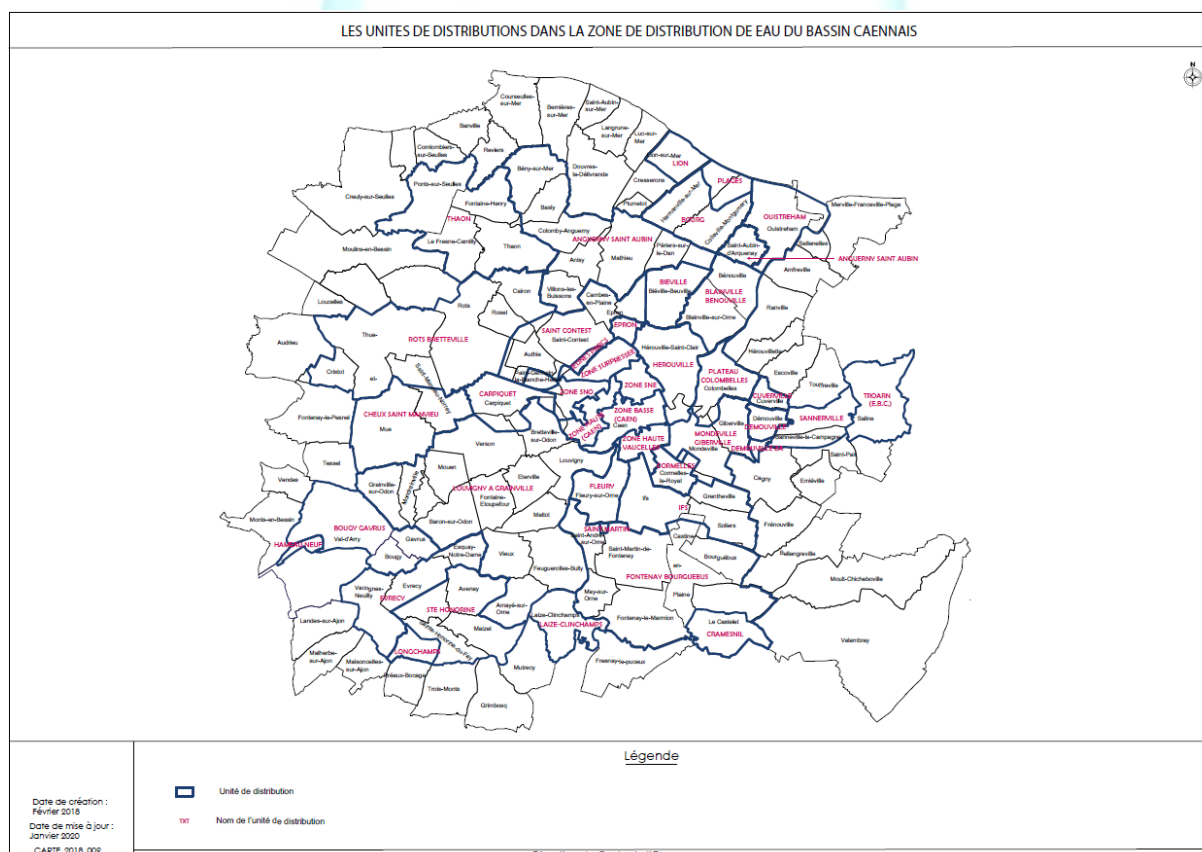
L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Par ailleurs, il est à préciser que des autocontrôles sont réalisés par les exploitants en complément des contrôles sanitaires règlementaires.

Le territoire du syndicat EBC est composé des unités de distribution représentées ci-après :



Une unité de distribution peut être définie comme une zone géographique qui se caractérise par une même qualité de l'eau (*origine de l'eau*), un même exploitant et un maître d'ouvrage identique. Sa qualification relève de l'ARS

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2021 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Biéville-Beuville	10	0	100 %	11	0	100 %
Blainville - Bénouville	17	0	100 %	20	0	100 %
Carpiquet	10	0	100 %	11	0	100 %
Cormelles-le-Royal	12	0	100 %	13	0	100 %
Epron	8	0	100 %	9	0	100 %
Ouistreham	21	0	100 %	23	0	100 %
Hameau neuf	2	0	100 %	2	0	100 %
Rots Bretteville-l'Orgueilleuse	9	0	100 %	10	0	100 %
Saint-Contest	13	0	100 %	15	0	100 %
Cheux - Saint-Manvieu	10	0	100 %	11	0	100 %
Démouville	10	0	100 %	11	0	100 %
Evrecy	14	0	100 %	15	0	100 %
Sainte-Honorine-du-Fay	9	0	100 %	10	0	100 %
Louvigny à Grainville	43	0	100 %	46	0	100 %
Thaon	11	0	100 %	12	0	100 %
Anguerny - Saint-Aubin d'Arquenay	16	0	100 %	18	0	100 %
Bougy Gavrus	10	0	100 %	11	0	100 %
Jeunes parcs	3	0	100 %	3	0	100 %
Saint-Martin	4	0	100 %	4	0	100 %
Fontenay Bourguébus	22	0	100 %	24	0	100 %
Ifs	25	0	100 %	28	0	100 %
Longchamp	3	0	100 %	4	0	100 %
Cuverville	9	0	100 %	10	0	100 %
Laize-Clinchamps	9	0	100 %	10	0	100 %
Cramesnil	3	0	100 %	3	0	100 %
Zone haute Vaucelles - Caen	48	0	100 %	51	0	100 %
Zone basse - Caen	48	0	100 %	52	0	100 %
Zone surélevée Nord-Ouest- Caen	26	0	100 %	28	0	100 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Zone surpressée - Caen	21	0	100 %	23	0	100 %
Zone haute - Caen	33	0	100 %	36	0	100 %
Zone surélevée Nord-Est - Caen	29	0	100 %	32	0	100 %
Fleury	12	0	100 %	13	0	100 %
Lion	11	0	100 %	12	0	100 %
Bourgs	12	0	100 %	14	0	100 %
Plages	8	0	100 %	9	0	100 %
Mondeville - Giberville	22	0	100 %	24	0	100 %
Plateau Colombelles	17	0	100 %	20	0	100 %
Troarn	11	0	100 %	12	0	100 %
Hérouville	45	0	100 %	49	0	100 %
Sannerville	8	0	100 %	9	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	654	0	100 %	718	0	100 %

Au cours de l'année 2021, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC (1372 prélèvements réalisés), aucune non-conformité n'a été enregistrée.

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2017, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

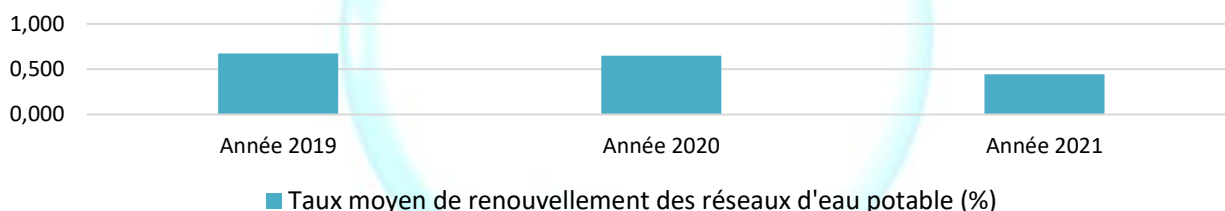
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2017	7,925	- 72,3 %
Année 2018	7,570	- 4,5 %
Année 2019	12,314	+ 62,7 %
Année 2020	12,876	+ 4,6 %
Année 2021	6,651	- 48,3 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 47,336 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2019, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2019	0,675 %
Année 2020	0,651 %
Année 2021	0,443 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



Dans ce cadre, pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,443 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre (µg/l). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

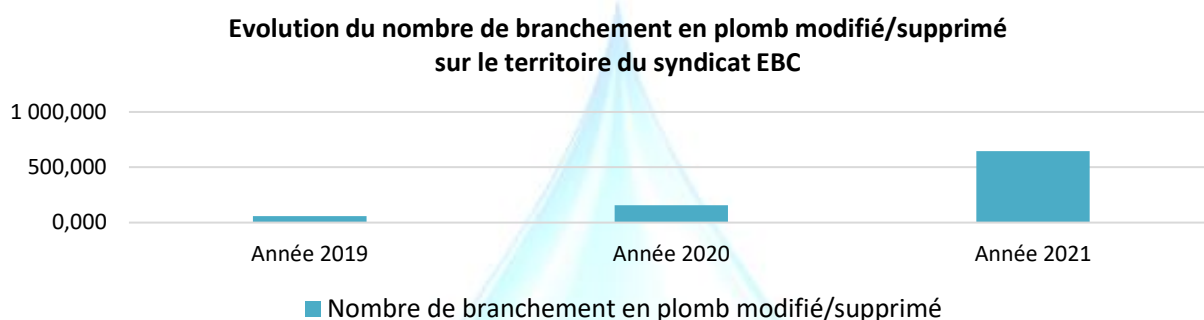
Au regard des données actuelles et d'un marché portant renouvellement des branchements en plomb en cours de préparation en 2020, le nombre de ces branchements n'est pas exhaustif. Une mise à jour de l'inventaire des branchements a été réalisé avec les exploitants.

Pour l'année 2021, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Commune de Bénouville	943	0	0 %	0	0 %
Commune de Biéville-Beuville	1 693	0	0 %	66	3,9 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 314	0	0 %	0	0 %
Commune de Caen	16 363	643	3,9 %	4 638	28,3 %
Commune de Carpiquet	1 606	0	0 %	65	4 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 253	0	0 %	0	0 %
Commune de Epron	577	0	0 %	0	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1 418	0	0 %	2	0,1 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	3 573	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	10 449	0	0 %	38	0,4 %
Commune de Ouistreham	5 203	0	0 %	19	0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 432	0	0 %	0	0 %
Commune de Sannerville	790	0	0 %	5	0,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 111	0	0 %	38	0,9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 286	0	0 %	0	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 821	1	0 %	1	0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 475	1	0,1 %	2	0,1 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 562	0	0 %	4	0,1 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	5 646	0	0 %	135	2,4 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	7 397	1	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	496	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	807	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 896	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 153	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	3 005	0	0 %	33	1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 972	0	0 %	6	0,1 %
Commune de Troarn	1 533	0	0 %	0	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	93 774	646	0,7 %	5 052	5,4 %

Depuis 2019, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés
Année 2019	88 809	57
Année 2020	92 604	158
Année 2021	93 774	646



En 2021, 646 branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de 5 052 représentant alors 5,4 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, les données sont les suivantes :

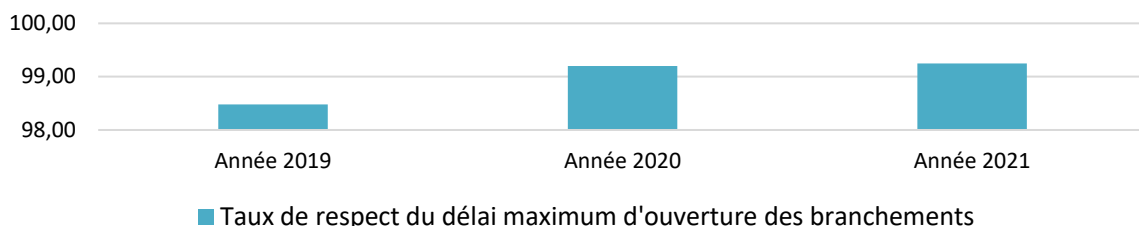
Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2020	2021
Commune de Bénouville	100 %	98,08 %
Commune de Biéville-Beuville	96,57 %	98,71 %
Commune de Blainville-sur-Orne	99,48 %	95,59 %
Commune de Caen	100 %	100 %
Commune de Carpiquet	99,21 %	100 %
Commune de Cormelles-le-Royal	71,43 %	98,33 %
Commune de Epron	100 %	100 %
Commune de Fleury-sur-Orne	100 %	100 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	100 %	100 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	98,88 %	98,30 %
Commune de Ouistreham	98,43 %	99,03 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	100 %	99,48 %
Commune de Sannerville	100 %	100 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	99,18 %	97,20 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	96,52 %	99,31 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	99,18 %	99,33 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	99,75 %	98,31 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	100 %	100 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	100 %	100 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	100 %	100 %
Ex-syndicat Caen Ouest	95,45 %	98,71 %
Ex-syndicat Val d'Odon	100 %	99,11 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	99,01 %	97,73 %
Ex-syndicat Source de Thaon	99,44 %	99,43 %
Commune de Troarn	100 %	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	99,20 %	99,25 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2019, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2019	98,48 %
Année 2020	99,20 %
Année 2021	99,25 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2021, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,25 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

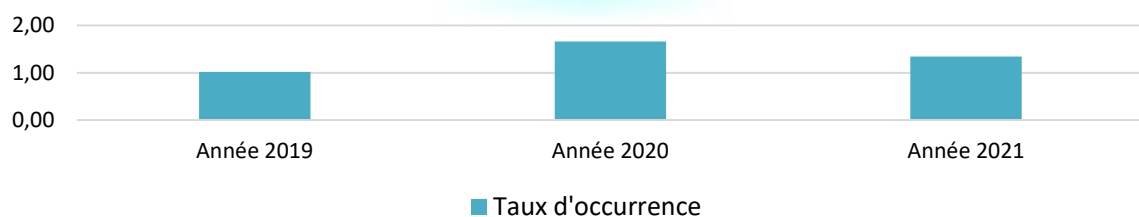
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2019, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2019	107	+ 50,5 %	1,02 pour 1 000 abonnés
Année 2020	180	+ 68,2 %	1,66 pour 1 000 abonnés
Année 2021	148	- 17,7 %	1,34 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2021, 148 interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 1,34 pour 1 000 abonnés.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (*indicateur P155.1*) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Depuis 2019, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2019	120		+ 54,2 %
Année 2020	80		- 33,3 %
Année 2021	109		+ 36,3 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2019, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2019	1,15 pour 1 000 abonnés	+ 66,7 %
Année 2020	0,74 pour 1 000 abonnés	- 35,6 %
Année 2021	0,99 pour 1 000 abonnés	+ 33,8 %

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 0,99 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*indicateur P154.0*) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (*par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite*).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2020, ces factures avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Commune de Bénouville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	765,25	850,35	5 811,81
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	207 752	222 675	213 314
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,37 %	0,38 %	2,72 %
Commune de Biéville-Beuville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 798,98	2 770,70	2 070,12
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	307 887	301 293	347 126
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,58 %	0,92 %	0,60 %
Commune de Blainville-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 821	5 141,94	5 166,22
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	488 878	505 626	514 441
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,96 %	1,02 %	1,00 %
Commune de Caen	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	204 760	223 273	221 016
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 401 665	11 798 856	11 168 372
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,80 %	1,89 %	1,98 %
Commune de Carpiquet	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 720,35	3 097,29	3 807,37
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	300 212	287 552	332 601
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,57 %	1,08 %	1,14 %
Commune de Cormelles-le-Royal	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 972,52	7 522,58	3 530
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		248 849	384 226
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,82 %	3,02 %	0,92 %
Commune d'Epron	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	65,91	449,88	1 041,06
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	125 044	129 215	146 017
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,05 %	0,35 %	0,71 %
Commune de Fleury-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 172	9 923	9 879
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	585 902	552 215	562 048
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,57 %	1,80 %	1,76 %

Entité concernée		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Commune d'Hérouville-Saint-Clair et Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	19 124,33	498	476,21
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 611 477,85	1 982 728,20	2 429 195
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,19 %	0,03 %	0,02 %
Commune de Ouistreham	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	13 006	13 760,53	15 920,53
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 275 660	1 290 946	1 246 666
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,02 %	1,07 %	1,28 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	837,10	1 111,05	1 151,16
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	74 573	78 335	82 410
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,12 %	1,42 %	1,40 %
Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 132	5 846	4 574
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	194 767	191 977	181 938
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,12 %	3,05 %	2,51 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 582,28	2 651,56	3 227,50
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	429 180	428 353	465 636
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,60 %	0,62 %	0,69 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	6 851,40	8 161,67	4 886,80
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	868 546	889 692	917 366
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,79 %	0,92 %	0,53 %
Ex-syndicat Caen Ouest	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 710,97	4 428,14	3 986,06
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	680 584	666 969	681 286
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,69 %	0,66 %	0,59 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 748,11	2 454,44	1 656,61
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	262 256	268 519	283 546
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,67 %	0,91 %	0,58 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Colleville - Hermanville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	22 395	13 098	9 058
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	762 660	774 460	831 414
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,94 %	1,69 %	1,09 %

Entité concernée		Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Lion-sur-Mer	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	8 743	7 627	3 128
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	363 123	365 249	383 061
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,41 %	2,09 %	0,82 %
Ex-syndicat Iffs - Bourguébus	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	16 277,71	26 287,33	24 914
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 639 058	1 658 887	1 766 188
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,99 %	1,58 %	1,41 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	19 022,01	19 646,39	24 828
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 658 002	2 656 245	2 839 938
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,72 %	0,74 %	0,87 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	10 926,22	13 830,78	10 801
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 289 508	1 341 544	1 619 064
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,85 %	1,03 %	0,67 %
Ex-syndicat Mondeville Colombelles - Giberville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	78 633	64 190	63 453
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	3 031 090	2 847 860	2 841 851
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,59 %	2,25 %	2,23 %
Ex-syndicat Val d'Odon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 231,60	2 644,72	2 706
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	339 267	348 507	370 919
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,66 %	0,76 %	0,73 %
Ex-syndicat Source de Thaon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	8 990,62	9 498,98	6 686
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 175 795	1 192 989	1 248 592
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,76 %	0,80 %	0,54 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 054,29	13 272,92	4 609
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	807 710	787 605	808 398
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,12 %	1,69 %	0,57 %

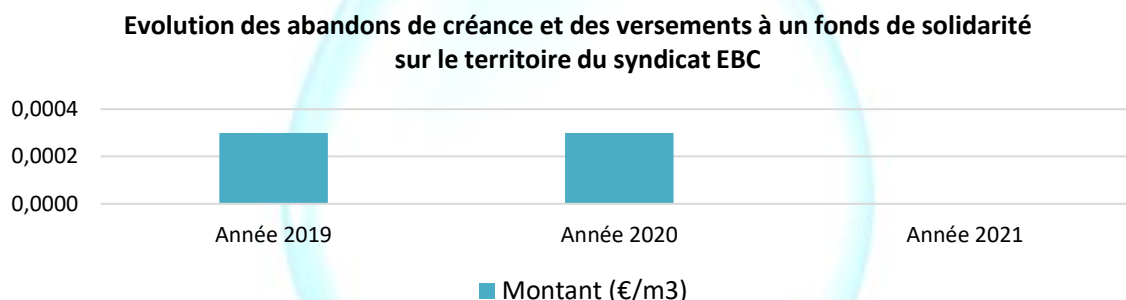
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur (*indicateur P109.0*) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (*fonds de solidarité logement - FSL, par exemple*) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (*notamment ceux qui sont liés au FSL*).

Depuis 2019, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
	Montant (€)	Montant (€/m3)	Variation
Année 2019	6 015,67 €	0,0003 €/m3	
Année 2020	4 106,86 €	0,0003 €/m3	0 %
Année 2021	497,99 €	-	-



En 2021, 497,99 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ **La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie**

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception. L'appel d'offres sera lancé dès que la propriété de l'ouvrage sera acquise.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sannerville**

Le réservoir de Sannerville a fait l'objet d'un diagnostic « génie civil » en avril 2019. Une étude a été lancée en juin 2019 pour définir les travaux à réaliser ainsi que leur enveloppe financière. Au vu du montant total d'une réhabilitation complète (555 000 € HT) et de l'état d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, il a été décidé de procéder aux travaux jugés essentiels, à savoir :

- La remise en sécurité et la mise aux normes des éléments de serrurerie (*garde-corps, échelles, ventilations...*),
- L'amélioration de la protection de l'accès au réservoir et au forage selon les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS - *remplacement de la clôture et du portail, remplacement de la trappe sur le regard de tête de forage...*),
- Le comblement du forage abandonné et la démolition du local technique,
- Le remplacement uniquement de la partie basse des colonnes montantes et descendantes, de l'extérieur jusqu'aux pièces en fonte situé au rez-de-chaussée pour la conduite d'alimentation et de distribution, y compris le remplacement de ces pièces et jusqu'à la canalisation PVC au niveau rez-de-chaussée pour la conduite de vidange / trop-plein,
- Le nettoyage de la sous-face de cuve (*enlèvement du dépôt verdâtre*).

Le marché a été attribué à l'entreprise SADE CGTH. Les travaux ont commencé en mai 2021. En 2022, le comblement de l'ancien forage et l'aménagement des extérieurs sont prévus.

Le coût de l'opération est évalué à 270 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay**

Des chutes de morceaux de revêtement ont été observés sur le réservoir. L'ancien syndicat d'Evrecy a procédé à sa mise en sécurité par la pose d'une bâche de protection enveloppant la cuve. Lors du transfert de la compétence « eau potable » au syndicat EBC en 2019, il a été procédé à un diagnostic de l'ouvrage par les sociétés Sixense pour la partie « structure », Chevalier Diag pour la partie « amiante - plomb » et Qualiconsult pour la partie « sécurité ».

Le marché a été attribué à l'entreprise ETANDEX. Les travaux ont commencé en juillet 2021 et se sont terminés en octobre 2021.

Le coût de l'opération est de 260 000 € HT.

➤ **La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair**

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m³) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causé par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoritiques. On note également la présence d'amiante de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise au norme d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,

- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 1 800 000 € HT.

➤ **La création d'un réservoir sur tour et de ses canalisations à Bénouville**

Les communes de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay sont alimentées en direct par des communes voisines et ne possèdent pas de réserve propre. Afin de sécuriser leur alimentation en eau, un réservoir sur tour d'une capacité de 800 m³ va être construit ainsi que les conduites permettant de relier l'ouvrages aux réseaux de distribution existant sur un linéaire d'environ 2 700 ml.

Les travaux de conduites ont commencé en février 2021 par l'entreprise SITPO. Les travaux de raccordement du réservoir sont prévus en 2022.

Les travaux de génie civil ont commencé en juin 2021 pour une période de onze (11) mois et sont réalisés par la société VAUBAN GC.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 000 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2021, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Amayé-sur-Orne	Route de Bully et rue du bac du port	620		140 000
Anisy	Chemin du clos de la Herse	234		65 000
Baron-sur-Odon	Chemin du Mont		65	15 400
Bénouville	Rue du Bac du Port	192		77 000
	Rue Bellevue	58		88 000
Bretteville-sur-Odon	Rue de l'Avenir, rue du Vallon, rue des Mariettes et rue des Haies Vives	415		96 000
Caen	Rue Nicolas Oresme		92	24 000
	Rue de l'Oratoire et rue Gal Giraud	650		192 500
	Route de la Guérinière		26	6 000
	Chemin de la haie vigné		31	7 600
	Route de Falaise		22	6 200
Cambes-en-Plaine	Rue du château et rue des Sycomores	470		95 000
Carpiquet	Rue Bellevue	1018		190 000
	Route de Caumont	132		59 000
	Rue de la grotte		55	18 000

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Cormelles-le-Royal	Rue des écoles	80		26 000
Evrecy	Chemin du Home	140		27 200
Feuguerolles-Bully	Rue de la Place	113		38 000
Fleury-sur-Orne	ZAC Hauts de l'Orne	760		89 000
	Chemin Berrier		85	16 200
Giberville	Rue du Clos de la Tête et rue de l'industrie	511		160 000
Grainville-sur-Odon	Rue de la Libération	507		145 000
Hermanville-sur-Mer	Cr dit de Calais		45	16 100
Hérouville-Saint-Clair	Hauts de Folie Porte 9	300		82 000
	Impasse des Ormes	211		155 000
May-sur-Orne	Rue Saint-Martin	90		60 000
Saint-Manvieu-Norrey	Rue du Pommar		20	7 800
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue de Secqueville	150		53 000
Total Territoire du syndicat EBC		6 651	441	1 955 000

2. Les opérations du programme 2021 en cours au 31 décembre 2021 ou reportées sur l'exercice 2021 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2021/2022	Etudes 2021 - Travaux 2022
Opérations reportées	Etudes et travaux 2022 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Avenay	Route d'Amayé	40 000 €
Bénouville	Création adduction-distribution réservoir de Bénouville	500 000 €
Bretteville-sur-Odon	Réservoir R6 - Triangle des crêtes	100 000 €
Colombelles	Rue Diderot, rue Jean Moulin et rue Lucien Mangematin	210 000 €
Cormelles-le-Royal	Rue des écoles - Phase 2	71 000 €
Esquay-Notre-Dame	Rue du stade et rue des sept acres	187 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue de Gournay	160 000 €
Maizet	Rue de la fontaine	100 000 €
Maltot	Allée du clos de la France	145 000 €
Rosel	Rue de la rivière et rue de l'Eglise	120 000 €
Rots	Rue froide	250 000 €
	Rue de la grange au dime et sente au Coin	235 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Saint-Contest	Rue du stade	44 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue Colonel Baker	100 000 €
Verson	Rue Général Leclerc	170 000 €
Caen	Authie Nord Voie Est Ouest	45 000 €
	Rue de la Délivrande	1 480 000 €
Cairon	RD 22	265 000 €
Cheux	Route d'Aunay - rue de la Bouille	200 000 €
Colombelles	Rue de l'avenir	75 000 €
Grentheville	Route de Soliers	250 000 €
Eterville	Rue de la couture	130 000 €
Fleury-sur-Orne	Rue Varlin	90 000 €
Iffs	Rue de Picardie- rue de Champagne	170 000 €
	Rue de Bretteville	280 000 €
Laize-Clinchamps	Chemin de la Chesnaie	37 000 €
Lion-sur-Mer	Rue Foch	190 000 €
Mondeville	Rue Emile Zola	780 000 €
Rots	Rue de la Croix Vautier	390 000 €
Baron-sur-Odon	Chemin du pataras	275 000 €
Saint-André-sur-Orne	Chemin des saules	38 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		7 127 000 €

3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2021-2022	Etudes 2021 - Travaux 2022
Opérations reportées	Etudes et travaux 2022 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Caen	Rue d'Auge et rue Saint-Michel	1 690 000 €
	Rue de la folie	320 000 €
Ouistreham	Quartier des charmettes	400 000 €
Rots	Route de Saint-Manvieu	96 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue mare aux clercs, impasse du chironne et rue de la Délivrande	140 000 €
	Rue Beethoven, rue Chopin	200 000 €
Caen	Rue du Vaugueux	290 000 €
Troarn	Rue des pervenches, rue de la marjolaine et route de Rouen	148 000 €
Biéville-Beuville	Rue de la Charrière - RD	120 000 €
Caen	Rue des Fauvettes, rue Ernest Manchon et rue Edmond Boca	200 000 €
	Rue Bellivet - Place Foch	330 000 €
	Rue de Bourgogne	630 000 €
	Rue du Général Moulin	590 000 €
Colombelles	Rue Jean Jaurès et rue Salengro	715 000 €
Cuverville	Route de Sannerville	155 000 €
Démouville	Rue de la montagne	60 000 €
Grentheville	Route de Soliers	346 000 €
Mouen	Route de Bretagne	255 000 €
Ouistreham	Avenue de la Plage et de la Hève	540 000 €
	Rue Andry	475 000 €
Soliers	ZA Bréholles	95 000 €
Verson	Rue de l'église	88 000 €
Ouistreham	Avenue de la Plage et de la Hève	540 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		8 423 000 €

4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (*permis de construire, déclaration préalable...*), le syndicat EBC, en tant que personne publique, est chargée de formuler un avis technique sous l'angle de l'eau potable pour tous documents d'urbanisme.

Le syndicat EBC a donc instruit 2 237 documents d'urbanisme en 2021.

L'objectif principal de l'instruction est de contrôler chaque projet sous l'angle de l'eau potable. Cette instruction technique permet de définir :

- La capacité du réseau à fournir en eau potable le projet,
- Les conditions et les modalités auxquelles est soumis le raccordement.

5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2019, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2019	2 774 899 €	- 27,7 %	157 170 €	5,7 %	0 €
Exercice 2020	6 454 702 €	+ 132,6 %	18 073 €	0,2 %	0 €
Exercice 2021	5 901 715 €	- 8,6 %	20 982 €	0,4 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

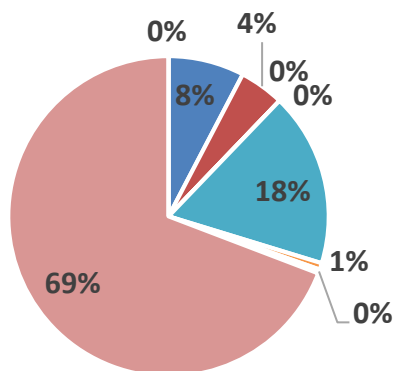
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	932 000	715 357	270 000	31 779	86 000	85 376
Opérations patrimoniales	1 150 000	420 434	1 050 000	721 240	1 050 000	249 966
Dotations, Fonds divers et Réserves	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	6 446
Emprunts et Dettes assimilées	1 657 100	1 636 876	1 437 000	1 436 478	1 436 000	1 439 957
Etudes	378 200	54 709	355 934	61 606	216 050	79 570
Matériels	23 285	13 495	71 000	37 796	114 150	64 403
Travaux	21 394 628	2 774 899	16 982 154	6 454 702	10 954 540	5 971 715
Opérations pour compte de tiers	93 512	93 512	0	0	0	0
TOTAL	25 628 724	5 709 283	20 166 088	8 743 601	13 856 740	7 897 433

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

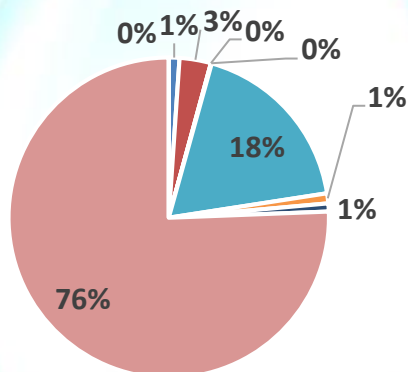
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2020



- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, Fonds divers et Res
- Subventions d'investissement
- Emprunts et Dettes assimilées
- Etudes
- Matériels
- Travaux
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2020, 43 % des dépenses d'investissement inscrites au budget avaient été réalisés.

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2021

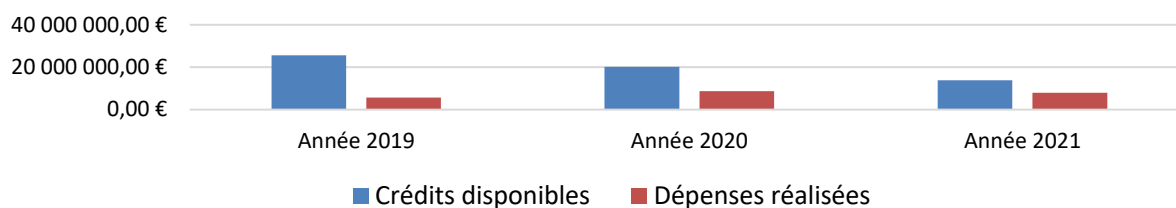


- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, Fonds divers et Res
- Subventions d'investissement
- Emprunts et Dettes assimilées
- Etudes
- Matériels
- Travaux
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2021, 57 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

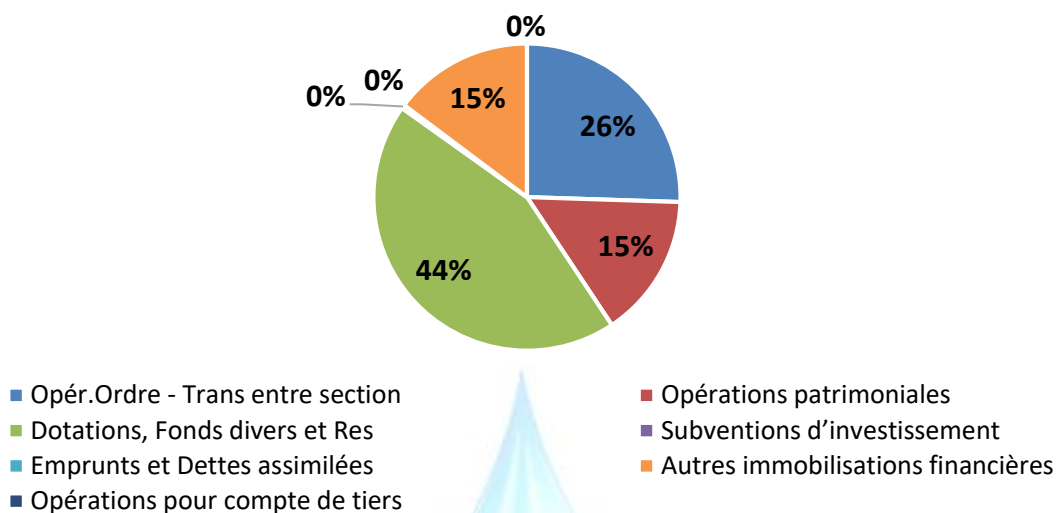


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	6 297 789	6 297 789	1 225 600	1 213 696	1 485 000	1 609 030
Opérations patrimoniales	1 150 000	420 434	1 050 000	721 240	1 050 000	249 966
Dotations, Fonds divers et Réserves	5 655 972	5 655 972	2 102 031	2 102 031	0	4 520 224
Subventions d'investissement	37 846	157 170	272 846	18 073	27 500	20 983
Emprunts et Dettes assimilées	7 415 950	52 400	990 383	0	7 917 850	1 168 715
Autres immobilisations financières	1 785 200	420 434	1 265 000	702 353	950 000	249 648
Opérations pour compte de tiers	74 903	74 903	0	0	0	0
TOTAL	22 417 660	13 079 102	6 905 860	4 757 393	11 430 350	7 818 566,24

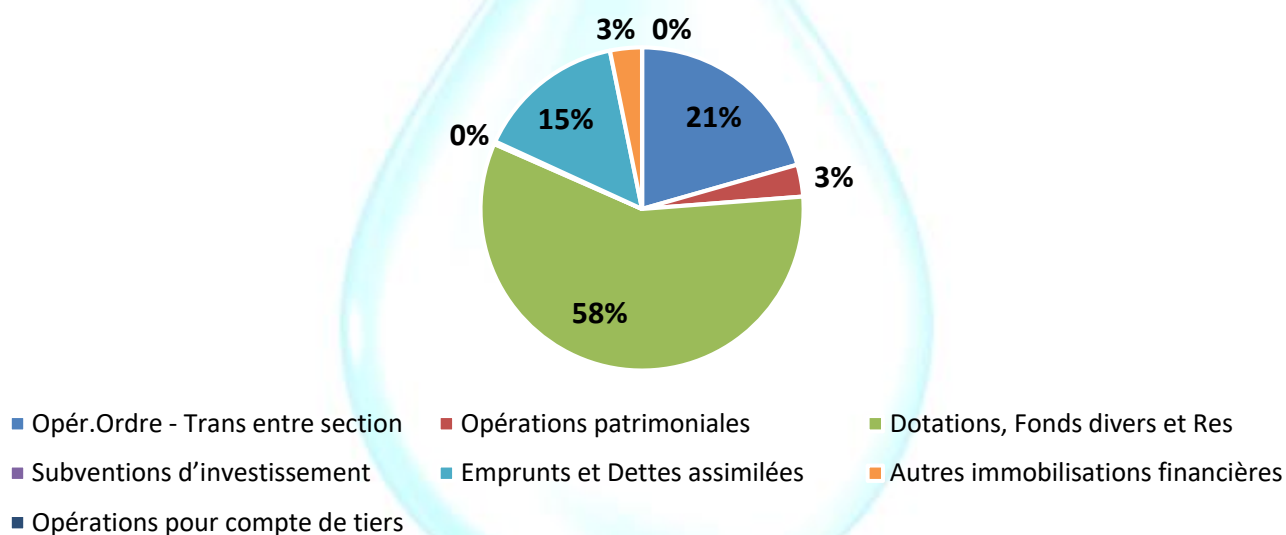
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 68,9 % des recettes d'investissement inscrites au budget avaient été réalisés.

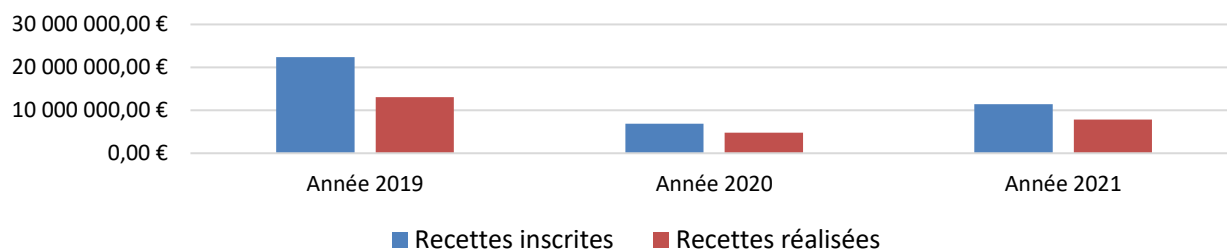
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 68,4 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



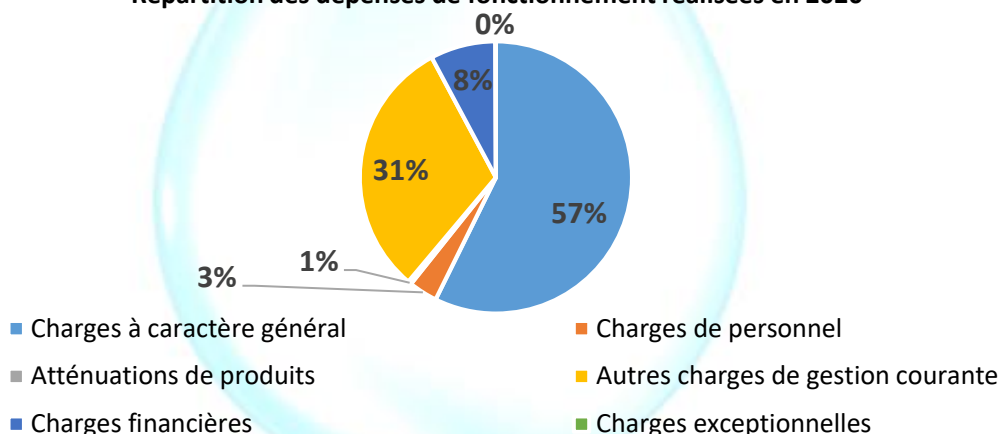
Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 485 000 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	3 358 860	2 878 718	3 560 860	3 099 187	3 589 910	3 237 392
Charges de personnel	267 200	224 439	245 000	184 534	230 000	51 798
Atténuations de produits	513 000	505 671	513 000	22 453	513 000	788 309
Autres charges de gestion courante	1 532 700	1 519 201	1 685 700	1 679 262	1 700 700	1 690 594
Charges financières	470 000	534 785	470 000	419 587	450 000	382 422
Charges exceptionnelles	85 000	68 212	85 000	3 170	135 000	192 711
TOTAL	6 226 760	5 731 026	6 559 560	5 408 194	6 618 610	6 343 226

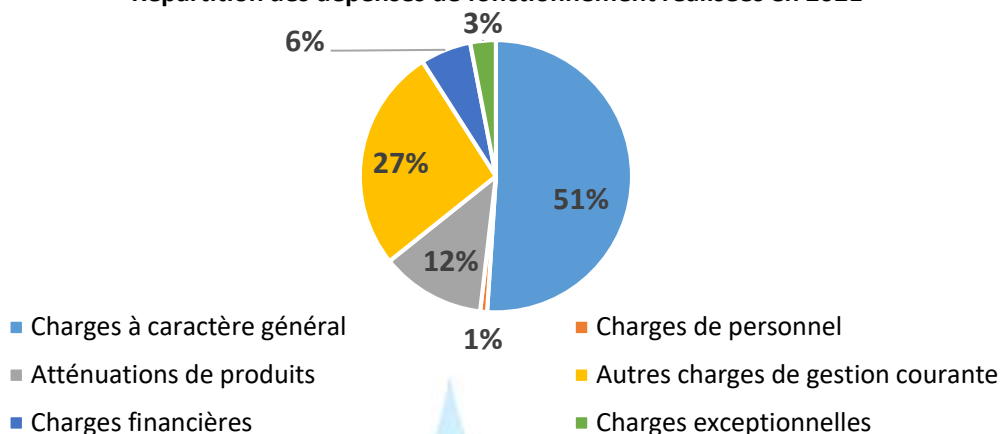
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 82,4 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget avaient été réalisés.

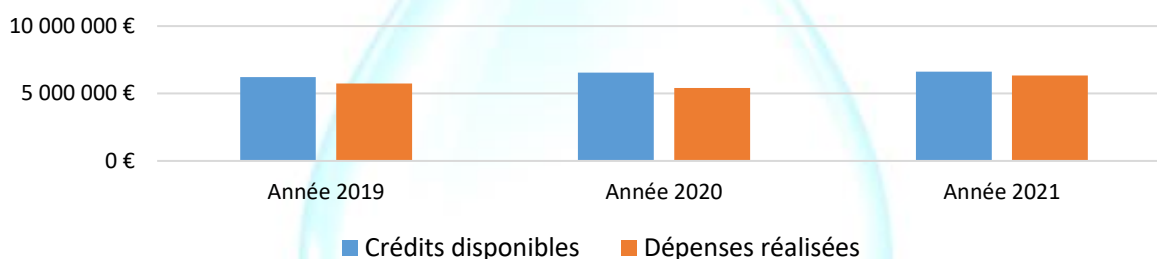
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 95,8 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.

Evolution des dépenses de fonctionnement

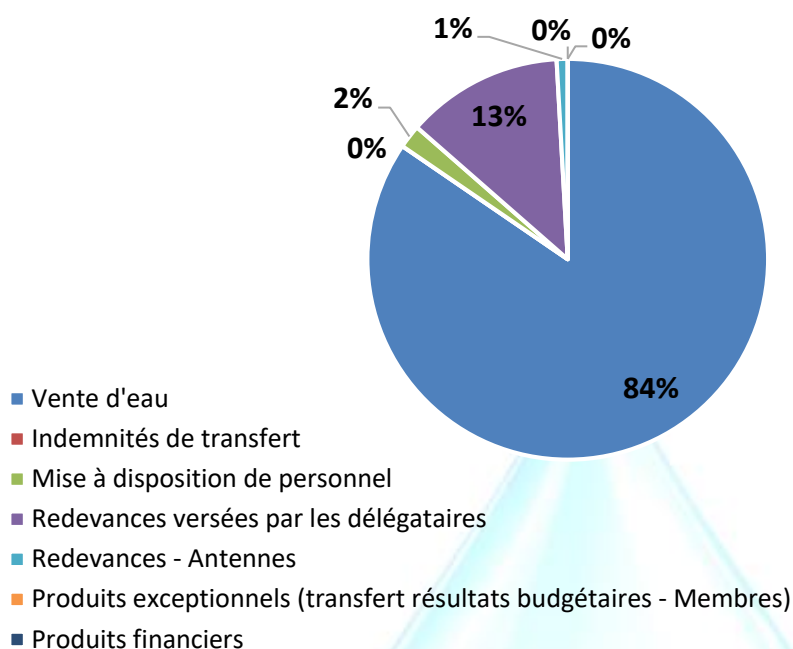


Recettes de fonctionnement - En €

Libellé	Année 2019		Année 2020		Année 2021	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	9 273 000	10 126 998	9 302 000	9 022 509	9 299 000	10 499 075
Indemnités de transfert	26 000	30 661	0	0	0	0
Mise à disposition de personnel	250 000	224 397	230 000	201 671	200 000	47 525
Redevances versées par les délégataires	1 370 000	1 417 438	1 350 000	1 351 932	1 370 000	1 216 629
Redevances - Antennes	95 000	74 775	60 000	94 989	60 000	333 011
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	100 000	118 175	15 000	4	15 000	272 588
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11 114 000	11 992 443	10 957 000	10 671 105	10 944 000	12 368 828

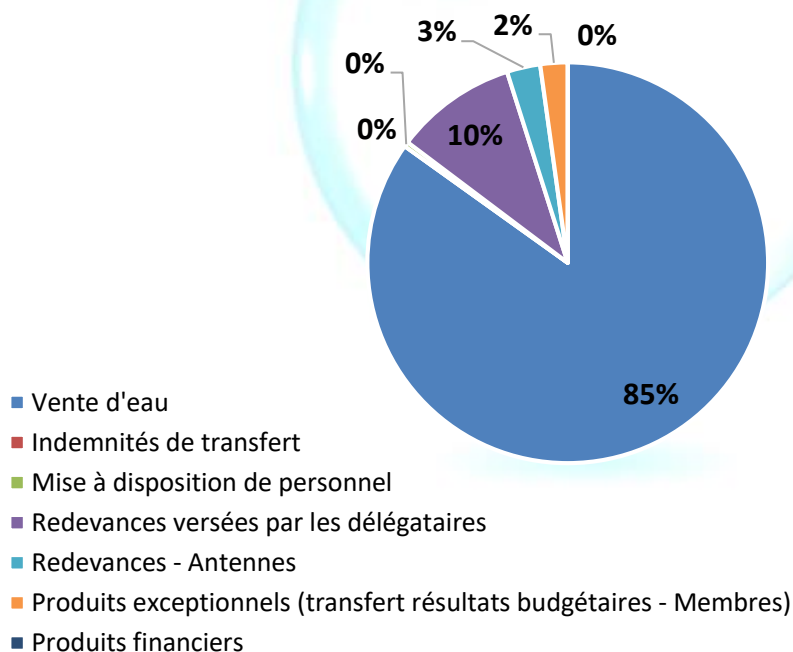
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 et 2021 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2020



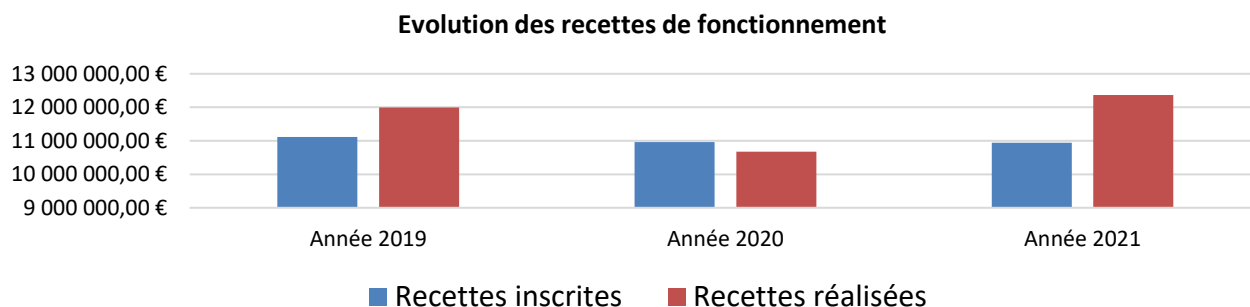
Au cours de l'exercice 2020, 97,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget avaient été réalisés.

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 113 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2019 à 2021 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2021, cinquante-cinq (55) contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 15 424 962 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
Année 2019	17 001 423	1 636 875	534 785
Année 2020	15 564 945	1 436 478	419 587
Année 2021	15 424 962	1 439 957	382 422

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
Année 2019	17 001 423	6 261 417	2,71
Année 2020	15 564 945	5 262 914	2,96
Année 2021	15 424 962	6 025 602	2,56

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 2 ans et 6 mois.



V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m3) hors taxe (HT)	Variation
Année 2017	Au 1 ^{er} janvier	0,080 €	+ 0,026 €
	Au 1 ^{er} mars	0,10 €	
Année 2018	Au 1 ^{er} janvier	0,10 €	
Année 2019	Au 1 ^{er} juillet	0,102 €	
Année 2020	Au 1 ^{er} janvier	0,104 €	
Année 2021	Au 1 ^{er} janvier	0,106 €	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement...*).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m3)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m3 (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances « préservation des ressources » et « pollution » de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m3 sont les suivants :

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Part variable De 1 à 60 m3	0,03	1,80	0,03	1,80	0,03	1,80
Part variable De 61 à 120 m3	0,15	9,00	0,15	9,00	0,15	9,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	32,02	32,02	32,42	32,42	33,59	33,59
Part variable Importation	0,6383	76,596	0,6455	77,46	0,6691	80,292
Part variable Distribution	0,045	5,4	0,0456	5,472	0,0473	5,676
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,065	7,8	0,063	7,56	0,073	8,76
TOTAL HT		194,22		195,31		200,72
TVA	5,5 %	10,68	5,5 %	10,74	5,5%	11,04
TOTAL TTC		204,90		206,05		211,76
Au m3		1,71		1,72		1,76

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39
Part variable	0,4509	54,11	0,4509	54,11	0,4509	54,11
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	28,84	28,84	29,46	29,46	30,31	30,31
Part variable Distribution	0,502	60,24	0,512	61,44	0,527	63,24
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		222,18		224,00		226,65
TVA	5,5 %	12,22	5,5 %	12,32	5,5%	12,46564
TOTAL TTC		234,40		236,32		239,11
Au m3		1,95		1,97		1,99

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70	12,70
Part variable De 0 à 60 m3	0,5236	31,42	0,5236	31,42	0,5236	31,42
Part variable De 61 à 120 m3	0,5281	31,69	0,5281	31,69	0,5281	31,69
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	13,78	13,78	14,19	14,19	14,48	14,48
Part variable Distribution	0,242	29,04	0,2491	29,089	0,2542	30,504
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,059	7,08	0,065	7,80	0,07	8,40
TOTAL HT		183,30		185,28		186,79
TVA	5,5 %	10,08	5,5 %	10,19	5,5%	10,27
TOTAL TTC		193,38		195,47		197,06
Au m3		1,61		1,63		1,64

Commune de Caen (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,1231	14,772	0,1238	14,856	0,4838	58,056
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,4	39,4	39,60	39,60	41,06	41,06
Part variable Distribution	0,763	91,552	0,767	90,022	0,420	50,34
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0838	10,056	0,0838	10,056	0,1067	12,804
TOTAL HT		213,38		214,13		219,86
TVA	5,5 %	11,74	5,5 %	11,78	5,5%	12,09
TOTAL TTC		225,12		225,91		231,95
Au m3		1,88		1,88		1,93

Commune de Carpiquet (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,68	81,6	0,68	81,6	0,68	81,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	18,12	18,12	18,39	18,39	18,88	18,88
Part variable Distribution	0,2136	25,632	0,2168	26,016	0,2224	26,688
Abonnement location	11,48	11,48	11,65	11,65	11,96	11,96
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		194,43		195,26		196,73
TVA	5,5 %	10,69	5,5 %	10,74	5,5%	10,82
TOTAL TTC		205,13		206,00		207,55
Au m3		1,71		1,72		1,73

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28
Part variable	0,88	105,6	0,88	105,6	0,88	105,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	20,83	20,83	21,33	21,33	21,88	21,88
Part variable Distribution	0,1849	22,188	0,1894	22,728	0,1943	23,316
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		215,50		216,54		217,68
TVA	5,5 %	11,85	5,5 %	11,91	5,5 %	11,97
TOTAL TTC		227,35		228,45		229,65
Au m3		1,89		1,90		1,91

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34
Part variable	0,44	52,80	0,44	52,8	0,44	52,8
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	37,74	34,74	35,48	35,48	35,96	35,96
Part variable Distribution	0,7309	87,71	0,7467	89,60	0,7569	90,83
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,08	9,60	0,08	9,60	0,08	9,60
TOTAL HT		248,79		251,42		253,13
TVA	5,5 %	13,68	5,5 %	13,83	5,5%	13,92
TOTAL TTC		262,47		265,25		267,05
Au m3		2,19		2,21		2,23

Commune d'Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24
Part variable	1,1947	143,364	1,1947	143,364	1,1947	143,364
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		218,20		218,20		218,20
TVA	5,5 %	12,00	5,5 %	12,00	5,5%	12,00
TOTAL TTC		230,21		230,21		230,21
Au m3		1,92		1,92		1,92

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Part variable De 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,45	27,00	0,45	27,00
Part variable De 61 à 120 m3	0,57	34,20	0,57	34,20	0,57	34,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	33,47	33,47	33,64	33,64	34,66	34,66
Part variable Distribution	0,683	81,96	0,6865	82,38	0,7072	84,864
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,105	12,60	0,095	11,40	0,11	13,20
TOTAL HT		247,83		247,22		252,52
TVA	5,5 %	13,63	5,5 %	13,60	5,5%	13,89
TOTAL TTC		261,46		260,82		266,41
Au m3		2,18		2,17		2,22

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08
Part variable	0,51	61,20	0,51	61,20	0,51	61,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	12,51	12,51	12,68	12,68	13,02	13,02
Part variable Distribution	0,413	49,56	0,419	50,28	0,43	51,6
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		188,95		189,84		191,50
TVA	5,5 %	10,39	5,5 %	10,44	5,5%	10,53
TOTAL TTC		199,34		200,28		202,03
Au m3		1,66		1,67		1,68

Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Part variable	0,11	13,2	0,11	13,20	0,11	13,2
Part Syndicale EBC – Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,56	39,56	39,84	39,84	40,90	40,90
Part variable Distribution	0,8406	100,872	0,8466	101,595	0,8691	104,286
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,005	0,60	0,005	0,60	0,005	0,60
TOTAL HT		219,83		220,84		224,59
TVA	5,5 %	12,09	5,5 %	12,15	5,5%	12,35
TOTAL TTC		231,92		232,98		236,94
Au m3		1,93		1,94		1,97

Territoire de l'ex-syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56
Part variable	0,381	45,72	0,381	45,72	0,381	45,72
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	19,18	19,18	19,50	19,50	19,97	19,97
Part variable Distribution	0,3186	38,232	0,3239	38,86	0,3317	39,804
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,055	6,60	0,045	5,40	0,05	6,00
TOTAL HT		193,89		193,65		195,65
TVA	5,5 %	10,66	5,5 %	10,65	5,5%	10,76
TOTAL TTC		204,56		204,30		206,41
Au m3		1,70		1,70		1,72

Territoire de l'ex-syndicat Sannerville - Touffréville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,60	21,60	21,6	21,60	21,60	21,60
Part variable	1,13	135,60	1,13	135,60	1,13	135,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,29	34,80	0,29	34,80	0,29	34,80
TOTAL HT		249,60		249,60		249,60
TVA	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73	5,5%	13,73
TOTAL TTC		263,33		263,33		263,33
Au m3		2,19		2,19		2,19

Territoire de l'ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16
Part variable	0,5774	69,288	0,5774	69,288	0,5774	69,288
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	25,42	25,42	26,03	26,03	26,74	26,74
Part variable Distribution	0,559	67,08	0,572	68,64	0,5774	69,288
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,1044	12,528	0,1089	13,068	0,112	13,44
TOTAL HT		241,08		243,79		245,52
TVA	5,5 %	13,26	5,5 %	13,41	5,5%	13,50
TOTAL TTC		254,34		257,19		259,02
Au m3		2,12		2,14		2,16

Territoire de l'ex-syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Part variable	0,328	39,36	0,328	39,36	0,328	39,36
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	16,75	16,75	16,96	16,96	17,26	17,26
Part variable Distribution	0,93	111,6	0,942	113,04	0,959	115,08
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,06	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,10	12,00	0,11	13,20	0,10	12,00
TOTAL HT		242,31		245,16		246,30
TVA	5,5 %	13,33	5,5 %	13,48	5,5%	13,55
TOTAL TTC		255,64		258,64		259,85
Au m3		2,13		2,16		2,17

Territoire de l'ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,90	10,90	10,90	10,90	10,90	10,90
Part variable	0,81	97,20	0,81	97,20	0,81	97,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	41,81	41,81	42,48	42,48	43,63	43,63
Part variable Distribution	0,367	44,04	0,3729	44,748	0,383	45,96
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		0
TOTAL HT		251,55		252,93		255,29
TVA	5,5 %	13,84	5,5 %	13,91	5,5%	14,04
TOTAL TTC		265,39		266,84		269,33
Au m3		2,21		2,22		2,24

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Colleville - Hermanville (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,272	0,1856	22,272	0,1856	22,272
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	50,02	50,02	50,56	50,56	51,74	51,74
Part variable Distribution	1,02	122,40	1,031	123,72	1,055	126,60
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,944	0,0912	10,944	0,066	7,92
TOTAL HT		269,36		271,22		272,25
TVA	5,5 %	14,81	5,5 %	14,92	5,5%	14,97
TOTAL TTC		284,17		286,13		287,23
Au m3		2,37		2,38		2,39

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Lion-sur-Mer (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,27	0,1856	22,27	0,1856	22,27
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	49,96	49,96	50,52	50,52	51,62	51,62
Part variable Distribution	1,0193	122,32	1,03	123,60	1,0533	126,40
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,066	7,92	0,066	7,92	0,066	7,92
TOTAL HT		266,19		268,03		271,93
TVA	5,5 %	14,64	5,5 %	14,74	5,5%	14,96
TOTAL TTC		280,83		282,77		286,88
Au m3		2,34		2,36		2,39

Territoire de l'ex-syndicat Ifs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Part variable De 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,44	44,00	0,44	44,00
Part variable De 101 à 120 m3	0,52	10,40	0,52	10,40	0,52	10,4
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	43,46	43,46	43,84	43,84	44,44	44,44
Part variable	0,6691	80,292	0,675	81,00	0,6841	82,092
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		247,75		248,84		250,53
TVA	5,5 %	13,63	5,5 %	13,69	5,5%	13,78
TOTAL TTC		261,38		262,53		264,31
Au m3		2,18		2,19		2,20

Territoire de l'ex-syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50
Part variable	0,6394	76,728	0,6394	76,728	0,6394	76,728
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	38,83	38,83	39,21	39,21	39,76	39,76
Part variable	0,746	89,52	0,754	90,48	0,764	91,68
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036	0,0003	0,036
TOTAL HT		294,21		295,55		297,30
TVA	5,5 %	16,18	5,5 %	16,26	5,5%	16,35
TOTAL TTC		310,40		311,81		313,66
Au m3		2,59		2,60		2,61

Commune de Cormelles-le-Royal (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,24	10,24	10,24	10,24	10,24	10,24
Part variable	0,511	61,32	0,511	61,32	0,511	61,32
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	5,16	5,16	5,21	5,21	5,30	5,30
Part variable Distribution	0,2675	32,10	0,2701	32,412	0,2739	32,868
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation Ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036	0,0003	0,036
TOTAL HT		166,46		166,82		167,36
TVA	5,5 %	9,16	5,5 %	9,17	5,5%	9,21
TOTAL TTC		175,61		175,99		176,57
Au m3		1,46		1,47		1,47

* La commune de Cormelles-le-Royal a intégré, au 1^{er} janvier 2019, le périmètre de la convention de DSP applicable sur le territoire de l'ex-syndicat de la région de Louvigny

Territoire de l'ex-syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28
Part variable De 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,43	25,80	0,43	25,80
Part variable De 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,46	27,60	0,46	27,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	42,07	42,07	42,33	42,33	43,12	43,12
Part variable	0,766	91,92	0,771	92,52	0,785	94,20
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL HT		251,27		252,13		254,60
TVA	5,5 %	13,82	5,5 %	13,87	5,5%	14,00
TOTAL TTC		265,09		266,00		268,60
Au m3		2,21		2,22		2,24

Territoire de l'ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82
Part variable	0,3961	47,53	0,3961	47,53	0,3961	47,53
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	25,22	25,22	24,46	24,46	26,28	26,28
Part variable	0,8748	104,97	0,8480	101,76	0,9116	109,39
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1048	12,58	0,1048	12,58	0,1048	12,58
TOTAL HT		251,72		247,75		257,20
TVA	5,5 %	13,84	5,5 %	13,63	5,5%	14,15
TOTAL TTC		265,56		261,38		271,34
Au m3		2,21		2,18		2,26

Territoire de l'ex-syndicat Région d'Evrecy (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Part variable de 1 à 50	0,89	44,50	0,89	44,50	0,89	44,50
Part variable de 50 à 120	1,13	79,10	1,13	79,10	1,13	79,10
Part Syndicale EBC Production		0		0		0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	42,55	42,55	43,08	43,08	44,52	44,52
Part variable	0,7344	88,13	0,7436	89,23	0,7685	92,22
Abonnement Location		0		0		0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau		0		0		0
TOTAL HT		324,88		326,51		330,94
TVA	5,5 %	17,87	5,5 %	17,96	5,5%	18,20
TOTAL TTC		342,75		344,47		349,14
Au m3		2,86		2,87		2,91

Territoire de l'ex-syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,20	26,20	26,2	26,20	26,20	26,20
Part variable	0,9884	118,61	0,9884	118,61	0,9884	118,61
Part Syndicale EBC Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,08	9,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	31,14	31,14	31,8	31,80	32,62	32,62
Part variable	0,351	42,12	0,358	42,96	0,367	44,04
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0125	1,50	0,01	1,20	0,008	0,96
TOTAL HT		274,77		275,97		277,63
TVA	5,5 %	15,11	5,5 %	15,18	5,5%	15,27
TOTAL TTC		289,88		291,15		292,90
Au m3		2,42		2,43		2,44

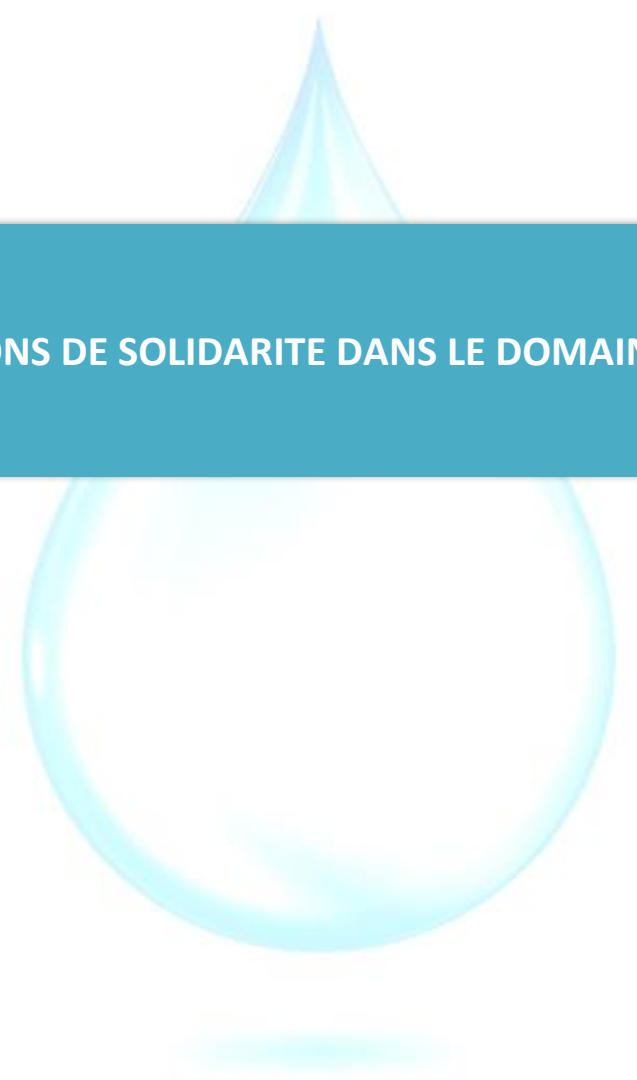
Territoire de l'ex-syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	35,87	35,87	35,87	35,87	35,87	35,87
Part variable	0,8269	99,23	0,8269	99,23	0,8269	99,23
Part Syndicale EBC Production	0		0		0	
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	58,40	58,40	59,11	59,11	61,04	61,04
Part variable	1,1167	134,00	1,1302	135,62	1,1672	140,06
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		373,10		375,43		381,80
TVA	5,5 %	20,52	5,5 %	20,65	5,5%	21,00
TOTAL TTC		393,62		396,08		402,80
Au m3		3,28		3,30		3,36

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	11,28	11,28	11,28	11,28	11,28	11,28
Part variable	0,39	46,80	0,39	46,80	0,39	46,80
Part Syndicale EBC Production	0	0	0	0	0	0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement			25,34	25,34	26,46	26,46
Part variable	0,6513	78,16	0,5977	71,72	0,7029	84,35
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1011	12,13	0,1242	14,90	0,1375	16,50
TOTAL HT		218,67		215,65		230,99
TVA	5,5 %	12,03	5,5 %	11,86	5,5%	12,70
TOTAL TTC		230,69		227,51		243,69
Au m3		1,92		1,90		2,03

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2022 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Cormelles-le-Royal	1,47	176,57
Commune de Blainville-sur-Orne	1,64	197,06
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,68	202,03
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,72	206,41
Commune de Carpiquet	1,73	207,55
Commune de Bénouville	1,76	211,76
Commune d'Epron	1,91	229,65
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1,92	230,21
Commune de Caen	1,93	231,95
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	1,97	236,94
Commune de Biéville-Beuville	1,99	239,11
Commune de Troarn	2,03	243,69
Ex-syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse	2,16	259,02
Ex-syndicat de Caen Ouest	2,17	259,85
Commune de Sannerville	2,19	263,33
Ex-syndicat de Ifs - Bourguébus	2,20	264,31

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2022 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Ouistreham	2,22	266,41
Commune de Fleury-sur-Orne	2,23	267,05
Ex-syndicat de la Région de May-sur-Orne	2,24	268,60
Ex-syndicat de Cheux - Saint-Manvieu	2,24	269,33
Ex-syndicat de Mondeville - Colombelle - Giberville	2,26	271,34
Ex-syndicat de Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Colleville-Hermanville</i>	2,39	287,23
Ex-syndicat de Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Lion-sur-Mer</i>	2,39	286,88
Ex-syndicat Source de Thaon	2,44	292,90
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,61	313,66
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2,91	349,14
Ex-syndicat Val d'Odon	3,36	402,80



VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (*loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1415-1-1 du code général des collectivités territoriales*), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectés au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (*actions de coopération ou d'aide au développement*) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Le syndicat EBC s'est emparé, dès 2009, de ce dispositif, en choisissant de soutenir plusieurs associations installées sur son territoire et de subventionner leurs projets liés à l'accès à l'eau potable, notamment en Afrique.

Lors du bureau syndical d'EBC en date du 20 novembre 2018, une nouvelle procédure a été adoptée avec la mise en place d'un règlement et d'un dossier-type.

Pour l'année 2021, lors d'une séance en date du 16 novembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
ENTRAIDE MEDICALE INTERNATIONALE	Agnam Lidoube - Sénégal	Création d'un mini forage	3 000 €
COOPASOL	Canton de Kornaka - Niger	Transformation de forages équipés de pompes à motricité humaine en postes d'eau autonomes 6 Mise en place de dispositifs de gestion adaptés	8 000 €
FORAGES MALI	Région Kayes Cercle de Kita - Mali	Pompes à motricité humaine (<i>accès à l'eau</i>) - Système hydraulique villageois amélioré (<i>réservoir, distribution robinets / énergie photovoltaïque</i>) - Alimentation en eau sommaire (<i>réservoir 10 m3, distribution bornes fontaines / énergie photovoltaïque et départ pour extension du réseau</i>)	8 000 €
AMITIE MADAGASCAR NORMANDIE 14	Villages de Ambohimarina, Saint Germain et Tanambao Vao - Madagascar	Construction de trois (3) puits	3 000 €
LIGUEY	Villages de Kangal et Ngouloum - Sénégal	Construction d'un puits équipé d'une pompe à eau à Kangal - Réhabilitation /dessablage d'un vieux puits à Ngouloum	5 880 €
AAMABA	Village de Bongo et ses alentours - Cameroun	Création d'un forage	3 850 €
Montant total des subventions accordées			31 730 €



VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Type d'indicateurs	Code réglementaire	Libellé	Données 2021	Numéro de page
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	300 776	p.76
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	25 prix différents compris entre 1,47 € et 3,36 €	p. 123
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	p.99
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 % (<i>production</i>) 100 % (<i>distribution</i>)	p.53 et p.95
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,07 % (<i>production</i>) 100 % (<i>distribution</i>)	p.53 et p.95
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92 /120 (<i>production</i>) 100 /120 (<i>distribution</i>)	p.57 et p.80
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,16 %	p.89
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,02 m3/j/km	p.91
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,88 m3/j/km	p.93
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0, 443 %	p.97
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,1 %	p.35
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	497,99 €	p.107
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,34 pour 1 000 abonnés	p.102
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,25 %	p.100
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,81 ans (<i>production</i>) 2,56 ans (<i>distribution</i>)	p.72 et p.121
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	25 taux différents compris entre 0,02 % et 2,72 %	p.103
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	0,99 pour 1 000 abonnés	p.103

**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION
DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

Édition 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité ou la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

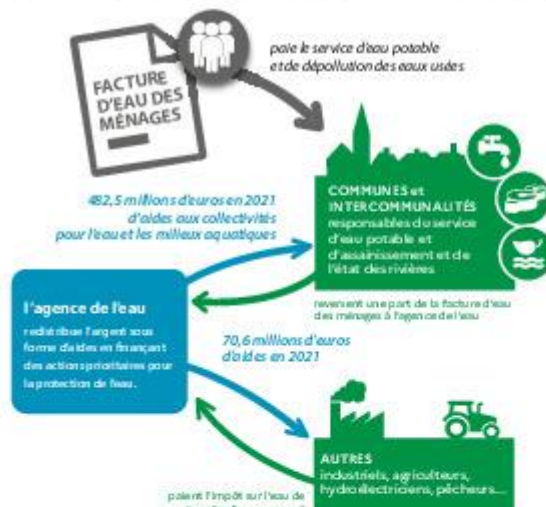
Le prix moyen de l'eau en Seine-Normandie est de 4,39 euros TTC par m³ en 2021.

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Source : www.eaufrance.fr/medias/525PCA_videomp4
Source : Agence de l'eau Seine-Normandie
Étude sur le prix de l'eau - 2021



Les montants d'aide indiqués sont hors Plan de Relance plan financé par les crédits de l'État (63,9 millions d'euros) et non par les redevances de l'agence de l'eau.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président d'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent l'achèvement de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur l'entretien de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** <https://www.eaufrance.fr/section/pqp/No-question>

Ed. avril 2022

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 693 millions d'euros dont plus de 589 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021)*



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2021

L'année 2021 est la troisième année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

DES AIDES RENFORCÉES POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Dès janvier 2022, les modifications apportées au programme « Eau & Climat » de l'agence de l'eau visent notamment à accélérer la gestion des eaux de pluie par les collectivités.

Un objectif est d'augmenter les surfaces non imperméabilisées : parkings végétalisés, revêtements poreux, espaces verts en creux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées... Il s'agit donc de redonner de la « perméabilité » aux surfaces partout où cela est possible.

En effet, favoriser l'infiltration des eaux de pluie, en pleine terre si possible, là où elles tombent, apporte de nombreux avantages à la collectivité : moindre risque de ruissellement et d'inondation, rafraîchissement des villes, réduction de la pollution de l'eau par lessivage des sols, création d'espaces favorables à la biodiversité.

Les aides de l'agence de l'eau, jusqu'à 80 % du montant retenu des travaux, sont attribuées par m² à aménager.

LES COLLECTIVITÉS, ACTRICES MAJEURES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

De l'occupation du territoire à la gestion des infrastructures au quotidien, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (SDAGE) fixe un cap pour une meilleure gestion de l'eau et pour des territoires plus résilients, en recommandant des outils ou des bonnes pratiques à mobiliser, notamment :

- végétaliser la ville ;
- mieux protéger les captages destinés à l'eau potable ;
- protéger ou restaurer les milieux humides et le lit majeur des cours d'eau pour une meilleure résilience locale face au changement climatique ;
- sur le littoral, gérer la bande côtière en s'appuyant sur les services rendus par les espaces naturels pour absorber la montée de la mer.

SIÈGE

DIRECTIONS TERRITORIALES



L'Agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble de ses usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie. Le bassin Seine-Normandie couvre près de 900 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 300 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

eau-seine-normandie.fr



 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site enimmersion-eau.fr



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Communauté urbaine Caen la mer
Hôtel de la communauté urbaine
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Park - CS 52700
14027 Caen Cedex 9